



2016



DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE

VILLE DE METZ

SOMMAIRE

CHAPITRE I

Caractéristiques démographiques et socio-économiques du territoire

1. Données de cadrage sur la population	P9
2. Ménages et familles	P12
3. La situation de l'emploi	P17
4. Conséquences de l'instabilité de l'emploi sur les ressources	P18
5. Approche typologique des quartiers à partir des données de la Caf	P21

CHAPITRE II

Analyses partagées par domaine d'intervention

Logement

P29

1. Données clés sur le logement à Metz	P31
2. Les allocataires du parc locatif	P31
3. Précarité et difficultés d'accès ou de maintien dans le logement	P32
4. Logement social des messins et spécificité des Zones urbaines sensibles	P33

Petite enfance / Parentalité

p37

Petite enfance

p37

1. Le public visé par les politiques de la petite enfance	P39
2. L'offre d'accueil sur le territoire	P40

Parentalité

P47

1. Les lieux d'accueil parents enfants	P48
2. Le REAAP	P49
3. Le CLAS	P49
4. La médiation familiale	P50
5. Espace rencontre	P50
6. L'accompagnement à la parentalité à travers l'action de la municipalité	P50

Enfance/Jeunesse

P55

1. Un niveau de formation qui augmente mais des inégalités qui persistent	P56
2. L'accès aux services périscolaires	P57
3. La restauration scolaire, un service à consolider	P58
4. L'accès à la culture et aux loisirs	P59

Animation de proximité

P63

1. Les centres sociaux	P65
2. Les équipements sportifs	P67

Handicap

P71

1. Les personnes en situation de handicap à Metz	P73
2. L'offre de services aux personnes en situation de handicap	P74

Seniors

P77

1. La population des seniors	P79
2. Les conditions de vie des seniors	P82
3. Lutte contre la solitude et maintien à domicile	P83

Édito

Portée par les citoyens, les associations et les Institutions, la solidarité est au cœur de l'activité municipale. L'année 2015 a ainsi été marquée par de fortes mobilisations sur le territoire messin, qu'il s'agisse de l'élan citoyen en faveur des réfugiés ou des échanges des acteurs associatifs et institutionnels dans le cadre des assises de la solidarité.

En ces temps de crise économique et sociale qui conduisent à la fois à une croissance des besoins de nos concitoyens et à la réduction de moyens financiers dont nous disposons, la mise en synergie de nos ressources que nous savons nombreuses, ainsi que la recherche d'une meilleure efficacité dans les stratégies d'intervention sociale, sont plus que jamais nécessaires.

Engagés dans la mise en place d'une Convention Globale de Territoire, la Ville de Metz et la Caisse d'Allocations Familiales, ont invité la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Départemental et le Centre Communal d'Action Sociale à joindre leurs forces dans l'élaboration d'un Projet social de territoire, véritable feuille de route pour guider et garantir la cohérence des interventions en faveur de la solidarité sur le territoire de Metz pour la période 2016-2019.

Mûs par cette ambition commune au service de l'innovation sociale, nous avons d'abord souhaité formaliser un diagnostic social de territoire en cohérence avec les autres démarches de diagnostic et réflexion partagés (analyse des besoins sociaux du CCAS, schémas départementaux) et en lien avec la Convention Globale de Territoire portée par la Caisse d'Allocations Familiales. Croisant des données statistiques permettant d'identifier les forces et les faiblesses du territoire et l'expertise des acteurs apportant une vision partagée des enjeux du territoire, ce diagnostic permet de poser les grands défis pour notre territoire dans les années à venir. Traduits en orientations, ces enjeux trouveront une déclinaison opérationnelle dans un plan d'action stratégique élaboré dans la prochaine étape de construction de notre Projet social de territoire.

Nous tenons d'ores et déjà à remercier les acteurs mobilisés dans la réalisation de ce diagnostic partagé. Il s'agit d'une première étape, posant les fondements d'un Projet social fédérateur, rassemblant l'ensemble des forces vives du territoire messin autour d'objectifs communs en faveur du lien social.

Monsieur le Maire de Metz
Dominique GROS



Madame la Vice-Présidente du CCAS
Christiane PALLEZ



Monsieur le Président de la CAF
Robert CANTISANI

Monsieur le Directeur de la CAF
Laurent PONTE

Monsieur le Président
du Conseil Départemental
Patrick WEITEN

Madame la Directrice Départementale
de la Cohésion Sociale
Anouchka CHABEAU

Avant-propos

Le projet social de territoire est copiloté par la Ville et le CCAS de Metz, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil Départemental. Ces cinq Institutions ont ainsi conjointement défini la méthodologie à mettre en œuvre pour son élaboration.

Lancée en mars 2015, le diagnostic social de territoire, préalable au projet a été construit en plusieurs phases.

La première étape a consisté en un diagnostic prospectif reposant sur la collecte d'indicateurs dans nos cinq institutions. Placé sous l'égide d'un Comité technique composé de techniciens, ce recensement a permis de construire un document préalable à un diagnostic social de territoire, reprenant les grandes tendances démographiques et socio-économiques du territoire (Chapitre I) et les principales données analysées par domaine d'intervention (Chapitre II).

Ces éléments préalables à l'élaboration d'un diagnostic social de territoire ont été soumis aux professionnels de la Ville et du CCAS de Metz, de la Caisse

d'Allocations Familiales, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et du Conseil Départemental, réunis en séminaire le 17 septembre dernier.

Ce temps d'échange et de réflexion qui a rassemblé une centaine de professionnels a mis en exergue les limites du document préalable, ne faisant notamment pas un état exhaustif de l'offre de services proposée. Permettant de partager les enjeux du territoire, il a également eu pour objectif de dégager des perspectives pour l'avenir. Les comptes rendus des différents groupes de travail ont ainsi été reportés à la fin de chaque thématique et la richesse des contributions a concouru à l'élaboration des fondements du projet social de territoire.

Ce diagnostic social de territoire sera ainsi à la base de la construction du Projet social de territoire, dont le plan d'action sera acté en avril 2016, et qui sera décliné sous la forme d'une convention territoriale globale signée entre la Caf, la ville et le CCAS dans les mêmes délais.

Chapitre I

CARACTERISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE





CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Une population en forte diminution et vieillissante**
 - La commune affiche un déficit migratoire de plus en plus marqué et compte désormais un peu moins de 120 000 habitants.
- **Une augmentation des ménages composés d'un homme isolé, des familles monoparentales, une diminution du nombre de couples**
 - Le nombre de couples avec enfant a reculé de 7% sur les cinq dernières années.
- **Un recul du nombre de très jeunes enfants (- de 3 ans), comme sur l'ensemble de la Moselle**
 - La baisse du taux de natalité se traduit au niveau de la Caf par une diminution du nombre d'enfants en bas-âge (-1% par an en moyenne).
- **Une population allocataire globalement en progression malgré la baisse des foyers avec enfants**
 - Le nombre d'allocataires a augmenté en raison de la part de plus en plus importante de bénéficiaires de minima sociaux.
- **Un accroissement de l'exclusion**
 - Le nombre de personnes sans résidence stable est en forte progression.
- **Un marché de l'emploi instable impactant l'économie des ménages**
 - Les moins de 30 ans sont particulièrement affectés : près d'un jeune sur trois est considéré comme pauvre.
- **Des bénéficiaires de RSA en forte augmentation**
 - Le nombre de foyers bénéficiaires a progressé de 28% entre 2009 et 2014.
- **Quatre allocataires sur dix sont sous le seuil de bas revenus**
 - Le nombre d'allocataires vivant sous ce seuil évolue plus rapidement qu'au niveau départemental.
- **Deux allocataires sur dix sont étudiants**
 - Leur nombre est en progression : près de 5800 allocataires poursuivaient des études à fin 2014.
- **De fortes disparités entre les quartiers**
 - Borny, Bellecroix et Patrotte/Metz-Nord sont les quartiers les plus en difficulté.

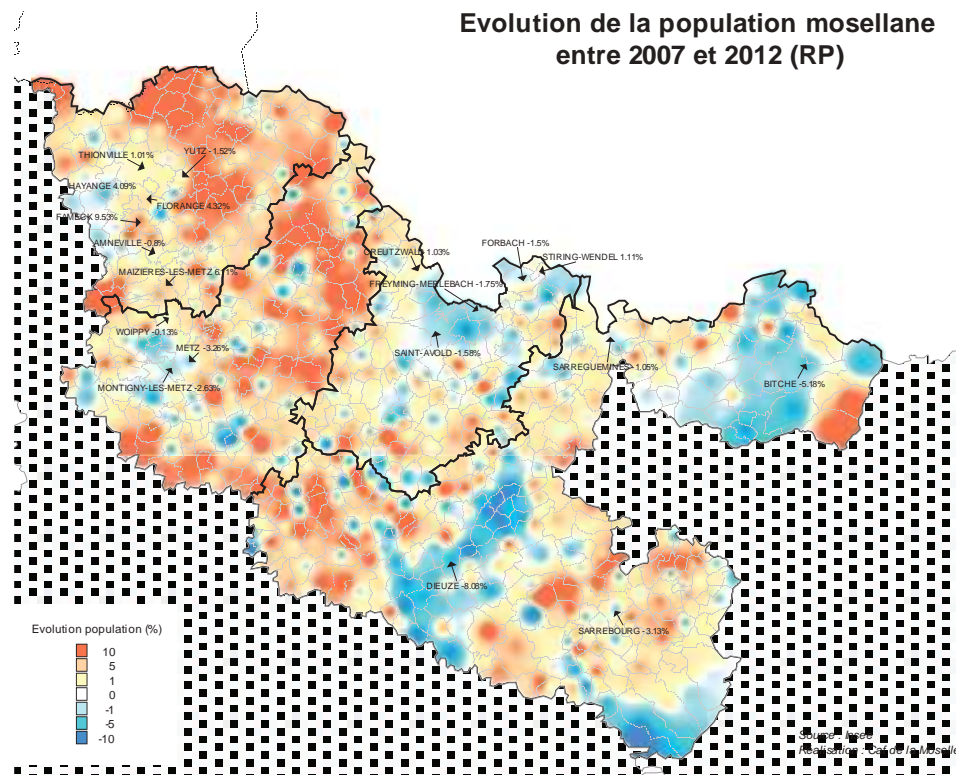
CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



1 - DONNÉES DE CADRAGE SUR LA POPULATION

✓ Une population en diminution...

Metz compte 119 551 habitants selon les dernières données du recensement INSEE 2012. Elle est la 30^{ème} ville de France. Plus de la moitié de la population de Metz Métropole réside à Metz. Entre 2007 et 2012, le nombre d'habitants a baissé de 3.3%. A l'exception de Thionville, toutes les communes mosellanes de plus de 15 000 habitants ont vu leur population décroître sur la période.



POINT DE MÉTHODE

Le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

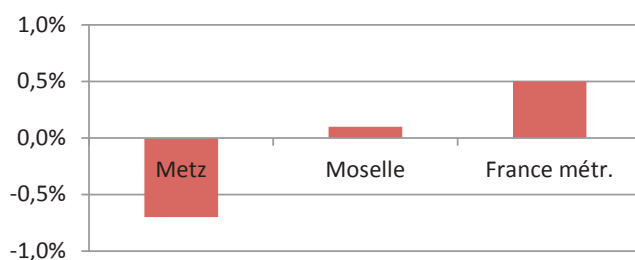
Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. En 1999, c'était le concept de population sans doubles comptes qui correspondait à la notion de population statistique. Source Insee



CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

✓ ... en raison d'un solde migratoire négatif

Variation annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2012



Si la population de Metz baisse, c'est du fait d'un solde migratoire négatif qui n'est pas comblé par l'accroissement naturel. Alors que le solde des entrées-sorties de l'ensemble du département semble se stabiliser (-0.1%), celui de Metz n'a cessé de se dégrader.

	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0.4	0.0	-0.7
due au solde naturel en %	+0.8	+0.6	+0.6
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0.4	-0.7	-1.3

Le solde naturel de Metz est positif (+761 en 2013). Néanmoins, il a tendance à s'éroder du fait surtout de la baisse du nombre de naissances ces dernières années.

	Naissances	Décès	Solde naturel
2010	1 667	965	702
2011	1 661	900	761
2012	1 621	974	647
2013	1 531	965	566

✓ Un taux de natalité supérieur à celui des zones de comparaison, mais en recul

Le taux de natalité est de 13.8 ‰ pour la période 2007-2012 (15.5 ‰ pour la période 1990-1999 et 14.2 ‰ pour 1999-2007). Il est donc en diminution comme sur l'ensemble de la Moselle. Il reste néanmoins supérieur à celui du département (11.3 ‰) et de la France métropolitaine (12.7 ‰). Le taux de mortalité est de 7.8 ‰ (respectivement 7.5 ‰ et 7.7 ‰ sur les périodes antérieures).

Mortalité prématurée (avant 65 ans)	Metz	Moselle
2002-2006	249	224
2007-2011	234	204

Bellecroix et Borny, quartiers Politique de la ville (QPV) où le logement social est très représenté, sont les quartiers qui ont perdu le plus d'habitants sur la période considérée.

Ces éléments sont sans doute à mettre en lien avec les opérations de rénovation urbaine et la destruction de certains logements, notamment sur le quartier de Borny.

Hors QPV, les quartiers de Magny et Nouvelle-Ville ont également subi une diminution importante de population ces dernières années.

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

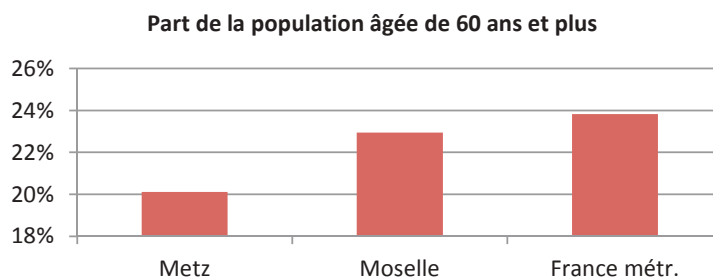


✓ Une population vieillissante

La baisse de la population ne concerne pas toutes les classes d'âge, mais exclusivement les moins de 60 ans. Les personnes âgées de 15 à 29 ans en particulier sont en net recul : Metz abrite près de 4000 habitants de moins dans cette tranche d'âge que cinq ans auparavant.

	2012	2007	Variation
Ensemble	119 551	123 580	-3.3%
0 à 14 ans	19 056	19 859	-4.0%
15 à 29 ans	30 771	34 737	-11.4%
30 à 44 ans	23 717	24 574	-3.5%
45 à 59 ans	21 961	23 319	-5.8%
60 à 74 ans	15 147	12 782	18.5%
75 ans ou plus	8 899	8 310	7.1%

En 2012, l'Insee recense 24 046 personnes âgées de 60 ans et plus, dont 8 899 de 75 ans et plus. Ainsi, la part des personnes âgées de 60 ans et plus est de 20.1% et celle des 75 ans et plus de 7.4%. Elle était respectivement de 17.1% et 6.7% en 2007.



Le vieillissement de Metz reste moins marqué que pour les zones de comparaison mais se pose tout de même comme un enjeu.

FOCUS

Des allocataires en augmentation

Au niveau de la Caf, le nombre d'allocataires messins a quant à lui progressé de 0,8% en moyenne annuelle entre 2009 et 2014, plus rapidement que le nombre de personnes couvertes (+0,3%). Cette évolution est liée aux allocataires sans enfants : les foyers avec enfants sont en effet en diminution (-0,3% par an). Au total, 30 344 allocataires vivaient à Metz à fin 2014.

Concernant l'âge des allocataires, ce sont les personnes âgées de 60 à 69 ans qui proportionnellement ont le plus progressé sur la période (+4.6% en moyenne annuelle). Cette tendance n'est pas spécifique à Metz : elle est encore plus marquée à l'échelle de l'ensemble de la Moselle pour les 65-69 ans.

Metz se distingue des autres communes du département par un nombre important d'allocataires étudiants. A fin 2014, près d'un allocataire sur cinq poursuivait des études. (soit 5 780 étudiants).



CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

2 - MÉNAGES ET FAMILLES

✓ Une croissance du nombre de ménages composés d'un homme seul

Les données Insee montrent que le nombre de ménage baisse mais proportionnellement moins que la population. Cela est lié à la croissance de la part des ménages composés d'une personne seule (séparation, vieillissement de la population). Parmi cette population, ce sont les hommes vivant seuls qui sont en augmentation (population potentiellement en risque et peu visible).

	Nombre de ménages		
	2012	2007	Variation
Ensemble	56 538	57 460	-1.6%
Ménages d'une personne	25 818	25 885	-0.3%
<i>hommes seuls</i>	<i>11 454</i>	<i>11 241</i>	<i>1.9%</i>
<i>femmes seules</i>	<i>14 364</i>	<i>14 643</i>	<i>-1.9%</i>
Autres ménages sans famille	1 806	1 699	6.3%
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	28 914	29 876	-3.2%
<i>un couple sans enfant</i>	<i>12 074</i>	<i>12 416</i>	<i>-2.8%</i>
<i>un couple avec enfant(s)</i>	<i>11 097</i>	<i>11 957</i>	<i>-7.2%</i>
<i>une famille monoparentale</i>	<i>5 743</i>	<i>5 503</i>	<i>4.4%</i>

✓ Une majorité d'allocataires isolés

Parmi les allocataires de la Caf, les personnes seules sans enfant à charge sont très représentées dans la plupart des quartiers de Metz, à l'exception du secteur de Bellecroix/Vallières - Les Bordes/Borny et du quartier de Magny.

Logiquement, les allocataires isolés sont très majoritaires dans les quartiers abritant un grand nombre d'étudiants (Les Iles et Grigy/Technopôle/La Grange-aux-bois). Ainsi dans le quartier des Iles, seuls 17% des allocataires ont des enfants à charge.

POINT DE MÉTHODE

Représentativité des données Caf

La représentativité des données Caf (obtenue en rapportant le nombre de personnes couvertes par la Caf à l'ensemble de la population Insee) est très variable selon les quartiers : seul un tiers des personnes sont couvertes à Magny (36%) contre 69% pour Borny et Bellecroix.

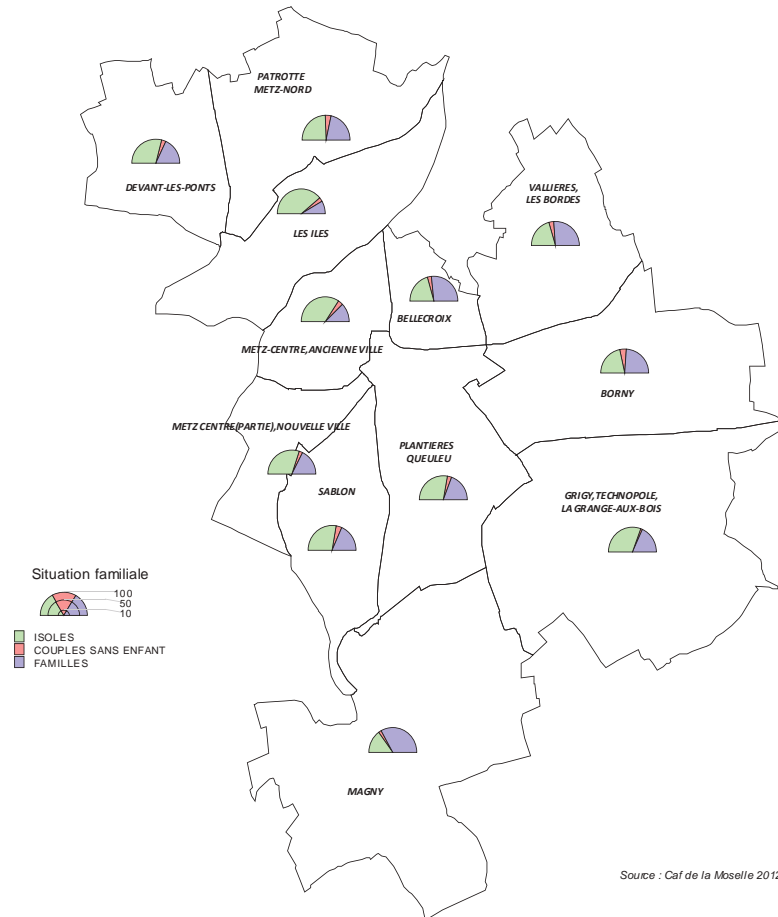
Au total, la Caf couvre près de la moitié des habitants de la commune de Metz (49%).

Quartier	Représentativité Caf (%)
01 - DEVANT-LES-PONTS	42.8
02 - PATROTTE, METZ-NORD	58.2
03 - LES ILES	45.8
04 - METZ-CENTRE(PARTIE), ANCIENNE VILLE	49.0
05 - BELLECROIX	68.9
06 - VALLIERES, LES BORDES	43.6
07 - METZ CENTRE(PARTIE), NOUVELLE VILLE	44.5
08 - SABLON	45.9
09 - PLANTIERES, QUEULEU	40.6
10 - BORNy	69.0
11 - MAGNY	36.3
12 - GRIGY, TECHNOPOLE, LA GRANGE-AUX-BOIS	52.2

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



Metz par quartier : situation familiale des allocataires



Au total sur Metz, 57% des allocataires sont des personnes isolées (contre 37% des allocataires mosellans). Cette différence avec la situation départementale tient principalement à la présence des allocataires étudiants sur la commune.

FOCUS

Personnes vivant seules et personnes élevant seules leurs enfants

Les monoparents constituent une autre catégorie de ménages qui a progressé ces dernières années.

Une étude publiée par la Drees en Juin 2015 indique à ce sujet que "les caractéristiques socio-démographiques des familles monoparentales se sont rapprochées de celles des personnes seules". Ce rapprochement, observé sur les années 2001 à 2011, concerne tant l'âge des personnes concernées, que leurs catégories socioprofessionnelles.

Même si le niveau de vie des monoparents reste inférieur à celui des personnes seules, on observe également une "convergence des structures de consommation" entre ces populations. Source Drees 2015



CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

✓ *Moins de foyers avec enfants*

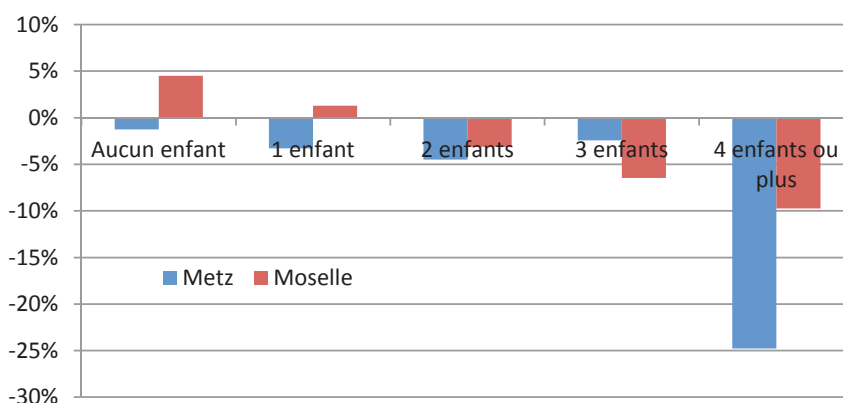
Les travaux de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) avaient mis en évidence un départ des familles lors de l'arrivée du 2^{ème} enfant et le défaut d'attractivité de la ville pour les jeunes couples.

Familles (au sens Insee) selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2012	2007	%(2012)	Variation
Ensemble	29 127	30 091	100.0%	-3%
Aucun enfant	13 830	14 007	47.5%	-1%
1 enfant	7 380	7 632	25.3%	-3%
2 enfants	5 139	5 381	17.6%	-4%
3 enfants	2 047	2 098	7.0%	-2%
4 enfants ou plus	732	973	2.5%	-25%

Si les chiffres de l'Insee indiquent effectivement un recul du nombre de familles de deux enfants depuis cinq ans, le nombre de foyers avec un seul enfant est également en diminution (à l'inverse du niveau départemental). Il est probable que la problématique liée à la survenue d'un second enfant soit anticipée par les familles dès le premier enfant.

Evolution du nombre de familles à Metz et en Moselle entre 2007 et 2012



Globalement, les familles ayant des enfants n'en ont qu'un le plus souvent, tendance qui se confirme par les données Insee 2012. Des écarts sont à noter entre les quartiers, les quartiers de Borny et Bellecroix abritant une part de familles nombreuses plus élevée qu'ailleurs.

Les modes d'accueil des fratries, sur ces quartiers en particulier, est un enjeu pour la ville, alors que les études nationales montrent un retrait du marché de l'emploi, surtout chez les femmes, avec la hausse du nombre d'enfants.

POINT DE MÉTHODE

Famille au sens de l'Insee

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

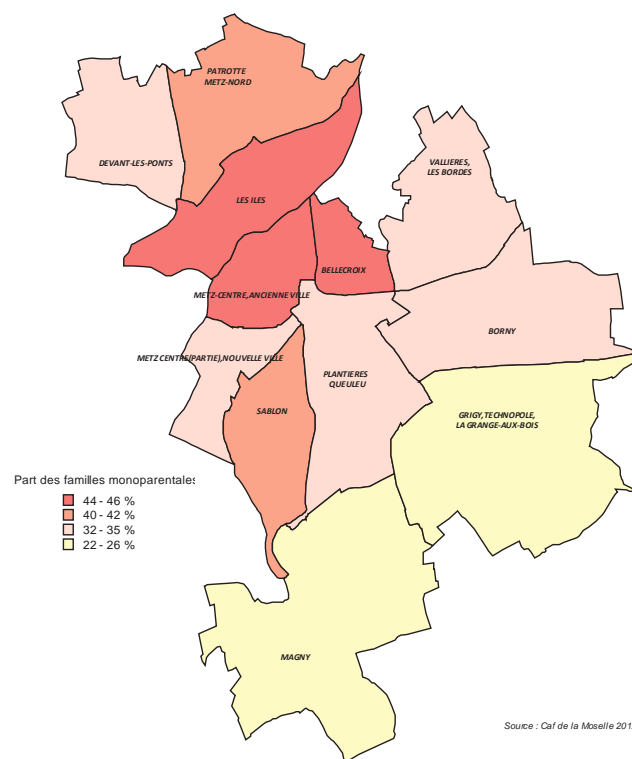


✓ Mais une progression de la monoparentalité

Selon l'Insee, une famille messine sur cinq est en situation de monoparentalité (17.6% en 1999 et 18.6% en 2007) soit 5 856 familles sur les 29 127 que compte Metz selon les dernières données du recensement.

14.6% ont un homme à leur tête (12.6% en 1999). Ces derniers sont plus nombreux mais encore peu identifiés par les acteurs. 31% des enfants recensés vivent au sein de familles en situation de monoparentalité. Ces enfants ont des âges correspondants à l'adolescence, alors que l'action publique en direction de ces familles concerne surtout la petite enfance.

Metz par quartier : la monoparentalité parmi les familles



Parmi les allocataires de la Caf, plus d'un foyer avec enfant sur trois (36%) est composé d'un seul parent à fin 2014. Bien que la proportion de monoparents évolue à une cadence moins élevée qu'au niveau du département (+0,4% contre +1% en moyenne annuelle), elle reste bien supérieure à la situation de la Moselle où un peu plus d'une famille sur quatre (27%) est concernée.

FOCUS

Au niveau de la Caf, les hommes élevant seuls leurs enfants moins représentés

Sur les 4 076 familles en situation de monoparentalité connues de la Caf, seules 300 (soit 7%) sont composées d'un père seul. Les hommes seuls avec enfant sont donc deux fois moins représentés que dans l'ensemble de la population Insee.

Si la proportion d'hommes dans cette situation reste donc très minoritaire, leur nombre a toutefois augmenté de près de 5% par an en moyenne sur la période.



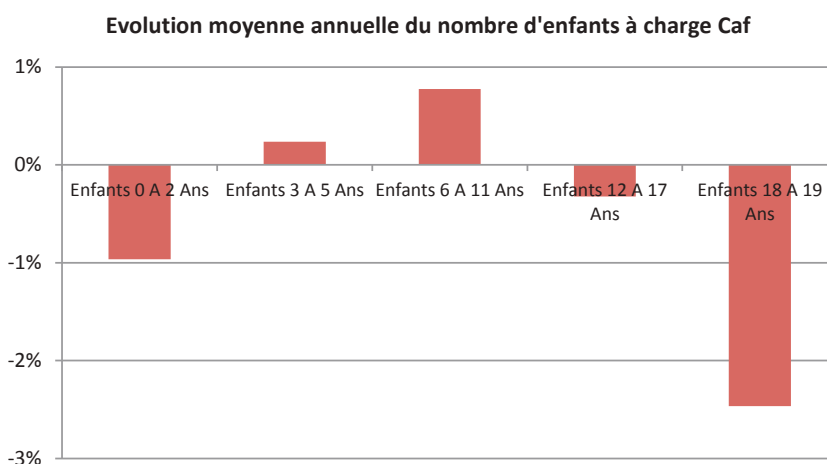
CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Les situations de monoparentalité sont plus fréquentes dans le secteur du Centre-Ville/Les Îles/Bellecroix (environ 45% des familles) et dans des proportions très proches dans les quartiers de La Patrotte/Metz-Nord et du Sablon.

A l'inverse ces situations sont plutôt rares dans les deux quartiers situés le plus au sud de Metz (Magny et Grigy/Technopôle/La Grange aux Bois).

✓ **Diminution du nombre de très jeunes enfants**

En raison de la baisse du nombre de familles connues de la Caf, le nombre total d'enfants de moins de 20 ans décroît légèrement (-0,2% par an). Cette diminution concerne notamment les enfants en bas-âge (-1% en moyenne annuelle) ainsi que les jeunes adultes.



Le recul du nombre des très jeunes enfants est toutefois comparable à celle de l'ensemble du département. Entre 2009 et 2014, seul le nombre d'enfants de 3 à 11 ans a continué de progresser.

POINT DE MÉTHODE

Un recours inégal aux aides de la Caf

A Metz, quatre monoparents sur dix perçoivent l'Asf (Allocation de soutien familial). Dans les quartiers les plus défavorisés (Borny, Bellecroix et Patrotte/Metz Nord), la moitié des parents seuls bénéficient de la prestation. Ceci s'explique notamment par le caractère subsidiaire du Rsa qui oblige l'allocataire à faire valoir préalablement ses droits aux autres prestations légales et créances alimentaires.

Des travaux (Cnaf – Dossier d'étude n°172 – Juillet/Août 2014) ont montré que l'Asf souffre d'un non-recours relativement important. D'une part, la complexité de la prestation la rend peu connue et mal comprise. D'autre part, certains parents hésitent à entamer des démarches en fixation ou en recouvrement de pension alimentaire à l'encontre de l'autre parent. Le fait d'engager une procédure judiciaire est souvent jugé stigmatisant par les allocataires et de nature à détériorer les relations entre les deux parents.

L'Asf (Allocation de soutien familial) est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents. Sauf en cas de recueil d'enfant, le bénéficiaire (parent) doit vivre seul. Elle concerne les enfants orphelins, non reconnus ou dont l'un des parents ne participe pas à l'entretien.

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



3 - LA SITUATION DE L'EMPLOI

✓ *Moins de personnes actives*

Sur les 83 045 personnes de 15-64 ans, 69% sont comptabilisés parmi les actifs (occupés ou au chômage). Le tiers restant est considéré inactif (étudiants pour 14.3%, retraités 6.4%, autres inactifs 10.4%).

En 2012, 47 995 messins occupaient un emploi, soit mille de moins qu'un an auparavant.

	Population 15-64 ans	Actifs	Taux d'activité en %
Ensemble	83 045	57 240	68.9
15 à 24 ans	20 208	7 945	39.3
25 à 54 ans	48 747	42 332	86.8
55 à 64 ans	14 090	6 963	49.4
Hommes	41 247	29 593	71.7
15 à 24 ans	10 371	4 279	41.3
25 à 54 ans	24 445	21 991	90
55 à 64 ans	6 431	3 324	51.7
Femmes	41 798	27 647	66.1
15 à 24 ans	9 837	3 667	37.3
25 à 54 ans	24 302	20 341	83.7
55 à 64 ans	7 658	3 639	47.5

61,5% des actifs occupés de 15 ans ou plus travaillent à Metz (62% en 2007). C'est le cas de 55% des actifs occupés de Nouvelle Ville et 72% de ceux de Borny. Les déplacements urbains sont donc d'autant plus importants pour ce quartier.

Un tiers des actifs occupés sont des employés. Les femmes occupent la grande majorité de ces postes. A l'inverse, elles sont minoritaires chez les cadres. Cette dernière catégorie représente 18% des actifs (un tiers en Nouvelle Ville).

17% des salariés sont à temps partiels. Ce pourcentage varie de 27% à Borny à 12% en Nouvelle Ville. A 79% il s'agit de femmes. Au final, plus d'un quart des femmes salariées sont à temps partiel.

✓ *La précarité de l'emploi*

Les données de Pôle emploi indiquent une forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi depuis 2012. Au dernier trimestre 2014, 9 427 demandeurs d'emploi étaient inscrits en catégorie A et 3 351 en catégorie B et C, c'est-à-dire qui ont effectué une activité réduite pendant le mois.

	Nombre de demandeurs d'emplois inscrits en catégorie A	Nombre de demandeurs d'emplois inscrits en catégorie B et C (emplois précaires)	Total
T4 2012	8 207	2 787	10 994
T4 2013	9 055	2 927	11 982
T4 2014	9 427	3 351	12 778

Les jeunes suivis par la Mission Locale sont de plus en plus nombreux. 2 625 en 2012, 2 718 en 2013 et 2 805 en 2014. De nombreuses personnes sont suivies par les entreprises et associations d'insertion par l'activité économique.

Au sens du recensement, le taux de chômage s'élevait à 16.2% en 2012, soit plus de 3 points au-dessus de son niveau de 2007. Ce sont désormais les hommes qui constituent la majorité des personnes en situation de chômage (53% contre 48% en 2007).



CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

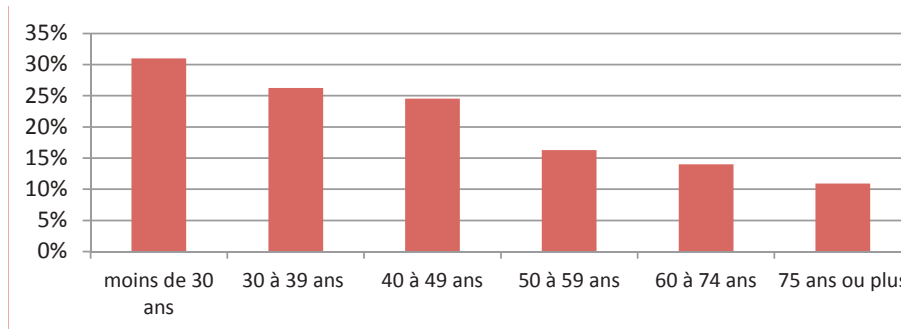
4 - LES CONSÉQUENCES DE L'INSTABILITÉ DE L'EMPLOI SUR LES RESSOURCES

✓ *Des ménages en difficulté, notamment les plus jeunes*

Alors que les chiffres de l'Insee indiquent une légère progression du revenu médian des messins, il convient d'interpréter cette évolution dans le contexte du recul démographique de la population la plus jeune : c'est en effet chez les personnes de moins de 30 ans que le revenu disponible est le plus faible en moyenne. Ces jeunes sont confrontés aux difficultés liées à l'entrée dans la vie professionnelle et perçoivent des salaires moins élevés. Cette situation, qui n'est pas propre à Metz, se traduit également par un taux de pauvreté le plus élevé parmi les classes d'âge.

Tous âges confondus, ce taux est de 21%, nettement supérieur à celui de la Moselle (14.5%).

Taux de pauvreté par tranche d'âge



Le revenu disponible médian par unité de consommation des ménages s'établit à 18 265€ par an, soit 1 522€ par mois. Ce montant est inférieur de 100 euros à celui de l'ensemble de la Moselle (soit 1 625€). Par ailleurs, l'écart entre les revenus des ménages les plus aisés et ceux des plus défavorisés est plus important à Metz.

✓ *Quatre allocataires sur dix sont sous le seuil de bas revenu*

11 786 allocataires Caf sont sous le seuil de bas revenus en 2014 (soit 38.7%). Leur nombre a progressé de 2.8% en moyenne annuelle depuis 2009, soit plus rapidement qu'au niveau de la Moselle (+2.3%).

Les personnes âgées de 20 à 29 ans constituent à elles seules 28.6% des allocataires à bas revenus. Les allocataires de 30 à 39 ans sont également fortement représentés (28.2%). C'est cette dernière tranche d'âge qui a connu la plus forte progression depuis 2011 (+4.7% par an).

Si on se réfère aux seuls allocataires entrant dans le champ de référence du RUC (Revenu par unité de consommation), près de six allocataires sur dix (58.3%) vivent sous le seuil de bas revenus.

FOCUS

Les bénéficiaires du RSA en forte augmentation

4 797 foyers perçoivent le RSA socle en 2014. Ils étaient 3 743 en 2009, soit une augmentation de 28% depuis 2009. 812 foyers perçoivent le RSA socle et activité, 1 491 le RSA activité seulement. Ces derniers peuvent être considérés comme des travailleurs pauvres.

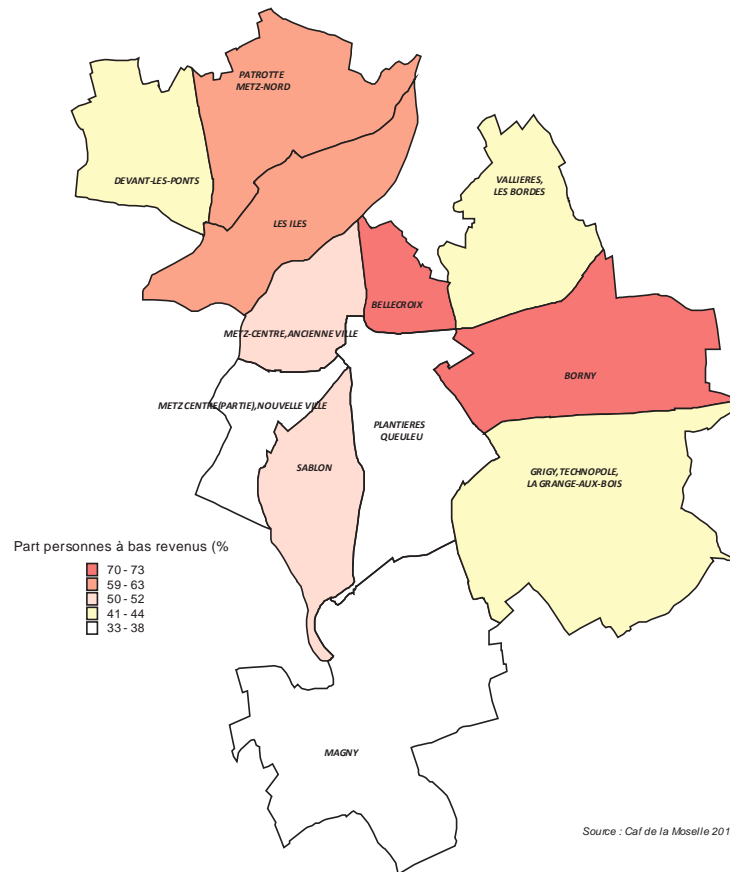
Au total à fin 2014, plus de 7 000 foyers messins percevaient le RSA, avec une composante "socle" dans huit cas sur dix.

Globalement, le nombre de bénéficiaires de la prestation a fortement progressé depuis 2009 (4.7% par an). Cette augmentation est légèrement inférieure à celle observée sur l'ensemble de la Moselle (5.4% par an).

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



Metz par quartier : personnes couvertes par la Caf à bas revenus



En tenant compte de la taille des foyers, c'est-à-dire de l'ensemble des personnes couvertes par les allocataires de la population de référence, ce sont près de trois quarts des personnes qui se situent sous le seuil de bas revenu à Borny (73.2%) et 69.7% qui le sont à Bellecroix. Au total à Metz, 54.8% de la population de référence est sous ce seuil (25 352 personnes).

POINT DE MÉTHODE

Population référence du RUC : il s'agit de l'ensemble des allocataires, hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée.

Population à bas revenus : il s'agit de la population de référence dont le RUC est inférieur au seuil de bas revenus.

Le **revenu mensuel par unité de consommation** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0.5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0.3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Le **seuil des bas revenus** est égal à 60% de la médiane. La médiane est la valeur en dessous de laquelle il y a 50% des personnes.

En 2012, le seuil des bas revenus (applicable aux ressources 2011) était de **1 001 euros**.



CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

✓ *Les familles fragilisées*

Malgré la diminution globale du volume des familles, le nombre d'allocataires avec enfants dont le quotient familial est inférieur à un demi-SMIC a augmenté de 2% par an en moyenne, ce qui traduit une intensification de la précarité pour les familles.

Evolution moyenne annuelle des familles par tranche de QF (champ RUC)

QF	2009	2014	Variation
< 1/2 SMIC	4065	4493	2%
compris entre 1/2 et 3/4 de SMIC	3125	2812	-2%
compris entre 3/4 et 1 SMIC	1183	1088	-2%
compris entre 1 SMIC et 1,5 SMIC	1125	1045	-1%
> 1,5 SMIC	563	576	0%

Une étude de l'Unicef de 2015 révèle qu'en France, le taux de pauvreté des enfants est passé de 15.6% à 18.6% entre 2008 et 2012.

✓ *Au final, davantage d'allocataires dépendants*

La fragilité du contexte économique conduit à une plus grande dépendance vis-à-vis des prestations versées par la Caf. Au niveau départemental, un quart des allocataires (26%) sont dits dépendants à fin 2014 (les prestations de la Caf représentent au moins 50% de leurs revenus).

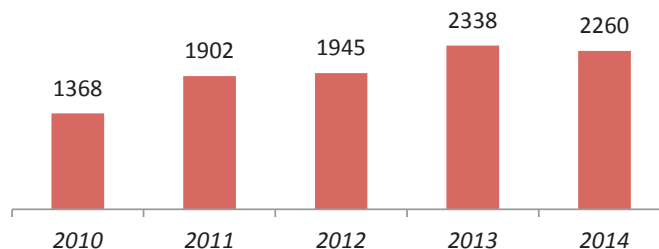
Cette dépendance est plus marquée à l'échelle de la commune de Metz. En effet, les prestations constituent plus de la moitié des ressources pour 8 838 allocataires (soit 29% des allocataires Caf contre 24% en 2009).

Parmi ces allocataires dépendants, 61% ont pour unique source de revenus les prestations versées par la Caf (5 378 allocataires).

✓ *Les ménages soutenus par le CCAS*

Lorsque les aides de droits communs ne sont pas suffisantes, le CCAS peut intervenir. Ainsi, le nombre de ménages soutenus par le CCAS n'a cessé de croître jusqu'en 2013.

Nombre de ménages différents ayant bénéficié d'une aide facultative du CCAS



La domiciliation pour les personnes n'ayant pas de domicile est quant à elle passée de 368 sur l'année 2010 à 1 072 en 2014.

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



5 - APPROCHE TYPOLOGIQUE DES QUARTIERS À PARTIR DES DONNÉES DE LA CAF

✓ *Illustration des caractéristiques des quartiers par diagrammes en radar*

Les graphiques en radar présentés ci-après ont pour objet de mettre en exergue de manière visuelle certains éléments distinctifs des différents quartiers.

Trois thèmes principaux sont identifiés : famille, vulnérabilité/précarité, statut/activité.

Grille de lecture

Les différents indicateurs sont établis par rapport à la moyenne des 12 quartiers de Metz (indiquée en rouge). Plus le point est situé à l'extérieur de la moyenne, plus l'indicateur correspondant est prégnant pour le quartier concerné. Afin de présenter les différentes variables sur des échelles comparables, leurs valeurs ont été centrées-réduites. L'unité est l'écart-type.

- *Le poids du quartier correspond à la part des personnes couvertes du quartier par rapport au total des personnes couvertes de la commune.*
- *Les indicateurs "familles jeunes enfants "(présence d'enfants de moins de trois ans), "familles nombreuses"(présence de trois enfants ou plus) et "monoparents" doivent être lus comme la proportion des foyers avec enfants (familles) dans cette situation. A titre d'exemple, on peut mettre en évidence une problématique d'un quartier qui abriterait relativement peu de familles, tout en présentant une part de monoparentalité importante parmi ces familles.*
- *Les allocataires "isolés" correspondent aux allocataires sans conjoint ou personne à charge.*

Les quartiers sont présentés par ordre décroissant de leurs poids respectifs.

✓ *Regroupements statistiques et illustration par un dendrogramme*

Les indicateurs, à l'exception du poids du quartier, font l'objet d'un regroupement statistique à l'aide d'une classification ascendante hiérarchique et d'une représentation graphique sous forme de dendrogramme. A l'inverse de la représentation par radar, le but consiste ici à déterminer ce qui pourrait rapprocher certains quartiers. En fonction des indicateurs étudiés, on pourra noter que l'axe principal dégagé par la classification est d'ordre socio-économique.

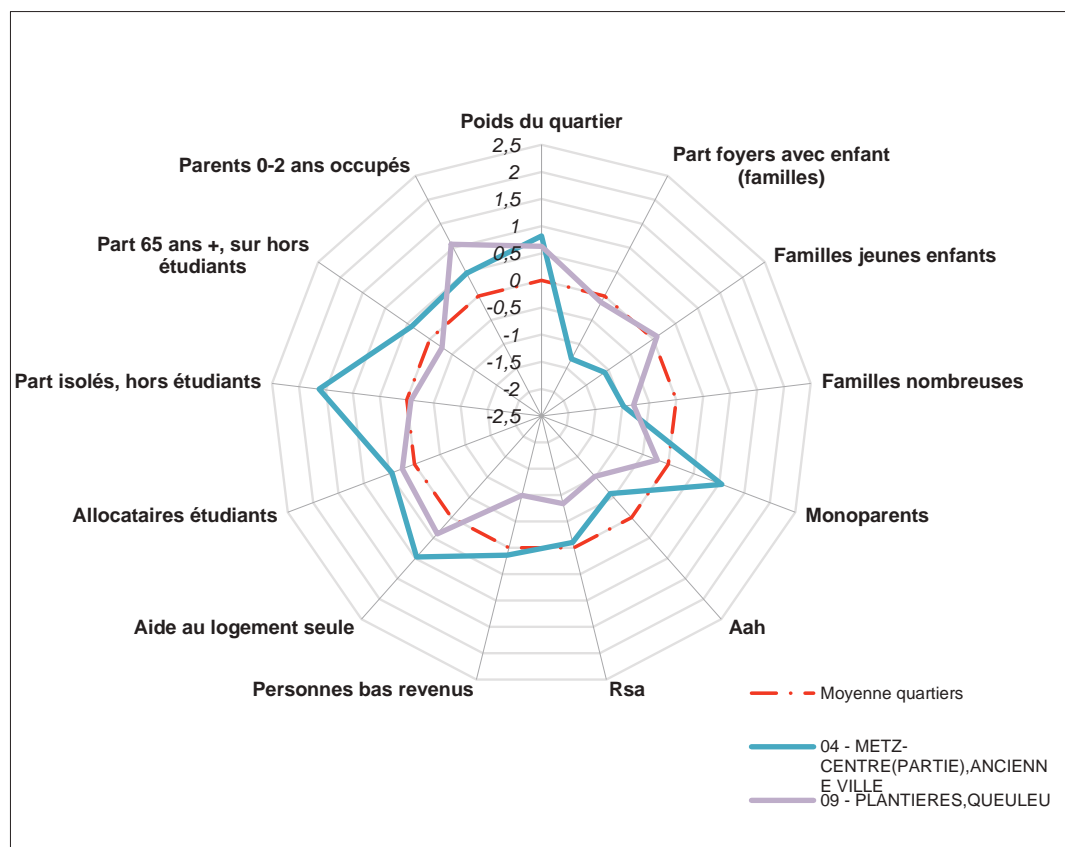
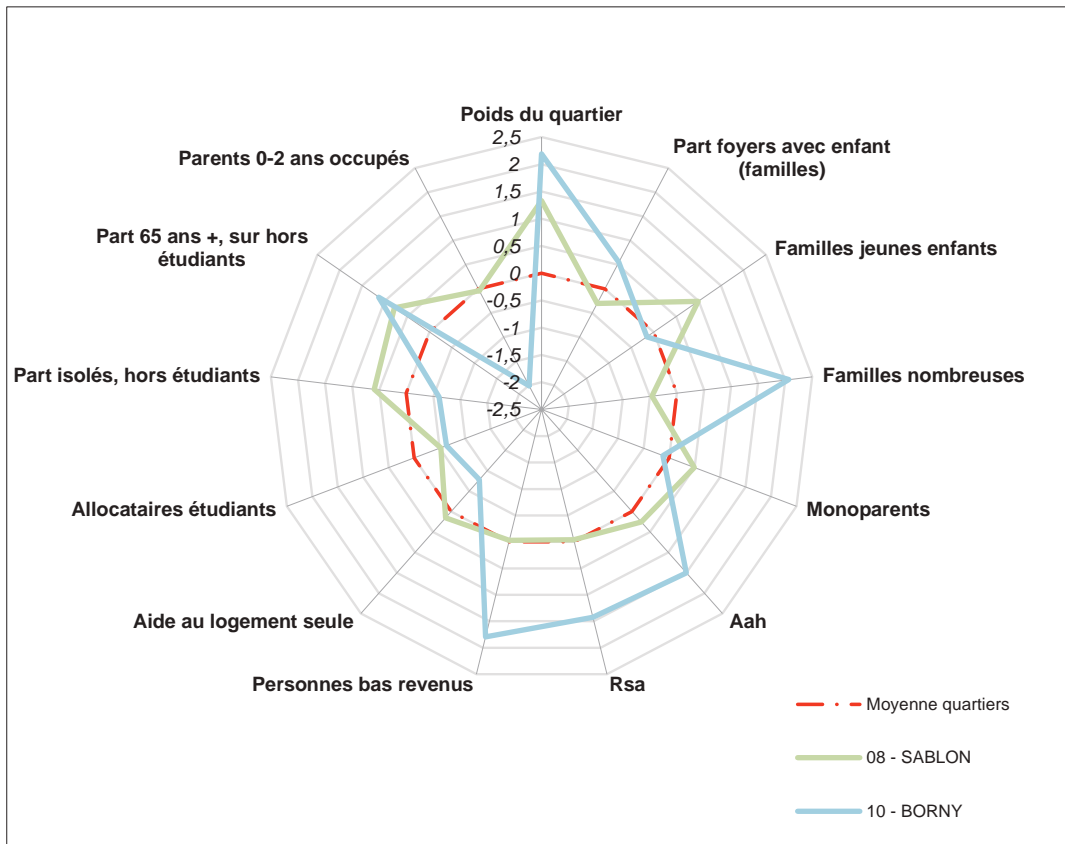
Les regroupements statistiques étant réalisés au prix d'une certaine perte d'information, l'illustration en radar est utile en ce qu'elle permet d'apporter certaines nuances d'interprétation. Les deux approches sont donc complémentaires.

Difficultés et limites d'interprétation

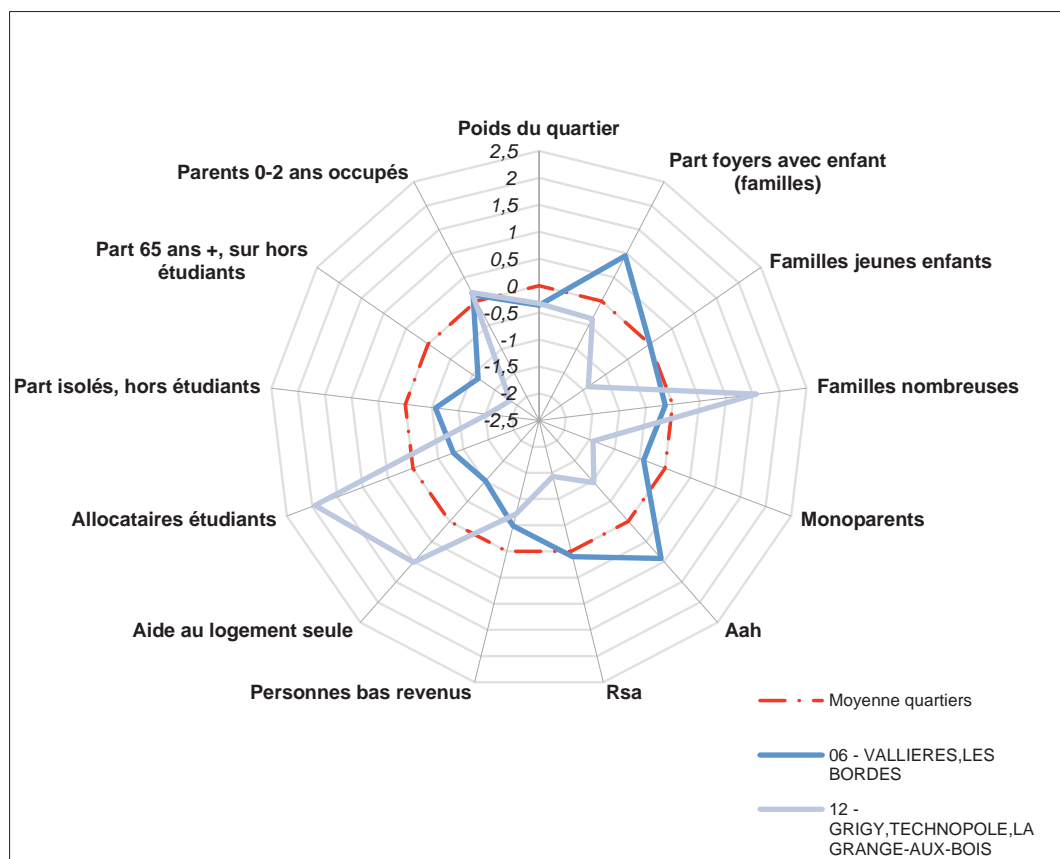
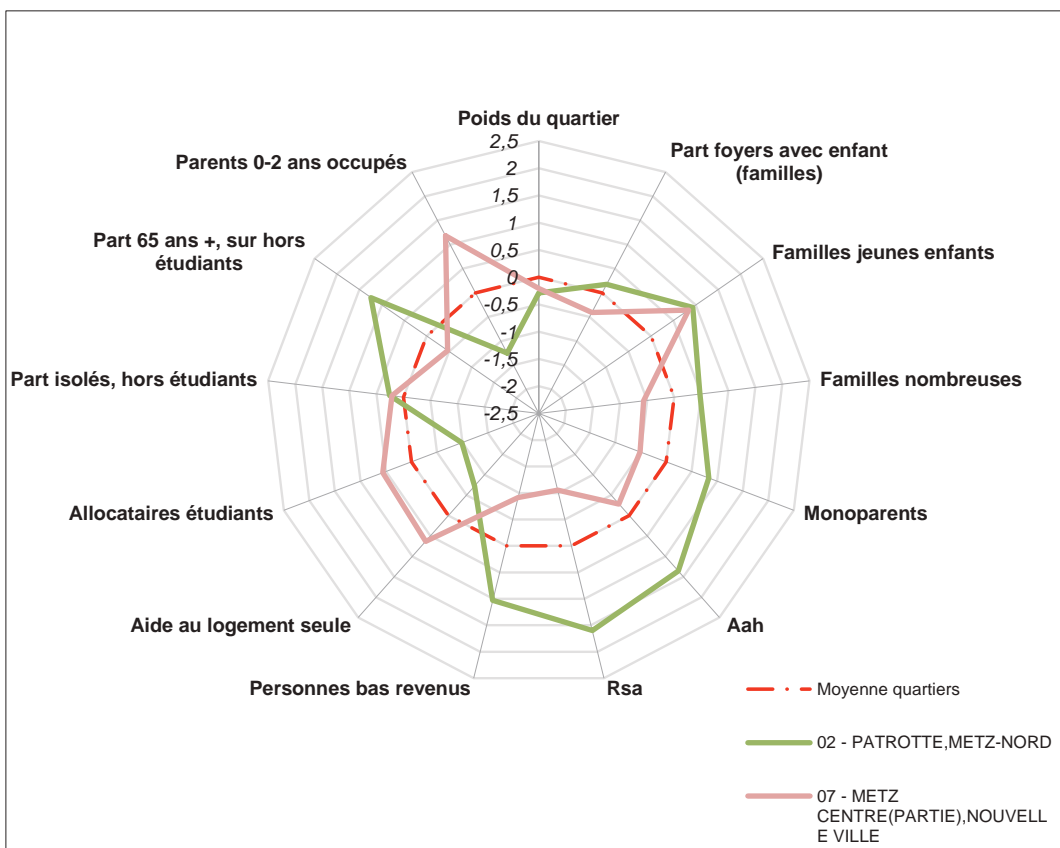
Comme indiqué précédemment, la représentativité des données Caf est très variable selon les quartiers. Par ailleurs, ces grands quartiers Insee ne sont pas nécessairement homogènes. D'une part, pour les populations qui y résident, les enjeux sont multiples et variables en fonction de leurs situations respectives. Une des difficultés consiste à mettre en évidence certaines spécificités d'un territoire sans toutefois en exagérer l'importance au détriment d'autres aspects. D'autre part, certaines particularités sont très localisées et peuvent manquer de visibilité à l'échelle du quartier. Le commentaire intègre au besoin des éléments portant sur des secteurs géographiques plus limités.



CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

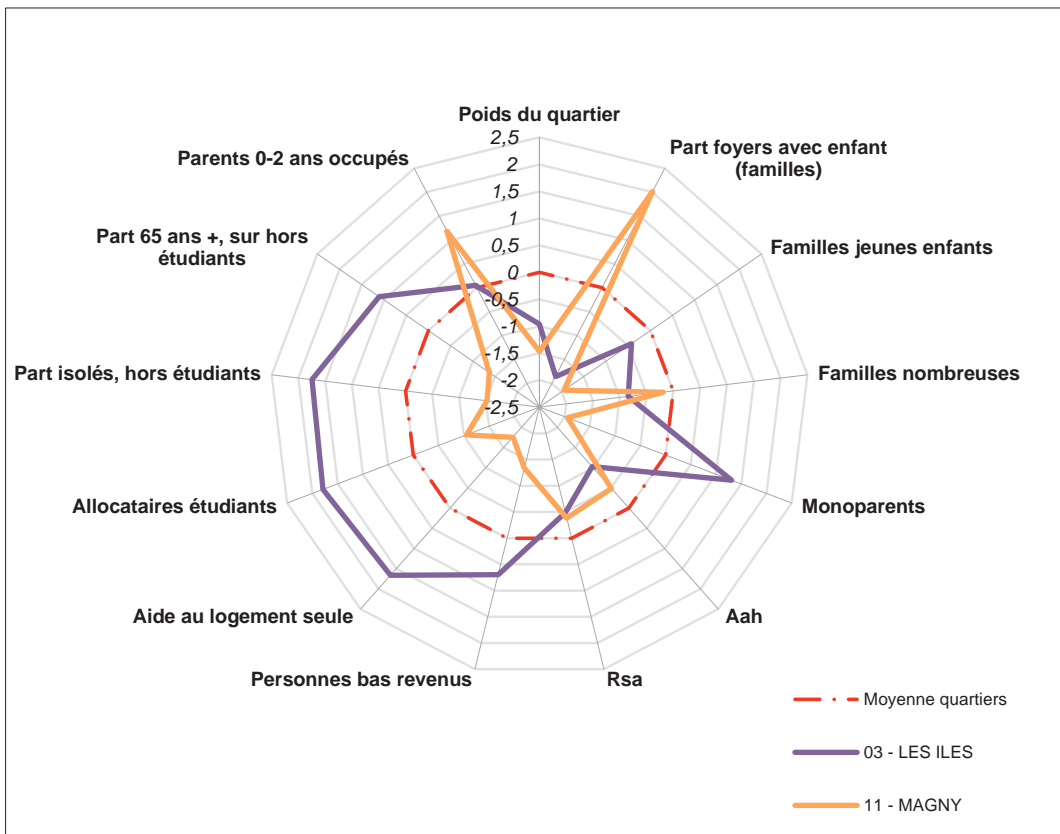
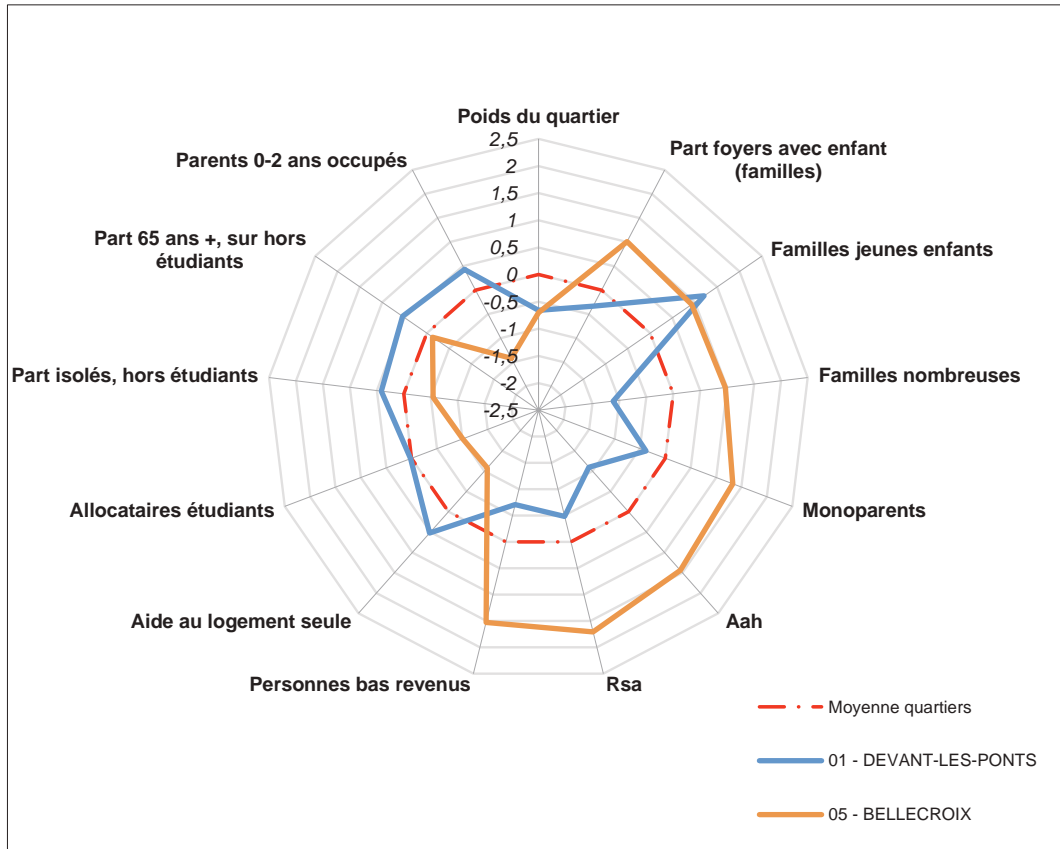


CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE





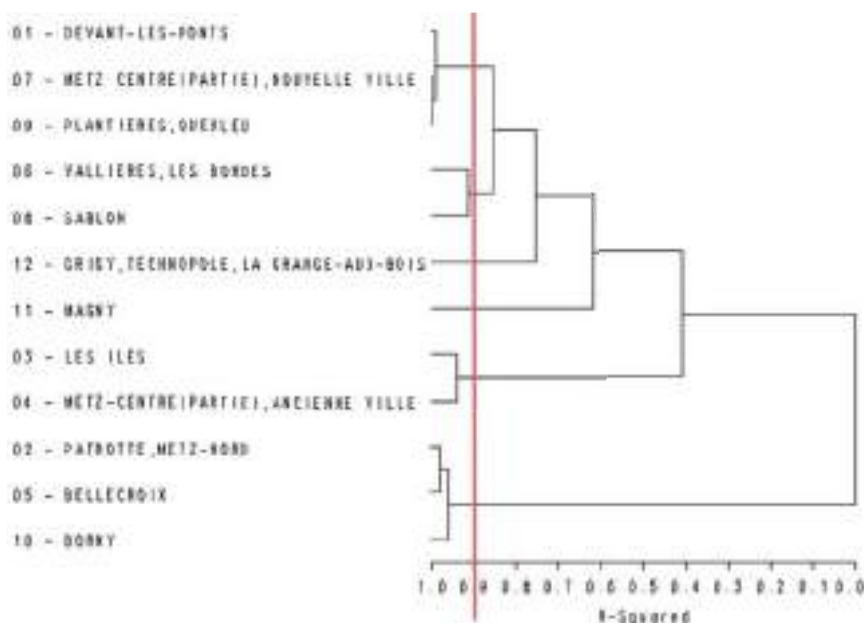
CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



Dendrogramme issu de la classification ascendante hiérarchique (valeurs non standardisées)

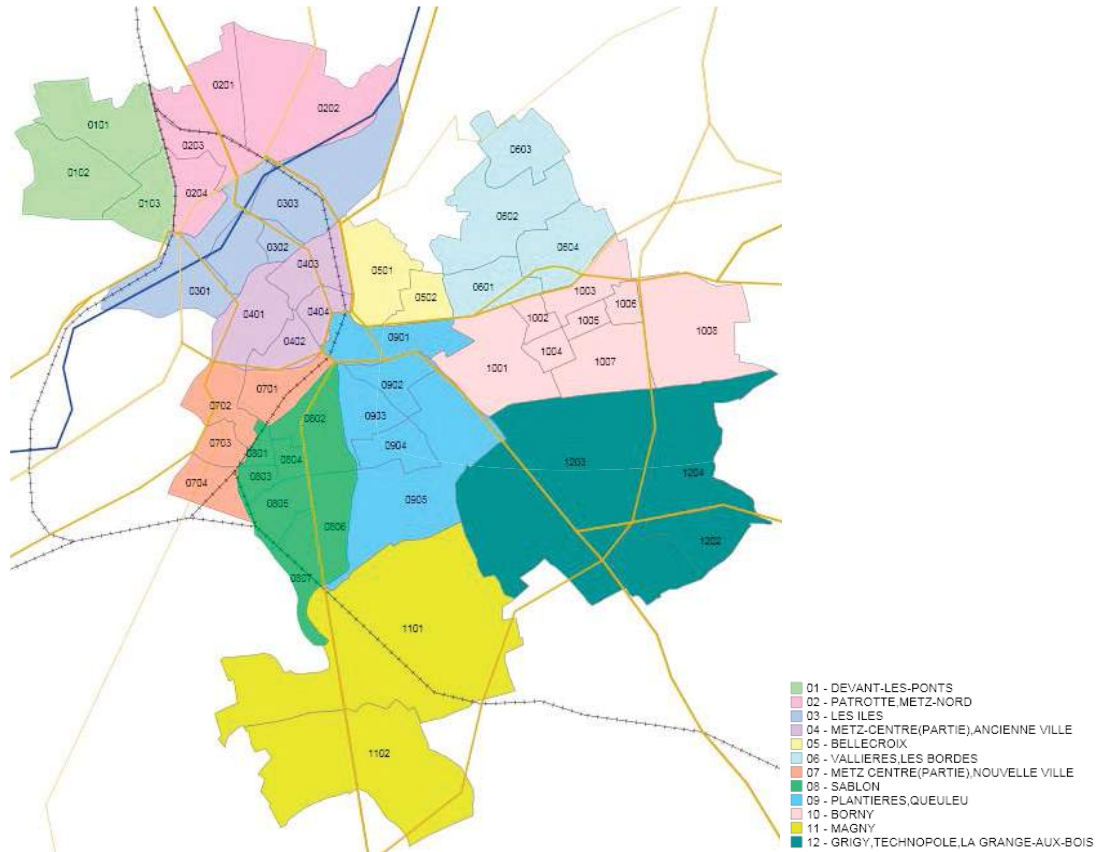


Bornay, Bellecroix, Patrotte/Metz-Nord	<i>Territoires les plus défavorisés</i>
<p>Ces trois quartiers se caractérisent par une proportion élevée de personnes vivant sous le seuil de bas revenus ainsi qu'une part importante de bénéficiaires d'Aah.</p> <p>A Bornay et Bellecroix, les familles sont bien représentées. Elles sont souvent qu'ailleurs composées de trois enfants ou plus. Les situations de monoparentalité sont fréquentes à Patrotte/Metz-Nord et Bellecroix.</p> <p>Bornay et Patrotte/Metz-Nord abritent un certain nombre d'allocataires âgés.</p>	
Les Iles, Metz-Centre	<i>Allocataires seuls, avec ou sans enfant</i>
<p>Hors étudiants, ces quartiers présentent une part importante d'allocataires isolés. Les familles bien que minoritaires, sont fréquemment monoparentales (surtout en Ancienne-Ville pour le quartier Metz-Centre). Si beaucoup d'étudiants résident dans le secteur des Iles, on y trouve par ailleurs des allocataires âgés et un certain nombre de ménages défavorisés.</p>	
Sablou, Vallières/Les Bordes	<i>Territoires partiellement vulnérables</i>
<p>Une précarité qui se situe globalement dans la moyenne de l'ensemble des quartiers. Ces territoires ont en commun certaines vulnérabilités très localisées, avec peu de visibilité à l'échelle du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bas revenus à Hannaux/Frécot (Sablou) et dans le secteur Marronniers/Tilleuls (Vallières). - Handicap dans le secteur Jacinthe/Tulipes (Vallières) et à Mejanès/Pfister (Sablou). <p>On trouve peu d'allocataires âgés et beaucoup de familles, le plus souvent en couple à Vallières/Les Bordes tandis que le Sablou abrite plus d'allocataires isolés et/ou âgés ainsi que des monoparents.</p>	
Nouvelle-Ville, Plantières/Queuleu, Devant les Ponts	<i>Quartiers plus dynamiques</i>
<p>Ces secteurs affichent un certain équilibre entre isolés et familles, dans la moyenne des quartiers. Les familles comprennent souvent de jeunes enfants (Devant-lès-Ponts et Nouvelle-Ville). Les parents sont actifs.</p> <p>Le secteur du Centre-Gare se distingue par la présence d'étudiants et de certains allocataires à bas revenus.</p>	
Magny, Grigy/Technopôle/La Grange aux bois	<i>Autres quartiers (non regroupés)</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Magny abrite peu d'allocataires. Majoritairement des couples avec enfants. Peu de précarité. - 85% des allocataires sont étudiants à Technopôle. Les coteaux de la Grange-aux-Bois abritent une majorité de foyers avec enfants, avec une part notable de familles nombreuses. 	



CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Plan d'assemblage des Grands Quartiers – Iris ©IGN 2008 – Insee 2010



Liste des Iris

0101	DEVANT-LES-PONTS FRIERES LENOTRE	0801	ARGONNE LAGNEAU
0102	DEVANT-LES-PONTS ROUSSEL SOUS LES VIGNES	0802	LOTHAIRE NORD HALL AUX MARCHANDISES
0103	DEVANT-LES-PONTS PAQUET PETITE ILE	0803	SAINT-LIVIER DON CALMET
0201	PATROTTE ROUTE DE THIONVILLE	0804	PIERNE SADOUL
0202	ACTI-NORD DEUX-FONTAINES	0805	SAINT-ANDRE SAINTE-CHRETIENNE
0203	FOURNEL T. DE GARGAN DASSENOY	0806	HANNAUX FRECOT
0204	ROUTE DE WOIPPY PERIGOT	0807	MEJANES PFISTER
0301	PORT ILE DU SAULCY	0901	ROUTE DE BORNLY PONT-ROUGE
0302	BELLE-ISLE PONTIFFROY CHAMBIERE	0902	DE VILLENEUVE VOSGES LORRAINE
0303	LES ILES FORT GAMBETTA	0903	SEILLE TROIS EVECHES CHABERT
0401	METZ CENTRE ESPLANADE	0904	HESTAUX MACHEREZ LIEDOT
0402	METZ CENTRE SAINT-THIEBAULT	0905	HAUTS PEUPLIERS PELTRE DEPORTES
0403	ANCIENNE VILLE NORD	1001	BRIDOUX CLAUDE BERNARD
0404	ANCIENNE VILLE SUD	1002	SCHWEITZER BEARN ROUSSILLON
0501	BELLECROIX TERRASSE LYON	1003	DAUPHINE NORD
0502	BELLECROIX TROIS ROIS EUROPE	1004	RUISSEAU LIMOUSIN
0601	VALLIERES LES BORDES	1005	HAINAUT BOULONNAIS NORMANDIE
0602	VALLIERES DUNANT MELEZES	1006	MAINE FLANDRE CHAMPAGNE
0603	VALLIERES MARRONIERS TILLEULS	1007	BON PASTEUR MICHELET COLOMBEY
0604	VALLIERES JACINTHES TULIPES	1008	BORNLY(ZONE INDUSTRIELLE LEGERE)
0701	CENTRE GARE	1101	MAGNY NORD
0702	NOUVELLE VILLE NORD	1102	MAGNY SUD
0703	NOUVELLE VILLE BOUTEILLER	1202	VAL DE LA GRANGE-AUX-BOIS
0704	NOUVELLE VILLE SUD	1203	TECHNOPOLE
		1204	COTEAUX DE LA GRANGE AUX BOIS

Chapitre II

ANALYSES PARTAGÉES PAR DOMAINE D'INTERVENTION



LOGEMENT



Liste des participants au séminaire du 17 septembre 2015

ATELIER LOGEMENT ET INSERTION ÉCONOMIQUE

AUBEL Pascal
Adjoint au Chef du Service des Aides Financières et du Logement, Conseil Départemental

BADUEL Maud
Responsable unité accès et maintien dans le logement, DDCCS

BENAMER-ARCHENAUULT Ophélie
Service Metz Emploi Insertion, Ville de Metz

BONNEAU Gilles
Chargé de mission hébergement logement, DDCCS

GODARD Stéphanie
Responsable service logement, CCAS

HAUSER Isabelle
Chargée de mission innovation sociale, CCAS

HILLARD Angélique
Assistante Sociale ; Conseil Départemental

HUCBOURG-BADINIER Marie-Josée
Responsable service accompagnement à l'insertion sociale, CCAS

HUMBERT Marine
Assistante Sociale, Conseil Départemental

KRUPA Aurélien
Coordinateur du service 115 SIAO , SIAO

LAMBERT Alexis
Chef de projet du Contrat urbain de cohésion sociale et du Plan de Lutte contre les Discriminations, Ville de Metz

LEDUC Françoise
Directrice de l'insertion sociale, CCAS

LEONARD Julie
Directrice adjointe des services 115 SIAO, SIAO

LE ROCH Anne
Assistante sociale-UTASI METZ VILLE-CMS METZ NORD, Conseil Départemental

LEROND Sandrine
Chef de service de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de METZ-EST, Conseil Départemental

MACHOT Béatrice
Directrice, Mission Locale

NAUD Isabelle
Responsable adjointe intervention social, CAF

NION Sylvie
Réfèrent applicatif métier, Conseil Départemental PERROTTE Valérie,
Responsable service vie quotidienne, CCAS

PROST Thierry
Directeur Adjoint, CAF

REAL Damien
Chef du service Hébergement Logement, DDCCS

VAUTRIN Marie-Laure
Déléguee départementale aux droits des femmes et à l'égalité, DDCCS



LOGEMENT

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- ***Une progression globale du nombre de logements***
 - Metz compte 64 889 logements selon les chiffres du dernier recensement.
- ***Une augmentation du taux de logements vacants***
 - 7 674 logements sont vacants. La baisse du nombre de logements occupés concerne surtout le parc locatif privé et les logements d'une seule pièce.
- ***Une majorité de personnes vivant en location... mais une progression du nombre de propriétaires occupants***
 - Les quartiers de Magny et Vallières abritent une majorité de propriétaires occupants.
- ***Des typologies familiales et sociales variant avec la nature du parc locatif***
 - Les allocataires avec enfants sont plus fréquents dans le parc social que dans le parc privé.
 - Le parc social couvre plus d'allocataires âgés ou à bas revenus.
- ***Un accroissement de l'exclusion***
 - Le nombre de personnes sans résidence stable est en forte progression.

LOGEMENT



1 - DONNÉES CLÉS SUR LE LOGEMENT À METZ

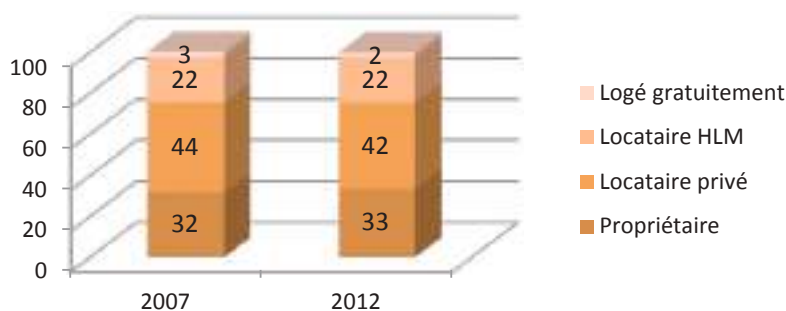
Metz se distingue du reste du département par la part importante des appartements qui constituent 85% des résidences (44.1% pour l'ensemble de la Moselle).

Selon les dernières données du recensement, Metz compte au total 64 889 logements. Ce qui représente une augmentation de 1 608 logements comparativement à 2007.

Sur l'ensemble des logements, 87% sont des résidences principales soit 56 542 logements. Malgré la hausse du nombre total de logements, le nombre de logement occupés a diminué de 1.6% entre 2007 et 2012. Sont essentiellement concernés les logements ne disposant que d'une seule pièce (soit -1 089). Par contre, seul le nombre de logements de trois pièces occupés et servant de résidence principale a progressé (+660).

La part des logements vacants est ainsi en forte hausse (+46.9% sur les cinq dernières années). Elle concerne 11.8% de l'ensemble des logements en 2012, contre 8.3% des logements en 2007. Au total 7 674 logements messins sont vacants.

Répartition des résidences principales par type (en%)



2 - LES ALLOCATAIRES DU PARC LOCATIF

En 2012, 64.1% des logements occupés le sont à titre locatif (37% pour l'ensemble de la Moselle). C'est le cas pour huit logements sur dix dans le quartier du centre-ville. La part des logements loués est en diminution de 4.5% entre 2007 et 2012. Cette baisse concerne surtout le parc privé (-6.2%) alors qu'elle est plus limitée dans le parc social (-1.1%). A l'inverse, la part des résidences dont l'occupant est propriétaire (33.9% du total) a progressé de 6% sur la même période. Les propriétaires occupants sont majoritaires uniquement dans les quartiers de Magny (74%) et Vallières (53%).

A Metz, les logements loués (hors établissements) se situent très majoritairement dans le parc privé (pour près des deux tiers), les allocataires de la Caf y sont également plus nombreux (57% contre 43% dans le parc public).

Comme indiqué précédemment, la diminution de nombre de logements loués concerne surtout le parc privé. Au niveau de la Caf, ce phénomène, couplé à la détérioration du climat économique se traduit par un léger recul du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc privé (-0.2% en moyenne annuelle entre 2009 et 2014), alors que les allocataires logés dans le parc public sont en progression (+2.3% par an). Le nombre de bénéficiaires résidant en établissement évolue modestement (+0.8% en moyenne annuelle).

Toutes catégories confondues, le nombre total de bénéficiaires d'une aide au logement est passé de 22 199 à 23 020 sur la période observée, soit une augmentation moyenne de 0.7% par an.



LOGEMENT



L'âge des allocataires est très variable selon le type de parc locatif. Sans tenir compte des établissements, les bénéficiaires d'une aide au logement âgés de moins de 30 ans sont largement majoritaires dans le parc privé (63.5%) alors qu'ils ne représentent que 15.2% des allocataires du parc public. Ceci s'explique en grande partie par la quasi absence du parc social des allocataires étudiants (80% d'entre eux résident dans du locatif privé et 18.7% dans un établissement).

A l'opposé, les bénéficiaires d'une aide au logement âgés de 60 ans et plus constituent 21.8% des allocataires du parc social, contre seulement 7.4% de l'ensemble de ceux relevant du parc privé (en nette diminution, de 4.5% par an en moyenne).

Les configurations familiales des allocataires sont différentes selon la nature du parc locatif. Les couples avec enfants sont trois fois plus nombreux dans le parc social (26.1% des bénéficiaires) que dans le parc privé. De même, les monoparents y sont deux fois plus nombreux (23.7% des allocataires). Malgré de fortes différences, les allocataires isolés constituent la majeure partie des bénéficiaires d'une aide au logement (41.8% du parc social et 77.3% du parc privé).

3 - PRÉCARITÉ ET DIFFICULTÉS D'ACCÈS OU DE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Malgré l'augmentation du nombre de logements recensés sous le statut d'occupant propriétaire, le nombre d'allocataires de la Caf percevant une aide au logement à ce titre est en diminution (-2.6% par an en moyenne) ce qui laisse supposer des difficultés accrues dans le domaine de l'accession à la propriété pour les ménages modestes.

22.3% des logements de Metz sont des logements sociaux. 38.7% des allocataires à bas revenus perçoivent une aide au logement pour une location dans le parc social et 30.8% dans le parc privé. L'écart est plus marqué pour les bénéficiaires du Rsa : 39.5% d'entre eux sont bénéficiaires d'une prestation logement dans le parc social contre 25.8% dans le parc privé.

Sur les données de confort, le parc se renouvelle, ce qui laisse supposer une amélioration des conditions de logement. Si ces conditions sont un des facteurs de la précarité énergétique, tout comme les comportements, la précarité en est un 3^{ème}.

Selon les données de GDF, sur les 35 000 abonnés de Metz en 2014, 594 ménages ont été coupés. L'intervention des travailleurs sociaux est importante puisque 1 600 étaient initialement menacés.

En 2014, 2 354 ménages ont été aidés dans le cadre du FSL maintien, et 581 pour le FSL accès. Ces chiffres, en baisse, résultent notamment d'une modification du règlement intérieur du FSL.

Le nombre de personnes n'ayant pas de domicile stable est passé de 368 en 2010 à 1 072 en 2014, signe d'une croissance de l'exclusion.

La problématique du sans-abrisme est de plus en plus prégnante et les procédures d'expulsion plus nombreuses (rattrapage de Metz par rapport à la Moselle), jusqu'en 2013 et baissent en 2014.

LOGEMENT



4 - LOGEMENT SOCIAL MESSIN ET SPÉCIFICITÉ DES ZONES URBAINES SENSIBLES

23019 logements HLM sont en location dans la métropole de Metz, soit 36% de logements HLM du département.

27% des logements HLM de Metz sont en ZUS, 96% sont des logements collectifs, 49% sont construits avant 1974, 79% sont des logements de type T3 ou supérieur, 3,6% de ces logements sont vacants (vacances pour travaux, ou entre deux location, ou supérieur à 3 mois), et 11,1% des logements sont libérés chaque année, cela fait qu'il y a 2,9 demandes par logement libre.

Profil des occupants du parc social de Metz Métropole

	2014	2012	2009	Hors ZUS	En ZUS	Département hors CA	Département	Région
Les personnes seules	41%	41%	37%	42%	36%	36%	38%	42%
Les ménages avec enfants	43%	41%	46%	42%	47%	42%	43%	40%
Les familles monoparentales	20%	18%	19%	21%	19%	17%	19%	19%
Les familles nombreuses	7%	6%	7%	6%	10%	9%	8%	8%
Taille moyenne des ménages	1,9	1,9	2,2	1,9	1,9	2,2	2,1	2,2
Titulaire de moins de 30 ans	8%	9%	10%	9%	7%	8%	8%	10%
titulaires de 75 ans et plus	12%	13%	11%	12%	13%	15%	14%	13%
Les mineurs occupants des logements	22%	21%	24%	22%	22%	23%	23%	24%
Indice de jeunesse*	1,5	1,42	1,82	1,58	1,29	1,4	1,43	1,65
Aide au logement (APL/AL)	50%	49%	44%	45%	70%	46%	48%	53%
Revenus < 60% du plafond du PLUS	62%	61%	64%	56%	83%	61%	61%	62%
Dont < 40%	42%	40%	38%	35%	65%	38%	39%	40%
Revenus > 100% du PLUS	10%	11%	9%	12%	3%	9%	10%	9%
Les occupants majeurs en activité	59%	62%	60%	60%	54%	50%	53%	56%
Ayant un emploi	79%	85%	86%	82%	69%	78%	78%	75%
Les occupants majeurs sans activité	41%	38%	40%	40%	46%	50%	47%	44%
Indice global**	96	-	-	81	141	98	97	100

*L'indice de jeunesse est le rapport des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans

**L'indice global est un indicateur calculé à partir de la vigilance sociale (part des ménages ayant un revenu inférieur à 40% du plafond PLUS, la part des majeurs inactifs, part des familles monoparentale avec 3 enfants ou plus) et à partir de la fragilité du patrimoine (taux de mobilité, taux de vacance, part de HLM d'avant 1975). La valeur 100 correspond à la valeur pour la région Lorraine.

Le profil des occupants du parc HLM en ZUS est nettement plus familial que celui des occupants du parc HLM hors ZUS (47% de familles avec enfants contre 42%), mais avec moins de familles nombreuses et de familles monoparentales en ZUS que hors ZUS ; ainsi en moyenne, il y a la même taille de ménage en et hors ZUS : 1,9 personne/ménage.

Les ménages en ZUS sont bien plus fragiles d'un point de vue socio-économique avec des ressources nettement moins élevées que celles des locataires hors ZUS. Cette situation est d'autant plus accentuée que les nouveaux arrivants sont encore plus fragiles.

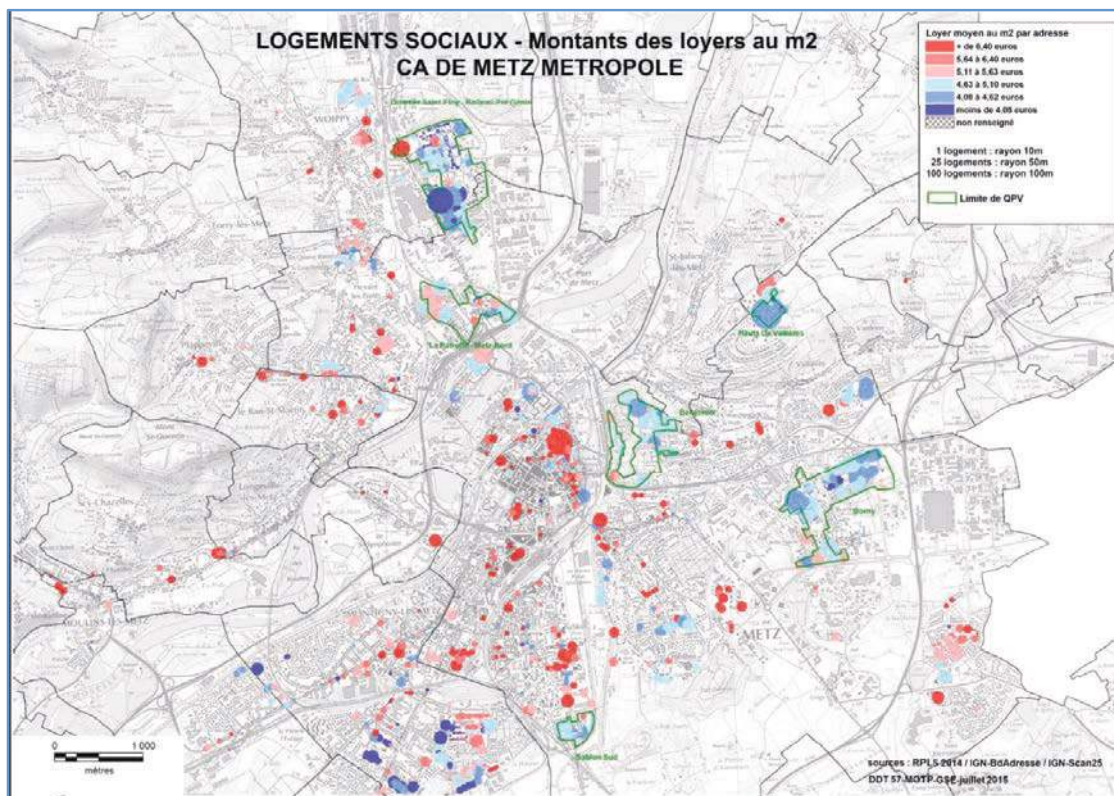


LOGEMENT

Profils des emménagés récents du parc social de Metz Métropole

	2014	2012	2009	Hors ZUS	En ZUS	Département hors CA	Département	Région
Nombre d'aménagés récents	4 402	4 851	4 588	3 290	1 112	6 698	11 100	27 710
Les personnes seules	35%	34%	34%	36%	32%	32%	33%	37%
Les ménages avec enfants	52%	49%	51%	52%	55%	48%	50%	48%
Les familles monoparentales	26%	24%	25%	27%	26%	22%	23%	25%
Les familles nombreuses	9%	8%	9%	8%	12%	11%	10%	10%
Taille moyenne des ménages	2	1,9	2,3	2	1,8	2,4	2,3	2,3
Titulaire de moins de 30 ans	24%	23%	24%	24%	25%	23%	24%	27%
Titulaires de 75 ans et plus	3%	4%	4%	2%	4%	4%	4%	3%
Les mineurs occupants des logements	28%	30%	32%	29%	23%	31%	30%	33%
Indice de jeunesse	5,84	6,14	6,91	7,59	2,98	5,65	5,71	7,02
Aide au logement (APL/AL)	64%	51%	63%	58%	79%	60%	61%	65%
Revenus < 60% du plafond du PLUS	74%	74%	71%	70%	90%	71%	72%	73%
Dont < 40%	54%	53%	45%	48%	75%	51%	52%	52%
Revenus > 100% du PLUS	4%	4%	3%	5%	1%	5%	4%	4%
Les occupants majeurs en activité	64%	75%	74%	66%	58%	62%	63%	66%
Ayant un emploi	79%	81%	84%	82%	70%	75%	77%	74%
Les occupants majeurs sans activité	36%	25%	26%	34%	42%	38%	37%	34%

Les possibilités de répartir les ménages les plus pauvres dépendent de l'offre de logement. Le parc social participe partiellement à une ségrégation spatiale du fait que les logements HLM les moins chers sont essentiellement en Quartier Politique de la Ville.



ANALYSE CROISÉE

Séminaire du 17 septembre 2015

1/ANALYSE DES DONNÉES

1.1. Logement-parc social

Les partenaires notent une liste d'attente et des délais d'obtention longs pour obtenir un logement dans le parc public :

- Complexité du formulaire N° unique pour les usagers
- Méconnaissance des dispositifs des différents partenaires
- Règles de mobilisation des contingents réservataires (Etat, commune, conseil départemental)
- Manque d'information du public notamment sur le dispositif DALO
- Identification des causes du manque de réactivité dans le relogement des personnes en particulier celles victimes de violence

Disposer de données plus fine sur le logement est souhaité pour comprendre :

- La Problématique des logements vacants : pour quel motif ? (mobilité, coûts liés aux charges importantes, voisinage, inadaptation aux demandes...)
- Les parcours locatifs (périodes d'occupation, motifs de départ...)
- L'impact du vieillissement de la population : maintien dans des logements trop grands plus adaptés au besoin de la famille

L'adéquation aux besoins est à questionner et notamment :

- Les logements adaptés au handicap, personnes âgées et leur typologie (très grands, très petits...)
- Une insuffisance de logements très sociaux dans les constructions nouvelles alors que la population se paupérise
- L'absence d'observatoire de l'offre : Comment trouver un logement pour une situation ?

1.2. Logement hébergement & logement accompagné

Travailler sur la connaissance des dispositifs des différents partenaires apparait comme central.

L'atelier a permis de partager des initiatives :

- Exemple du dispositif de veille sociale du CCAS, multipartenariale mais ne concernant que les personnes sans hébergement
- Présentation du SIAO/115

Il a été souligné la méconnaissance des dispositifs intermédiaires (résidences sociales, foyers...) et intermédiation locative (parc privé et social)

1.3. Logement-parc privé

Quelques éléments pour compléter l'état des lieux :

- Logements trop chers en parc privé
- Mobilisation du FSL

Des problématiques spécifiques ont été identifiées. Elles sont liées :

- aux publics spécifiques (familles monoparentales bénéficiaires RSA majoré, jeune accédant à un logement dans le parc privé, difficultés financières liées aux charges locatives ...)
- aux logements dégradés dans le parc privé, à qui signaler, quel suivi ?
- aux logements vacants : pour quel motif ? (mobilité, couts liés aux charges importantes, voisinage, inadaptation aux demandes...)

1.4. Logement-problématique psy

Sur cette problématique, les acteurs ont insisté sur la nécessité de :

- Disposer de dispositif avant hospitalisation
- D'organiser des rencontres multiparties dont les bailleurs à l'image de la commission situation atypique de la DDCCS
- De s'appuyer sur des expériences (Ex : Expérience d'infirmier psy pour accompagnement bénéficiaires RSA par le Conseil Départemental)

1.5. Emploi

Sur l'emploi, les points suivants ont été abordés :

- Orientation du public vers les structures spécialisées : Pole Emploi, Mission Locale pour les moins de 26 ans
- Rappel sur l'existence de la cellule emploi adaptée au public des + de 26 ans
- Proposition de la Mission Locale d'accéder à des « news » (informations sur toute problématique sociale)

2/PERSPECTIVES

Pour cet atelier, les participants ont souhaité donner des perspectives transversales, qui n'ont pas été traitées dans le diagnostic, à savoir :

• La question des transports :

- Difficulté de concilier logement et mobilité : beaucoup de refus de logement par manque de moyen de transport, ou coût du transport trop important
- La problématique de l'absence de permis de conduire et le défaut d'assurance lorsque les transports en communs ne sont pas possibles ne doit pas être oubliée
- Les transports en commun ne sont pas toujours adaptés aux besoins, certains quartiers restent mal desservis (Bellecroix et Vallières)
- Il existe aussi des problèmes de mobilité « psychologique » : accompagner les publics pour lever ce frein

• Discriminations & mixité :

- Définir collectivement les discrimination et mixité sociale
- Observer dans l'accès au logement (parc social, parc privé) et dans l'accès à l'emploi

• Sur l'approche quantitative de connaissance de notre territoire :

- Il apparaît nécessaire de mettre en place des indicateurs de suivi pour (ré)agir immédiatement
- Sur la temporalité des données : Nécessité d'obtenir des indicateurs de diagnostic récents et géolocalisés pour adapter les politiques mises en place
- Les données doivent être exploitées sur du long terme pour évaluer des actions à effets différés
- Difficultés d'obtenir des informations de Pôle Emploi

• Sur l'approche qualitative :

- Un énorme besoin de connaître l'ensemble des dispositifs d'accompagnement social (logement, global, emploi, et autres) et de maintenir à jour un référentiel
- Un réseau de référents par structure pourrait renforcer la connaissance des uns et des autres, tout comme des rencontres et échanges entre acteurs professionnels ■

PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ



Liste des participants au séminaire du 17 septembre 2015

ATELIER PETITE ENFANCE PARENTALITÉ

BEAUCOURT Valérie
Educatrice de jeunes enfants-UT PMI de Metz Est, Conseil Départemental

CHERIER Djamel
Directeur général, COGEGHAM

FROMNOT Annette
Coordinatrice petite enfance, Ville de Metz

JANSSENS Laura
Educateur de jeunes enfants, Conseil Départemental

JUGUAY-SPANUT Angélique
Responsable du pôle service aux partenaires d'action sociale, CAF

LE BOLLOCH Yann
Directeur Adjoint Solidarité familles, Ville de Metz

LESPAGNOL-GIRARDIN Sophie
Conseillère technique Action sociale polyvalente, CAF

MARSAL Marie
Chef de Bureau des Modes d'Accueil de la Petite Enfance, Conseil
Départemental

MERAND Sylvie
Chargée de mission parentalité, Ville de Metz

NINKOVIC Brigitte
Référente parcours PRE, Ville de Metz

PALAORO Séverine
Puéricultrice UT PMI de Montigny, Conseil Départemental

PIERROT Hélène
Assistante sociale-UTASI METZ EST-CMS Europlaza, Conseil Départemental

RAVIER Thierry
Directeur Adjoint au Pôle Petite Enfance, Ville de Metz

ROGER Sandra
Responsable du Pôle information petite enfance, Ville de Metz

SOUDIER SPETZ Isabelle
Directrice du Pôle Petite Enfance, Ville de Metz

THUILLIER Marthe
Coordinateur territorial de la petite enfance, Conseil Départemental



PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Des besoins potentiels en baisse**
 - Une baisse de 4.7% du nombre d'enfants de moins de 3 ans est constatée entre 2009 et 2014.
- **Une offre d'accueil essentiellement portée par les structures collectives**
 - 28.7% des enfants de moins de 3 ans fréquentent un EAJE contre 11.4% à l'échelle départementale où les assistantes maternelles constituent le mode de garde le plus fréquent (27.1% contre 16.7% à Metz).
- **Un nombre d'assistantes maternelles actives en recul**
 - La baisse du nombre d'assistantes maternelles entre 2009 et 2013 est de 14%. 23.1% ont une ancienneté d'agrément supérieure ou égale à 15 ans.
- **Une offre en mode d'accueil collectif inégalement répartie sur la ville**
 - Le centre ville est très bien couvert, contrairement à d'autres quartiers comme Vallières.
- **Le service d'accueil familial est le mode d'accueil le moins utilisé.**
 - Selon les quartiers et la concentration d'offres d'accueil, les services d'accueil familiaux sont plus ou moins utilisés.
- **Des taux d'occupation réels à améliorer**
 - Ils ne reflètent pas la demande des familles. En effet, elles réservent un nombre d'heures supérieures à la réalité de leurs besoins.
- **Des accueils avec des horaires atypiques, d'urgence sont proposés aux familles messines**
 - Moins qu'un besoin d'accueil 24h sur 24h, un besoin d'accueil sur des horaires décalés est à privilégier.
- **Des modes de garde accessibles aux enfants messins dont ceux en situation de pauvreté ou dont les parents sont en situation d'insertion sociale ou professionnelle**
 - 37.5% des enfants inscrits dans les EAJE sont en situation de pauvreté. Il s'agit des familles dont la tarification maximale est strictement inférieure à un euro de l'heure.
- **18 enfants porteurs de handicap accueillis en 2014.**

PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ



1 - LE PUBLIC VISÉ PAR LES POLITIQUES DE LA PETITE ENFANCE

✓ *Des besoins potentiels en baisse*

Si le nombre d'enfants de 3-5 ans se maintient, celui des moins de 3 ans a enregistré une baisse de 4.7%. Parallèlement, 39.5% des familles avec enfants de moins de 3 ans avaient un emploi en 2009 ; 37.3% en 2014.

	2009	2014	évolution en %
0 A 2 ANS	4179	3981	-4,7
3 A 5 ANS	3447	3488	1,2

16.3% des enfants de moins de 3 ans habitent Borny. Les Iles et Magny sont les quartiers où il y a le moins de jeunes enfants (3.1% des enfants de moins de 3 ans de la Ville). Ceci correspond d'une part au poids de ces quartiers dans la population totale et rejoint, pour ce qui est de Borny, le constat sur les familles nombreuses.

✓ *Le profil des familles messines*

Dans plus d'un tiers (37.3%) des familles avec enfants de moins de 3 ans, les deux parents ou le parent unique travaillent, selon les données CAF 2014. Ces familles ont donc l'obligation de confier leur enfant à un mode d'accueil, formel ou informel.

En 2012, ce taux variait de 60% au Centre-Ville à 12.7% à Borny.

Ces données viennent tempérer les besoins en modes d'accueil potentiels, même si l'emploi n'est en aucun cas discriminant pour l'accès à un mode de garde, accès qui peut être un des facteurs d'insertion socioprofessionnelle.

16.3% des familles accueillies en 2014 sont en situation de monoparentalité alors que 19.2% des familles avec enfants de moins de 3 ans sont en situation de monoparentalité. Cette population serait donc sous représentée parmi les familles accueillies.

Sur la pauvreté, les données recueillies dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux 2014 indiquaient que 40.1% d'enfants étaient pauvres à Metz.

Par ailleurs, pour ce qui est de la Ville, le nouveau règlement d'attribution des places propose un classement des demandes par un système de points, qui tient compte à la fois des revenus des familles (sous la forme de leur quotient familial), et notamment du fait pour une famille d'être en situation de monoparentalité, ou d'être accompagnée par un organisme social.

Enfin, une charte signée avec les associations et institutions sociales messines permet d'entretenir des échanges réguliers avec ces partenaires, d'organiser des périodes d'adaptation pour les enfants, de faire connaître les dispositifs d'accueil messins et de les faire évoluer selon l'analyse conjointe des modifications des besoins repérés par les partenaires.

Concernant le handicap, 14 enfants âgés de moins de 3 ans et 43 enfants entre 3 et 5 ans révolus étaient bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) en 2014.



PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ

2 - L'OFFRE D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE

✓ **Une offre essentiellement portée par les structures collectives**

L'offre d'accueil a légèrement progressé entre 2012 et 2013. Près de la moitié des enfants de moins de trois ans (49.2%) sont couverts, contre 42.4% sur l'ensemble de la Moselle.

Evolution de l'offre d'accueil des jeunes enfants

TERRITOIRES Années	METZ (57483)				MOSELLE	
	2012		2013		2013	
Estimation de la capacité d'accueil	Capacité théorique	Pour 100 enfants <3 ans	Capacité théorique	Pour 100 enfants <3 ans	Capacité théorique	Pour 100 enfants <3 ans
des assistantes maternelles en activité	707	17,5	661	16,7	6 454	27,1
des EAJE (PSU) *	1 136	28,1	1 136	28,7	3 561	11,4
en école maternelle	75	1,9	83	2,1	849	2,7
au titre du CMG garde à domicile & structure	58	1,4	63	1,6	245	0,8
en micro crèches Paje	NS	0,1	7	0,2	113	0,4
Pour un nombre d'enfants Caf & Msa < 3 ans de :	4 044		3 961		31 154	

A Metz, l'offre d'accueil du jeune enfant est principalement assurée par les EAJE (pour 28.7% des enfants de moins de trois ans), ce qui n'est pas le cas au niveau départemental (11.4%) où les assistantes maternelles constituent le mode de garde le plus fréquent (soit une couverture de 27.1% des très jeunes enfants contre 16.7% à Metz).

POINT DE MÉTHODE

On distingue trois types d'accueil :

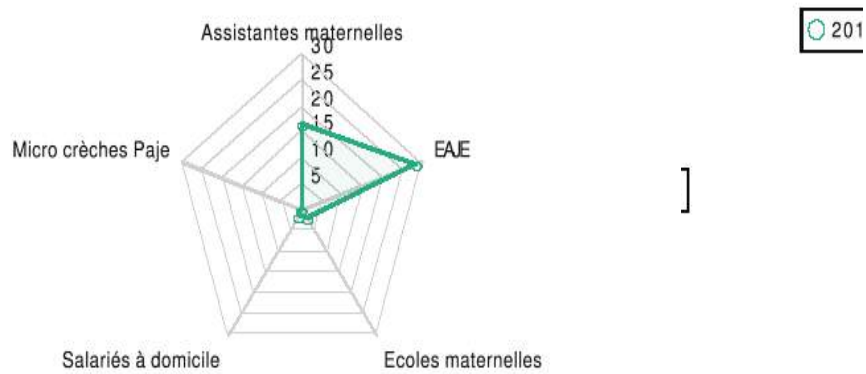
- un accueil de type régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et récurrents
- un accueil occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, ponctuels et non récurrents
- un accueil d'urgence pour faire face aux situations exceptionnelles.

La prestation de service unique (Psu) est une aide au fonctionnement pour les accueils collectifs et familiaux.

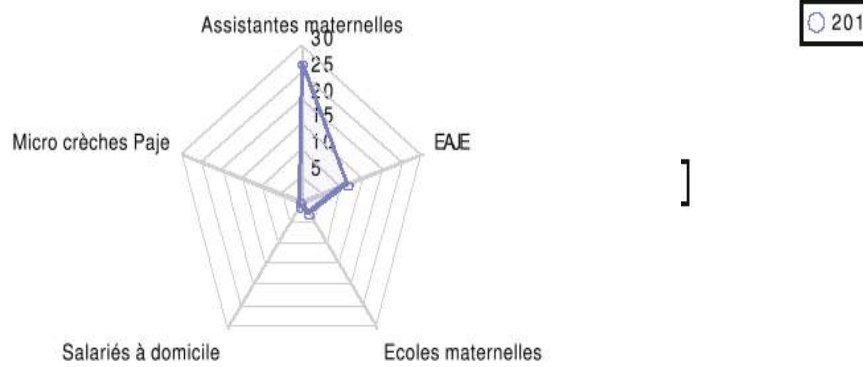
PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ



CAPACITÉ THÉORIQUE POUR 100 ENFANTS CAF ET MSA



Commune METZ (57463) 2013



Département MOSELLE 2013

SOURCES : CNAF, CCMSA et AcoSS-Centre Pajemploi, MEN-DEPP, IMAJE



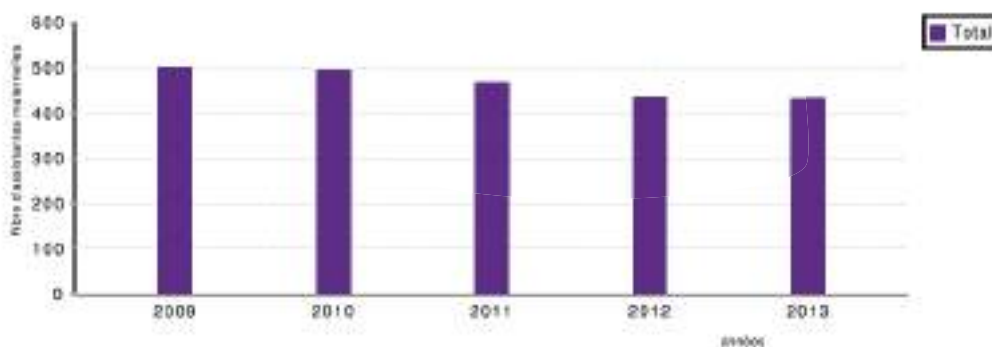
PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ

✓ Un nombre d'assistantes maternelles actives en recul

Entre 2009 et 2013, le nombre d'assistantes maternelles messines agréées, en activité au cours du mois de novembre de l'année considérée, est en baisse de 14%.

Evolution du nombre d'assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de novembre

Nombre d'assistantes maternelles agréées actives	2009	2010	2011	2012	2013
Total	502	485	466	438	432
Pourcentage d'évolution annuelle		-1,4 %	-5,5 %	-6,4 %	-1,4 %

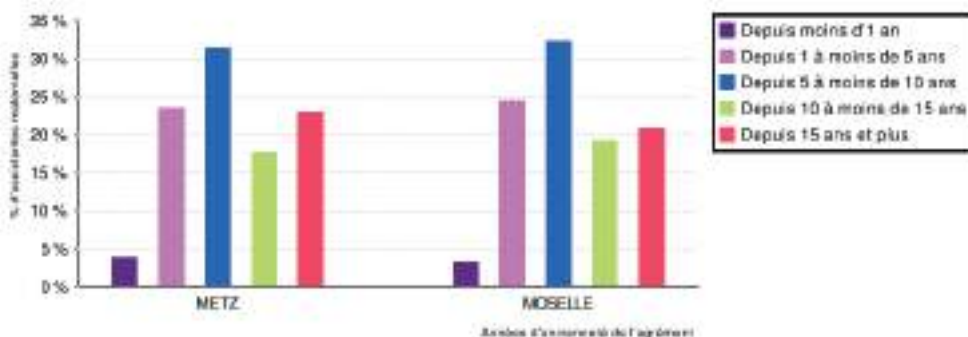


SOURCES : Acoass-Centre Pajemploi, IMAJE

Cette tendance est confirmée par les données du Conseil Départemental de la Moselle qui pointe une diminution du nombre d'assistantes maternelles agréées qui passe de 787 à 716 entre décembre 2011 et mai 2015.

Comparaison territoriale de la répartition des assistantes maternelles selon l'ancienneté de leur agrément

Nbre d'assistantes maternelles actives selon l'ancienneté de leur agrément	METZ		MOSELLE	
Depuis moins d'1 an	17	3,9 %	180	3,2 %
Depuis 1 à moins de 5 ans	102	23,6 %	1 262	21,5 %
Depuis 5 à moins de 10 ans	138	31,5 %	1 796	30,3 %
Depuis 10 à moins de 15 ans	77	17,8 %	1 068	18,2 %
Depuis 15 ans et plus	100	23,1 %	1 156	20,8 %
Total	432	100,0 %	5 562	100,0 %



Année 2013

SOURCES : Acoass-Centre Pajemploi, IMAJE

Par ailleurs à Metz, près d'un quart des assistantes maternelles en activité (23.1 %) ont une ancienneté d'agrément supérieure ou égale à 15 ans, soit une proportion d'environ deux points supérieure à celle de l'ensemble de la Moselle (20.8%).



PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ

✓ Déclinaison de l'offre en mode collectif sur les quartiers de Metz

L'offre d'accueil petite enfance sur la Ville est présente sur tous les quartiers, mais répartie inégalement. Le centre-ville est très bien couvert, contrairement à d'autres quartiers comme Vallières.

Les établissements d'accueil de la petite enfance de Metz



Source CCAS Metz 2015

Au total au titre de l'année 2013, la Caf recense 1 136 places d'agrément, pour 37 équipements différents. 3 111 enfants seraient inscrits dans les différents établissements.



PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ

Tableau récapitulatif des Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) au 31/12/14

	Structure d'accueil	Nombre de places		Quartier
		Accueil collectif	Accueil familial	
Gestion VILLE	BUISSONNETS	80	10	Nouvelle Ville
	JARDINETS	80	20	Sablon
	MPE	80	20	Centre-Ville
	GUERETS	80	20	Plantières-Queuleu
	VIGNERAIE	60	20	Devant-les-Ponts
	GRANGE AUX BOIS	30	35	Grange-aux-Bois
	MAGNY	20	10	Magny
	VALLIERES	20	10	Vallières-les-Bordes
	UNIS VERS D'ENFANTS	20		Sablon
	CHÂTEAU	15	15	Metz-Patrotte
	AU CLAIR DE LUNE	10	20	Bellecroix
	PARENT'AISE	10		Bellecroix
	AMPHITHEATRE	60		Sablon
	MARMOUSET	30		Sablon
		595	180	
Gestion associative	CPE Bernard CHABOT	85		Metz-Patrotte
	ENFANCE & FAMILLE (crèche de Borny)	80		Borny
	RECOLLETS	60		Centre-Ville
	COGESHAM/Rase-Mottes	30		Les Iles
	COGESHAM/Pomme d'Api	20		Centre-Ville
	COGESHAM/Petit Poucet	25		Metz-Patrotte
	COGESHAM/Chat Botté	25		Devant-les-Ponts
	COGESHAM/Tom Pouce	15		Bellecroix
	COGESHAM/P'tits Loups	20		Plantières-Queuleu
	COGESHAM/Maison des Lutins	20		Borny
	TOURNICOTI	15		Sablon
	ARC EN CIEL	16		Centre-Ville
		411		
Gestion privée	PEOPLE & BABY / Chocolat	30		Borny
	Total	1036	180	

FOCUS

Des accueils spécifiques sur le territoire messin

Les Multi-Accueils de la Ville de Metz et du COGESHAM réservent 1 à 2 places « d'urgence » pour « toutes les familles messines qui sont confrontées à une circonstance inattendue et pour laquelle ils n'ont pas d'autres solutions de garde possible ».

Ce dispositif a été renforcé, par l'ouverture en Décembre 2012, d'une nouvelle structure d'accueil (Parent 'aise), localisée à Bellecroix et spécifiquement dédiée à ce type d'accueil.

Une offre d'accueil atypique 24h sur 24h du lundi 5h30 au samedi 7h, a été mise en place en janvier 2010. Situé sur le quartier de Bellecroix, « Clair de Lune » visait initialement des personnes en situation de précarité dans l'emploi, sur des contrats à faibles amplitudes horaires comme les emplois ménagers.

Depuis la mise en place de cette offre, la demande et le nombre d'enfants accueillis ont plutôt tendance à baisser. La demande porte plus sur des horaires décalés (5h30-6h30) que sur de l'accueil de nuit seulement.



PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ

Le service d'accueil familial est le mode de garde le moins privilégié par les familles. Selon les quartiers et la concentration d'offres d'accueil, les services d'accueil familiaux sont plus ou moins utilisés. Le service d'accueil familial « les Jardinets » est un des plus utilisé sur la Ville. Le service d'accueil familial en horaires atypiques « Au Clair de Lune » est quant à lui peu utilisé, les familles privilégiant la garde des enfants par des membres de la famille sur ces horaires.

Les halte-garderies proposent un accueil occasionnel, non prévisible. Ce mode de garde est privilégié par des familles sans emploi ou dont un seul des parents travaille. Elles permettent également aux enfants d'avoir une expérience d'accueil collectif avant l'entrée à l'école maternelle. A noter, depuis 2014, seules 2 haltes garderies perdurent dans ce fonctionnement (Halte-garderie Tournicoti et halte-garderie Arc en ciel), les autres se sont transformées en multi-accueil, afin de répondre aux besoins en accueil régulier des familles.

Les micro-crèches et les multi-accueils offrent à la fois un accueil occasionnel et un accueil régulier. Les taux d'occupation 2013 des micro-crèches sont peu élevés, compte tenu de leur fonctionnement atypique (« Au Clair de Lune » et « Parent'aise ») et/ou du fait qu'elles ont ouvert dans le courant de l'année (« Chocolat » et « Parent'aise »).

Les taux d'occupation réels des multi-accueils ne reflètent pas la demande des familles vis-à-vis de cette offre d'accueil. En effet, les familles réservent un nombre d'heures supérieures à la réalité de leurs besoins.

FOCUS

Etude sur l'évolution des besoins : source – ABS 2014

A l'appui d'entretiens auprès de professionnels de la petite enfance, de parents dont les enfants sont inscrits en première année d'école maternelle, l'étude menée fait état des besoins suivants :

- ❖ *Mieux répondre aux besoins d'accueil de la petite enfance*
 - *Répondre à la demande des parents d'un accueil plus personnalisé*
 - *Développer la promotion des assistants maternels,*
 - *Mettre en place des outils dans les structures d'accueil collectif, pour la prise en charge personnalisée de l'enfant. Dans un renversement de perspective, une réflexion pourrait être engagée sur les moyens de faire prendre conscience aux parents de la dimension collective de la prise en charge (places d'accueil limitées, contraintes de fonctionnements...),*
 - *Engager une réflexion sur l'organisation des grands équipements qui, par le nombre d'enfants accueillis doit trouver l'équilibre entre l'accueil personnalisé et collectif.*
 - *Répondre aux besoins des parents dans leur diversité*
 - *Accompagner les professionnels dans la prise en charge d'un public de plus en plus divers,*
 - *Penser la communication pour un public ne maîtrisant pas forcément la langue, qu'il soit étranger ou en situation d'analphabétisme,*
 - *Développer une plus grande souplesse et réactivité dans l'accueil collectif pour une meilleure adaptation aux besoins d'accueil qui peuvent évoluer au gré des changements de situations professionnelles et personnelles,*
 - *Mener une réflexion sur le coût à charge pour les familles, pour un accueil en individuel, en collectif ou dans le cadre de l'accueil périscolaire.*
 - *Structurer une démarche d'observation des besoins de la petite enfance à l'échelle de la Ville.*



PARENTALITÉ

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Une offre de service existante et diversifiée sur le territoire Messin :**
 - Des Lieux d'accueil enfants parents, des services de médiation familiale, des espaces rencontres, ludothèques mais aussi des actions parentalité relevant du réseau d'écoute et d'appui à la parentalité (REAPP), du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

- **Des actions multiples mais un diagnostic des besoins manquants**

- **Une offre mal connue des familles, des parents.**
 - L'accès à l'information n'est pas fluide

- **Un besoin identifié : créer une coordination locale**
 - Face à la multitude des acteurs, des actions, une meilleure articulation des interventions, une répartition plus équilibrée des actions sur l'ensemble du territoire messin est à rechercher.

- **Certains publics sont très peu touchés par les actions parentalité, comme les parents actifs, les parents d'enfants handicapés, ou les pères**

- **Un partenariat coordonné à l'échelle Départementale sous l'animation du comité départemental de la parentalité et prochainement à l'appui d'un schéma départemental de la parentalité.**



PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ

1 - LES LIEUX D'ACCUEIL PARENTS/ENFANTS

La ville de Metz compte 3 Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) agréés par la Caf : Maison d'Anjou à Borny, le Laep Pirouette au Sablon et la Cour ensoleillée à Metz-Nord.

Ces structures, situées en QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville), proposent des espaces au sein desquels les parents peuvent venir partager un moment avec leur enfant, sans inscription et en bénéficiant de l'accueil de professionnels. Pour les familles, cette formule est simple d'accès et favorise la socialisation des enfants.

✓ **Sur le quartier de Borny**

Le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) Maison d'Anjou est implanté rue du Maine, dans un local indépendant. Il est géré par l'association "Maison d'Anjou"

La capacité d'accueil maximale a été fixée à 35 personnes. Les parents se servent du LAEP comme lieu d'écoute, de paroles, d'échanges, de socialisation.

○ **Le profil des familles**

Environ 200 familles différentes fréquentent le LAEP chaque année depuis 2011.

La typologie des parents qui fréquentent La Maison d'Anjou a évolué depuis quelques années. Auparavant il y avait des parents « consommateurs », certains venaient pour laisser jouer les enfants dans les locaux et s'investissaient peu dans la relation parent-enfant, certains tentaient même de quitter le LAEP sans leur enfant. Des familles des pays de l'Est sont plus nombreuses à fréquenter La Maison d'Anjou.

○ **Les autres actions proposées**

Par ailleurs, une accueillante de l'association prend en charge les familles lors des Consultations Pédiatriques Préventives (CPP) au sein du CMS Europlaza ou du Limousin de Metz. Elle assure, en soutien des parents, la sécurité des enfants sur la planche à langer et lors des jeux, reste à l'écoute des parents quant à leurs questionnements sur leurs rôles et fonctions parentaux et éducatifs. L'accueillante informe des animations massages et prend des inscriptions, favorise les échanges et les liens entre les familles, les parents, les enfants, joue avec les enfants.

L'association a également mis en place une animation gratuite "massage bébé" au sein des locaux du CMS Europlaza.

✓ **Sur le quartier du Sablon**

Le lieu d'accueil enfants parents « pirouette », géré par le CMSEA fonctionne depuis le 1^{er} juillet 2013 dans des locaux situés Place Frécot, au cœur de l'îlot Hannaux-Frécot-Barral.

La capacité d'accueil maximale a été fixée pour l'îlot à 25 personnes par le gestionnaire pour permettre une bonne disponibilité des accueillants pour les familles, des échanges entre les parents et les professionnels.

○ **Le profil des familles**

Les familles qui fréquentent le lieu proviennent majoritairement du quartier (soit 81 % en 2013), notamment de la zone située vers Magny, englobant le Centre social A. Pioche, la place du Souvenir Français, l'École « Pommier Rose », l'École de la Seille, le gymnase, les 3 rues appartenant à l'îlot Hannaux-Frécot-Barral, les rues Pioche et Vandernoot constituées d'habitats collectifs appartenant à MHT et des pavillons. 13 % des familles sont issues des autres quartiers ainsi que de la zone du vieux village, 6 % viennent des communes proches de la ville.

○ **Les autres actions proposées**

Comme sur le quartier de Borny, une accueillante participe aux consultations pédiatriques préventives du centre médico-social du Sablon.



PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ

✓ *Sur le quartier de la Patrotte Metz-Nord*

Le LAEP du Centre Georges LACOUR est implanté dans des locaux au sein du Centre d'Animations Culturelles et Social Lacour. Le LAEP est situé au cœur des immeubles d'habitats collectifs, près des commerces de proximité (superette, tabac, boucherie, laverie, presse, ...) et à côté du groupe scolaire Michel Colucci (école maternelle et élémentaire).

Il fonctionne avec un agrément de la Caf depuis le 1^{er} février 2014. Il n'est donc pas encore possible de disposer d'une analyse du public qui le fréquente.

2 - LE REAAP (RÉSEAU D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS)

En 2014, 9 actions ont eu lieu sur la ville de Metz. Elles ont été organisées par 8 gestionnaires différents :

- L'École des Parents et des Educateurs (EPE) à Metz Centre
- Le centre social ADAC'S à Bellecroix
- L'Association des Travailleurs Turques de Metz à Borny
- La Passerelle à Borny
- Les Pupilles de l'Enseignement Public 57 (PEP57) à Borny
- Le centre social Pioche au Sablon
- Le centre social Maison des Associations au Sablon
- Le CCAS de Metz

A noter : l'EPE et le CCAS de Metz couvrent plus des ¾ des bénéficiaires des actions

Les actions se sont déroulées sous plusieurs formes :

- groupe d'expression de parents ou d'échanges entre parents
- groupes de parole
- conférences/débats

Principaux thèmes traités :

- relation parents-enfants autour de la petite enfance
- relation parents-enfants autour de l'enfance
- relation parents-enfants à la préadolescence et à l'adolescence
- le partage des rôles parentaux, la coparentalité, la place des pères
- les relations famille-école

Environ 800 parents différents ont participé aux actions.

3 - LE CLAS (CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SOLIDARITÉ)

En 2014-2015, 25 actions Clas ont eu lieu sur la ville de Metz. Elles ont été organisées par 9 gestionnaires différents :

- Le centre social ADAC'S à Bellecroix (4 cycles)
- L'association des Franco Asiatique (2 cycles)
- L'association des Laotiens à Borny (1 cycle)
- Le Centre Culturel d'Anatolie à Borny (2 cycles)
- La Passerelle à Borny (1 cycle)
- Les Pupilles de l'Enseignement Public 57 (PEP57) à Borny (2 cycles)



PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ

- L'Espace de la Grange à la Grange aux Bois (4 cycles)
- Le centre d'animation sociale et culturelle G. Lacour à Nord-Patrotte (4 cycles)
- Le centre social Pioche au Sablon (5 cycles)

Environ 200 élèves de primaire et 70 collégiens ont participé à l'ensemble de ces cycles. Ils sont issus :

- des écoles : Barrès, De la Seille, Emilie du Châtelet, Erckmann Chatrian 1 et 2, Jean de La Fontaine, Jean Monnet, Jules Verne, Louis Pergaud, Michel Collucci, Pilâtre de Rozier.
- et collèges : Arsenal, Hauts de Blémont, F Rabelais, Jean Rostand, Jules Lagneau, Paul Valéry, Philippe de Vigneulles, P. Verlaine

Les actions Clas ont différents volets : aide au travail scolaire et méthodologique, apport culturel et implication des parents.

Ce dernier point explique la présence de ce dispositif dans le soutien à la parentalité : les animateurs doivent aussi travailler auprès des parents des enfants fréquentant l'action pour les aider dans la relation avec l'école, à comprendre le système scolaire et leur donner des outils pour suivre la scolarité et les devoirs.

4 - LA MÉDIATION FAMILIALE

Le public messin est accueilli principalement dans 2 structures, l'EPE à Metz et Marelle situé à Woippy. Chacune est agréée pour ½ ETP de médiateur.

Entre 160 et 180 parents messins ont bénéficiés de ces services sur un total de 275 parents.

En 2013, le taux moyen de médiations achevées pour 100 affaires nouvelles est de 4.7 au niveau national et de 3.4 pour la Moselle. Pour Metz, il est d'environ 4.2.

5 - ESPACES DE RENCONTRE

Depuis 1993, l'association Marelle offre ce service. En 2014, 154 parents messins et 114 parents issus de Metz campagne en ont bénéficié sur un total de 455 parents.

6 - L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ À TRAVERS L'ACTION DE LA MUNICIPALITÉ

La Ville souhaite proposer aux parents un accompagnement quotidien dans leur rôle de parents. Ce soutien à la parentalité se décline d'une part par une action quotidienne aux côtés des parents, au sein même des EAJE, et d'autre part par un financement accordé aux associations qui œuvrent dans ce domaine (lieux d'accueil parents enfants, médiation familiale...), et enfin à travers une participation au comité de pilotage départemental animé par la Caisse d'Allocations Familiales.

✓ *Au sein des EAJE*

Au sein des EAJE, la place des familles fait l'objet de la réflexion et de l'engagement des équipes : elles sont intégrées dans les projets d'établissement, associées aux moments forts de la vie des structures, et se voient dispenser une écoute, de l'information et le cas échéant une orientation vers les structures adaptées à leur problématique. Toutes les familles sont susceptibles de bénéficier, de façon ponctuelle ou plus durable, de cet accompagnement.

✓ *Le dispositif passerelle*

L'offre d'accompagnement des parents se prolonge par d'autres actions et équipements, qu'ils soient directement gérés par la Ville ou soutenus par elle. Le dispositif Passerelle que la Ville et



PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ

L'Education Nationale ont mis en place sur la zone d'éducation prioritaire de Metz Nord, vise ainsi à favoriser l'accueil des enfants de moins de trois ans, dans des conditions adaptées, afin de leur permettre une séparation progressive avec leur famille, de connaître une première socialisation, de bénéficier d'un meilleur apprentissage du langage et du français et enfin d'inciter les familles à entrer dans l'école et à s'impliquer dans la scolarité de leur enfant.

✓ Les ludothèques

La Ville propose enfin elle-même des équipements tels que les ludothèques, la Jardinothèque, et le Lieu d'Eveil Artistique et Culturel, au sein desquels enfants et parents (adultes référents) peuvent partager un moment de jeu, de création et de complicité, sous la médiation et l'animation proposées par des professionnels. En effet, la Ville considère que l'accès aux loisirs, aux arts et à la culture représente un fondement du développement et du bien-être de l'enfant. A cette fin, elle organise des activités de découverte au sein de ses EAJE et offre aux familles la possibilité de les prolonger dans d'autres lieux, dans des conditions optimales puisque l'accès à ces structures se fait aux conditions avantageuses du Pass'Eveil, dont le tarif est fonction du quotient familial. Cette offre rencontre un franc succès.

FOCUS

La parentalité sur le territoire de Metz (source : schéma départemental de soutien à la parentalité 2014/2017 – cabinet consultant ASDO)

La ville de Metz concentre un certain nombre d'acteurs importants et structurants sur le champ de la parentalité. Cependant, aucun diagnostic des besoins n'a été formalisé à l'échelle de la commune.

L'absence de coordination ou d'animation locale rend plus complexe l'accès à l'information des parents et des professionnels : en dépit de la présence de nombreux acteurs intervenant sur le champ de la parentalité, l'accès à l'information des parents n'est pas fluide et facilitée.

Des instances et réseaux locaux existent toutefois de manière plus ou moins institutionnalisée sur certains quartiers ou de manière informelle, à l'initiative de porteurs de projets. L'instance PRE constitue également un lieu où la thématique parentalité peut être régulièrement abordée.

La professionnalisation des acteurs est également soulignée comme un impératif au regard du manque de qualifications de certains intervenants, qui peuvent intervenir auprès des familles pour assurer un service dont ils ne maîtrisent pas forcément tous les paramètres.

Certains besoins apparaissent croissants et ne trouvent pas véritablement (ou difficilement) de réponses sur le territoire, telles que les problématiques soulevées par les parents malades psychiques, la question de l'information sur la médiation familiale des couples non mariés qui se séparent (le cadre n'est pas posé).

Certains publics sont très peu touchés par les actions parentalité, comme les parents actifs, les parents d'enfants handicapés, ou les pères, mais ce n'est pas spécifique au territoire de Metz.

La conclusion d'Asdo sur le territoire de Metz :

Au niveau des dispositifs Reaap, Clas, médiation familiale et espaces de rencontre, la commune de Metz concentre beaucoup d'actions de soutien à la parentalité. Un travail sur une meilleure articulation des actions au sein de la commune et une répartition plus équilibrée sur l'ensemble du territoire semble être une priorité pour une meilleure équité envers les familles.

ANALYSE CROISÉE

Séminaire du 17 septembre 2015

1/ANALYSE DES DONNÉES

1.1. Les éléments clés du diagnostic

- L'offre d'accueil de la petite enfance est supérieure à la demande des familles
 - Le nombre de dispositifs d'accompagnement à la parentalité est important et manque de coordination
- La communication des dispositifs inhérents à l'accueil du jeune enfant et des dispositifs d'accompagnement à la parentalité manque de clarté pour les familles : « Dans un même lieu, on veut répondre à des besoins très différents, les familles ne s'y retrouvent pas »

1.2. Eléments d'analyse

Économie et mutualisation sont priorisées :

- L'offre étant supérieure à la demande et les fonds publics se raréfiant, l'optimisation des structures est recherchée : mutualisation de l'offre d'accueil (coordination des modes d'accueil, pédiatre, réunion d'information petite enfance), fin des embauches d'assistantes maternelles pour le service d'accueil familial, validation de périodes de fermeture dans les EAJE municipaux.
- La rentabilité des EAJE est dépendante du comportement des parents vis-à-vis du mode de garde. Un EAJE est rentable avec des contrats d'accueil 5 jours par semaine et peu de congés. L'accueil social au sein des EAJE a un coût : baisse des taux d'occupation, coût financier important pour le gestionnaire et la collectivité. « Le service public petite enfance doit être performant économiquement et socialement pour survivre »

L'offre d'accueil est supérieure à la demande des familles tant en accueil collectif qu'en accueil individuel - les parents ont désormais le choix du mode de garde

- Les données chiffrées montrent que les assistantes maternelles ont moins de demandes qu'auparavant alors que le nombre d'assistantes maternelles en activité s'accroît chaque année.

- La tendance s'est inversée dès 2013 pour l'accueil collectif : les parents s'organisent différemment (réduction du contrat d'accueil au minimum, vacances des 2 parents en décalage, ressources de la famille contrainte, ...)

- La commission d'attribution des places de la CMA n'a pas attribuée toutes les places « bébés » lors de sa réunion de septembre 2015

L'aspect financier rentre en ligne de compte

- Les mères priorisent la non reprise d'activité après le congé maternité ou parental car le coût du mode de garde est élevé par rapport à leur salaire mensuel
- Les grands-mères demandent un agrément d'assistante maternelle quand la problématique financière se conjugue à la problématique du mode de garde
- Les services d'accueil familiaux ne répondent plus à la demande et aux besoins des parents : les parents priorisent l'accueil collectif, et s'il doit y avoir une assistante maternelle, les parents souhaitent la choisir
- Dans certains quartiers, les parents ne souhaitent pas / ne peuvent pas être employeurs d'une assistante maternelle ou faire les démarches pour une structure d'accueil collectif
- La formation des assistantes maternelles aujourd'hui est coûteuse pour le conseil départemental, les nouvelles assistantes maternelles ont des motivations différentes : aspects économiques, problématique de la garde de leurs petits enfants (donc à moyen terme elles n'exerceront plus, leurs petits-enfants grandissant fréquentent l'accueil périscolaire dès la scolarisation).
- En parallèle, persistent des besoins chez les familles non messines ce qui a pour impact le développement de structures privées lucratives.

Concernant la place du parent dans l'exercice de la fonction parentale :

- Les participants à l'atelier notent la multitude de dispositifs avant la naissance, au moment de la naissance et après la naissance et de la méconnaissance de l'ensemble.
- Constat des travailleurs sociaux du conseil départemental : les monoparents n'ont pas de projet parental construit, ils ne se projettent pas dans leur rôle de parent.

- Les familles ne se projettent pas mais ne s'investissent pas moins que les autres familles
- Ces familles ont des difficultés importantes pour sortir de chez elles
- L'accompagnement de ces familles par les travailleurs sociaux est important : les familles n'ont pas conscience de leurs besoins ou des besoins de leurs enfants
- La proximité du quartier peut être trop problématique pour ces familles, cela peut être une entrave à la construction de leur projet parental
- « quels sont les réels besoins de ces familles ? ne plaque-t-on pas un modèle sur ces familles ? Il faut que le besoin de mode de garde ou de socialisation de l'enfant émane du monoparent pour que l'expérience soit positive »
- Les compétences parentales des parents doivent être valorisées, « il faut s'interroger sur la question du parent en devenir »

Sur la communication, il est relevé une multitude d'acteurs de l'éducation et du social et de dispositifs mais peu de lisibilité aussi bien pour les professionnels que pour les familles

- L'offre d'accueil est confuse : dans un même lieu, on veut répondre à des besoins très différents : les familles ne s'y retrouvent pas
- « Qu'offre-t-on comme mode de socialisation dans les EAJE ? N'est-ce pas trop aseptisé au point que les parents et les enfants ne s'y retrouvent pas ? »

2/PERSPECTIVES

2.1. Priorités pour l'avenir

- La communication
- La mutualisation des énergies et des moyens
- L'accompagnement des parents dans l'exercice de la fonction parentale

2.2. Propositions d'axes d'intervention

- Repositionner les parents dans leur fonction parentale quel que soit le mode de garde et l'âge de l'enfant

• Améliorer la rentabilité des EAJE :

- vendre des places aux communes et entreprises
- créer des services nouveaux
- mutualiser des espaces nouveaux
- obtenir des financements complémentaires de la Caf
- réfléchir à la prise de compétence intercommunale

• Améliorer la communication :

- créer « une semaine de la petite enfance »
- être présents dans des manifestations événementielles

Actualiser le diagnostic des besoins : risque de réduction de l'offre d'accueil existante sur le territoire, scolarisation des 2/3 ans

Accompagner le parent dans l'exercice de sa fonction parentale :

- développer une charte d'accompagnement de l'enfant dans sa famille en partenariat entre l'éducation nationale et les acteurs du social
- Créer un espace neutre regroupant les acteurs de la parentalité favorisant l'échange entre professionnels et parents et l'accompagnement à la question parentale

Mieux communiquer , mieux coordonner les interventions :

- créer plateforme interprofessionnelle et interinstitutionnelle : échanges d'informations pratiques entre professionnels, accompagnement des familles si besoin par un référent d'une des institutions
- Développer un marketing plus offensif sur l'offre petite enfance (mise en valeur de ce qui se fait dans les structures, ...) ■

ENFANCE / JEUNESSE



Liste des participants au séminaire du 17 septembre 2015

ATELIER ENFANCE / JEUNESSE

BESSE Alexis
Chargé de mission Initiatives Jeunes Vie Associative, Ville de Metz

CONTAMINE Michel
Conseiller d'éducation populaire et de Jeunesse, DDCS

DE TALANCE Jean François
Directeur Adjoint de la DDCS

GIRARDI Michaël
Chargé d'Études et statistiques, CAF

HAUSSY Nicolas
Réfèrent PEDT et service civique, DDCS

KOCKEISEN Elodie
Coordonnateur pédagogique, Ville de Metz

KONNE Violette
Chef de service Jeunesse, éducation populaire, vie étudiante, Ville de Metz

MARCINKOWSKI Sabine
Responsable UTASI METZ, Conseil Départemental

MEHALILOUAHAB Lahila
Assistante sociale-UTASI METZ EST-CMS Europlaza, Conseil Départemental

MOLTER Aurélie
Assistante sociale, Conseil Départemental

PAULY Violaine
Coordinatrice pédagogique, Ville de Metz

PEYRE-TEKKOUK Françoise
Chargée de mission pedt, Déléguée à la vie Associative, DDCS

REDEL Franck
Responsable adjoint du territoire de Metz /gestion des prestations, CAF

ROCHEL Thierry
Directeur de Pôle AJSVA, Ville de Metz

SCHELL Laëtitia
Coordonnateur pédagogique, Ville de Metz

WOTJTOWITZ Bérénice,
Directrice, MAS des Sablons



1 - UN NIVEAU DE FORMATION QUI AUGMENTE MAIS DES INÉGALITÉS QUI PERSISTENT

✓ *Un messin sur 5 sorti du système scolaire sans diplôme*

Selon les données CAF, 5 780 allocataires sont des étudiants.

Pour ceux sortis du système scolaire, et recensés par l'INSEE, 19.6% n'ont aucun diplôme (20.6% en 2006). La part des personnes sans diplôme varie de 9.5% pour le centre-ville à 46.4% pour Borny.

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	84925	40459	44467
Part des titulaires en % d'aucun diplôme	19.6	18.9	20.3
du certificat d'études primaires	7.2	5.3	9.0
du BEPC. brevet des collèges	4.5	3.9	5.1
d'un CAP ou d'un BEP	22.0	24.8	19.5
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	15.6	15.7	15.5
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	13.4	12.1	14.6
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	17.6	19.3	16.1

✓ *La scolarisation des messins*

Le nombre d'enfants connus par la CAF a tendance à stagner (-0.9%). Certaines classes d'âge baissent, comme les 0-2 ans, ce qui laisse supposer une baisse des effectifs scolarisés dans les années à venir, alors que d'autres augmentent comme les 6-11 ans.

	2009	2014	évolution en %
0 A 2 ANS	4179	3981	-4,7
3 A 5 ANS	3447	3488	1,2
6 A 11 ANS	6229	6474	3,9
12 A 17 ANS	5806	5713	-1,6
MOINS 20 ANS	21254	21062	-0,9

La ville de Metz compte 9 477 élèves scolarisés, 3 769 en maternelles et 5 708 en primaire, répartis dans 39 écoles maternelles et 36 écoles primaires. Le nombre moyen d'élèves par classe est de 23 élèves. 90 enfants de moins de 3 ans sont scolarisés. 334 demandes de dérogations ont été formulées. Avec 46 et 44 demandes le Sablon et Plantières Queuleu arrivent en tête des demandes.

	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
LES ISLES	114	115	126	112	131
METZ CENTRE	152	141	142	144	138
MAGNY	144	146	161	152	149
ANCIENNE VILLE	176	172	159	156	177
PATROTTE	184	180	200	189	224
GRANGE AUX BOIS	225	229	225	224	238
BELLECROIX	235	222	233	233	240
NOUVELLE VILLE	285	271	270	252	246
DEVANT LES PONTS	279	275	255	273	278
VALLIERES	352	371	369	366	370
PLANTIERES - QUEULEU	366	389	380	388	400
SABLON	555	535	509	494	493
BORNY	704	696	706	696	696
TOTAL	3771	3742	3735	3679	3780

L'aide aux devoirs est assurés par 7 associations et concerne en primaire 177 élèves pour 16 cycles et au collège 49 élèves pour 3 cycles.

ENFANCE / JEUNESSE

2 - L'ACCÈS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

Accueil périscolaire du soir			
Associations	Enfants - 6 ans	Enfants + 6 ans	Nombre de familles
MJC 4 Bornes	29	29	28
Familles lorraines	79	70	102
Centre social la Patrotte	21	44	51
CASC Lacour	15	43	72
Du côté des loisirs	281	387	518
Centre social Mazelle	193	230	323
Centre social Bellecroix	49	43	54
ASSOPEP	50	53	82
Association familiale Metz Vallières	30	34	59
ADPEP	18	24	35
MJC Borny	29	77	66
Centre social GAB	84	107	122
MJC Metz Sud	58	103	113
MAS du Sablon	68	97	119
ASBH	22	61	51
Totaux	1026	1402	1795

27% des enfants de moins de 6 ans et 25% des enfants de plus de 6 ans fréquentent l'accueil périscolaire du soir, soit 26% des enfants scolarisés. Environ 2 000 familles sont utilisatrices du service.

L'accueil périscolaire est avant tout un mode de garde pour les familles messines. Ce sont essentiellement des enfants dont le monoparent ou les 2 parents travaillent qui fréquentent l'accueil périscolaire du soir.

Les enfants dont au moins l'un des deux parents ne travaille pas fréquentent l'accueil périscolaire pour les activités socio-éducatives proposées.

La typologie des familles utilisatrices est identique à celles résidentes sur le quartier. Ainsi, sur le quartier du Sablon (Maison des associations du Sablon, MJC Metz Sud), ce sont essentiellement des familles qui travaillent à 2 ou le monoparent travaille qui sont utilisatrices du service; alors que sur le quartier de Borny, les familles dont un des parents ou le monoparent qui ne travaille pas sont majoritaires et utilisent le service non pas pour un besoin de garde mais pour une activité de loisirs.

Pour les enfants de moins de 6 ans, l'accueil périscolaire est une forme complémentaire de sociabilisation aux apprentissages de l'école.

ENFANCE / JEUNESSE

Ville de Metz	Totaux		
	Enfants – 6 ans	Enfants + 6 ans	
Garderie matin	1018	954	1972
Garderie midi	2400	4090	6490
Totaux	3418	5044	8462

27% des enfants scolarisés de moins de 6 ans et 17% des enfants scolarisés de plus de 6 ans fréquentent la garderie périscolaire du matin (soit 21% des enfants scolarisés).

63% des enfants scolarisés de moins de 6 ans et 74% des enfants scolarisés de plus de 6 ans fréquentent la garderie périscolaire du midi (69% des enfants scolarisés).

8 462 enfants fréquentent la garderie du matin et /ou de la pause méridienne soit 91% des enfants scolarisés.

L'accueil "garderie périscolaire", que ce soit sur le temps du matin ou du midi est un mode de garde, majoritairement utilisé par les familles ou monoparents qui travaillent.

FOCUS

Etude sur l'évolution des besoins : source – ABS 2014

A l'appui d'entretiens auprès de professionnels de la petite enfance, de parents dont les enfants sont inscrits en première année d'école maternelle, l'étude menée fait état des besoins suivants :

- ❖ *Accompagner les parents dans le passage du lieu d'accueil à l'école*
- *Assurer une continuité entre le lieu d'accueil et la prise en charge périscolaire*
 - *Mettre en place une communication à destination des parents qui souvent réorganisent leur mode d'accueil avec la scolarisation,*
 - *Homogénéiser les relations entre lieux d'accueil et école pour une meilleure transition, à la fois dans le volet information et dans la familiarisation de l'enfant avec l'école.*
- *Développer l'information et la transparence sur ce qui se passe dans les lieux d'accueil et à l'école, pour une meilleure compréhension mutuelle entre les parents et les professionnels.*

3 - LA RESTAURATION SCOLAIRE À CONSOLIDER

En 2014, 3 084 enfants en moyenne fréquentent la restauration scolaire soit un tiers des enfants scolarisés (32.5%).

Tranche de QF	Nombre moyen d'enfants de 3-11 ans fréquentant la cantine par jour selon le QF des parents*	Nombre moyen de repas selon le QF des parents	Nombre de familles
0-350	435	60408	574
350-550	690	95882	996
550-750	401	55815	618
750-950	230	32051	359
supérieur à 950	1328	184647	2191
Total Ville	3084	428 803,00	4738



ENFANCE / JEUNESSE

Les travaux menés dans le cadre de Metz 2030, sur les données de la rentrée 2010-2011, avaient montré que la fréquentation des restaurants scolaires messins était nettement inférieure à celles des autres villes. Depuis, le service s'est développé et une réflexion sur la tarification a été menée. Toutefois, la fréquentation à Metz resterait inférieure à celle des zones de comparaison.

Villes	Moyenne de repas journalier	Population en âge d'être scolarisée en primaire	Estimation de la fréquentation
Metz	2571	9737	26%
Reims	6000	15234	39%
Tours	6900	9670	71%
Besançon	4550	8867	51%
Nancy	3300	6866	48%

4 - L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

✓ *Données de contexte*

Si l'activité des parents (et notamment des femmes) se pose pour la petite enfance, il en est de même pour les jeunes. Ainsi, 65,2% des femmes avec enfants de 6 à 17 ans sont actives en 2014 (62,7% en 2006), ce qui pose d'autant plus la question de l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire.

La ville de Metz compte 28 Associations qui organisent des accueils de loisirs sans hébergement.

✓ *Favoriser l'accès à l'offre de loisirs*

Pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs, le CCAS a conventionné avec des associations afin d'apporter une aide de 50€ aux familles ayant un Quotient familial inférieur à 900€ pour l'inscription de leurs enfants à une activité sportive, culturelle ou de loisirs. Ce dispositif, mis en place en 2010, a évolué au cours du temps (tranche d'âge, QF). 1 enfant sur 4 (24.4%) potentiellement concerné a effectivement utilisé cette aide (soit 1 964 en 2015).

L'aide au premier départ, proposée par la CAF a été réorientée pour favoriser le départ des enfants en centre de vacances.

Des groupes de travail sont mis en place pour favoriser l'accessibilité de l'offre de loisirs et développer des projets en centre de loisirs à destination de publics ciblés comme les enfants suivis dans le cadre du PRE. L'objectif est d'assurer une continuité éducative pour ces enfants en particulier, pendant les vacances scolaires.

ANALYSE CROISÉE

Séminaire du 17 septembre 2015

1/ANALYSE DES DONNÉES

1.1. Les éléments clés du diagnostic

- Nécessité de réfléchir à la complémentarité entre les ALSH vacances et les extra-scolaires, en matière de tarification, d'accessibilité, d'interaction avec les clubs et associations sportives mais aussi avec le dispositif d'animation estivale mis en œuvre par la commune.
- Chercher à intégrer les « envies » des enfants et des jeunes car le risque est de calquer une offre qui ne corresponde pas aux besoins du public ciblé : « sortir des activités socialement marquées comme par exemple le golf, l'équitation et viser à intégrer toutes les catégories socio-professionnelles ».
- L'offre culturelle est totalement absente du diagnostic alors que de nombreuses actions passerelles existent avec les accueils de loisirs (initiation musicale dans les séances d'accueil périscolaire).
- Le public adolescent n'est que très peu représenté dans les offres proposées sur le périmètre de la ville : animations estivales. Les jeunes s'intègrent davantage à des projets et ne sont mobilisables que sur des périodes courtes

Les principales problématiques évoquées sont :

- La disparité des besoins d'accueil selon les quartiers (besoin de garde et besoin d'activité)
- La mise en place de la tarification sociale qui a impacté les effectifs au niveau du périscolaire
- Une offre existante en matière d'accueils de loisirs mal identifiée sur le périmètre de la ville
- L'observation d'une baisse des effectifs liée aux modifications de l'aide au temps libre
- Un état des lieux des équipements sportifs qui mériterait d'être actualisé et analysé
- La question de la mobilité/accessibilité par le transport et par la représentation qu'ont les usagers

- La question d'un maillage territorial : équilibre entre les quartiers

- La démarche participative incluant les habitants/ crise du bénévolat

- Les locaux insuffisamment adaptés, la question de la vétusté des locaux

- Le déficit de communication : pas assez d'information auprès des publics qui ne font pas la démarche d'aller chercher l'info/on ne sait pas faire

- Le rôle pivot de l'ensemble des associations au-delà des seuls centres sociaux et des Mjc, à ne pas occulter

- L'absence dans le diagnostic d'analyse des associations sportives et culturelles

- L'accueil des adolescents et jeunes adultes: méconnaissance de l'existant (hors zones politique de la Ville) et difficultés à identifier les besoins

- La problématique de la mixité (sexes, catégories socio-professionnelles)

- La problématique de la définition des tranches d'âge : jeunesse est une tranche d'âge non homogène.

2/PERSPECTIVES

4 axes permettant de répondre en tout ou partie aux problématiques sont proposés.

Repérer les besoins à l'échelle des différents quartiers :

- Établir un diagnostic à l'échelle des associations (socio éducatives, culturelles, sportives) et des services de la Ville: mesurer le service rendu et savoir qui est touché par ces services (idée d'un observatoire- espace de discussion et d'échanges).

- S'appuyer sur l'Education Nationale et les services sociaux

Repenser les accueils de loisirs extrascolaires :

- En lien avec les associations : l'offre actuelle n'est plus forcément adaptée aux publics sur les différents quartiers

- Harmonisation des pratiques, des politiques tarifaires, trouver des modes d'accueil innovants en dehors du cadre normatif et financier
- Mettre en place une démarche similaire au PEDT notamment pour les accueils extra-scolaires.

Améliorer les locaux et les conditions d'accueil :

- Programmer des réhabilitations de locaux : les rendre fonctionnels et attractifs, encourager la mutualisation
- Développer les spécialités des équipements, en plus de l'offre généraliste de quartier
- Intégrer la question de la mobilité des publics dans les différents projets
- Dans les projets d'accueil, envisager d'emblée la question de la mixité (à partir de la puberté) et des publics porteurs de handicaps

Consolider les actions existantes :

- Soutenir les professionnels du monde associatif: financer un socle de fonctionnement plutôt qu'exclusivement sur projets
- Favoriser les mutualisations en matière de moyens humains et matériels
- Travailler sur le décloisonnement entre les associations
- Former des professionnels à l'accueil spécifique (barrière de la langue, publics porteurs de handicaps...) ■

ANIMATION DE PROXIMITÉ



Liste des participants au séminaire du 17 septembre 2015

ATELIER ANIMATION DE PROXIMITÉ

BESSE Alexis
Chargé de mission Initiatives Jeunes Vie Associative, Ville de Metz

CONTAMINE Michel
Conseiller d'éducation populaire et de Jeunesse, DDCS

DE TALANCE Jean François
Directeur Adjoint de la DDCS

GIRARDI Michaël
Chargé d'Études et statistiques, CAF

HAUSSY Nicolas
Réfèrent PEDT et service civique, DDCS

KOCKEISEN Elodie
Coordonnateur pédagogique, Ville de Metz

KONNE Violette
Chef de service Jeunesse, éducation populaire, vie étudiante, Ville de Metz

MARCINKOWSKI Sabine
Responsable UTASI METZ, Conseil Départemental

MEHALILOUAHAB Lahila
Assistante sociale-UTASI METZ EST-CMS Europlaza, Conseil Départemental

MOLTER Aurélie
Assistante sociale, Conseil Départemental

PAULY Violaine
Coordinatrice pédagogique, Ville de Metz

PEYRE-TEKKOUK Françoise
Chargée de mission pedt, Déléguée à la vie Associative, DDCS

REDEL Franck
Responsable adjoint du territoire de Metz /gestion des prestations, CAF

ROCHEL Thierry
Directeur de Pôle AJSVA, Ville de Metz

SCHELL Laëtitia
Coordonnateur pédagogique, Ville de Metz

WOTJTOWITZ Bérénice
Directrice, MAS des Sablons



ANIMATION DE PROXIMITÉ

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- *Des centres sociaux créés en lien avec le développement de la ville :*
 - *Des décennies d'urbanisation massive, des flux migratoires importants et diversifiés.*
- *Le centre social est un équipement spécifique*
 - *Il repose sur la participation, l'implication des habitants et favorise le lien social, la mixité, avec une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.*
- *Une intervention déclinée dans un projet social adapté aux caractéristiques du territoire d'influence du centre social.*
 - Le projet social repose sur un diagnostic participatif et partagé, décline des axes stratégiques et un plan d'actions. Il engage une diversité d'actions qui correspondent à autant de besoins ou d'intérêts d'habitants.
- *Les principales problématiques sociales repérées sont :*
 - La paupérisation, facteur de dégradation des liens intra familiaux
 - L'absence de lien social, source de tension et d'isolement
 - La difficulté d'une prise en charge adaptée aux besoins des jeunes
- *Les principaux axes d'intervention relevés sont :*
 - Le soutien des familles dans leur vie quotidienne et dans leur parentalité
 - Le développement de la socialisation des habitants et la lutte contre l'isolement en veillant à la mixité sociale et culturelle
 - L'élaboration d'une politique jeunesse favorisant son développement et son intégration sociale.
- *Des centres sociaux de tailles et avec des moyens différents :*
 - La participation des bénévoles est essentielle à la vie d'un centre
- *L'équilibre des moyens humains et financiers est une préoccupation forte face aux tensions budgétaires exprimées par les centres sociaux.*
- *Etre agréé « centre social » relève d'une validation du conseil d'administration de la Caf*
 - La démarche de projet sur laquelle repose la validation de l'agrément est une démarche jugée complexe par les gestionnaires mais nécessaire
- *Des axes de réflexion engagés par la ville*
 - Améliorer la qualité de l'offre
 - Améliorer l'accessibilité pour les publics

De l'ensemble des équipements à vocation généraliste ou spécialisée, sportive ou culturelle.



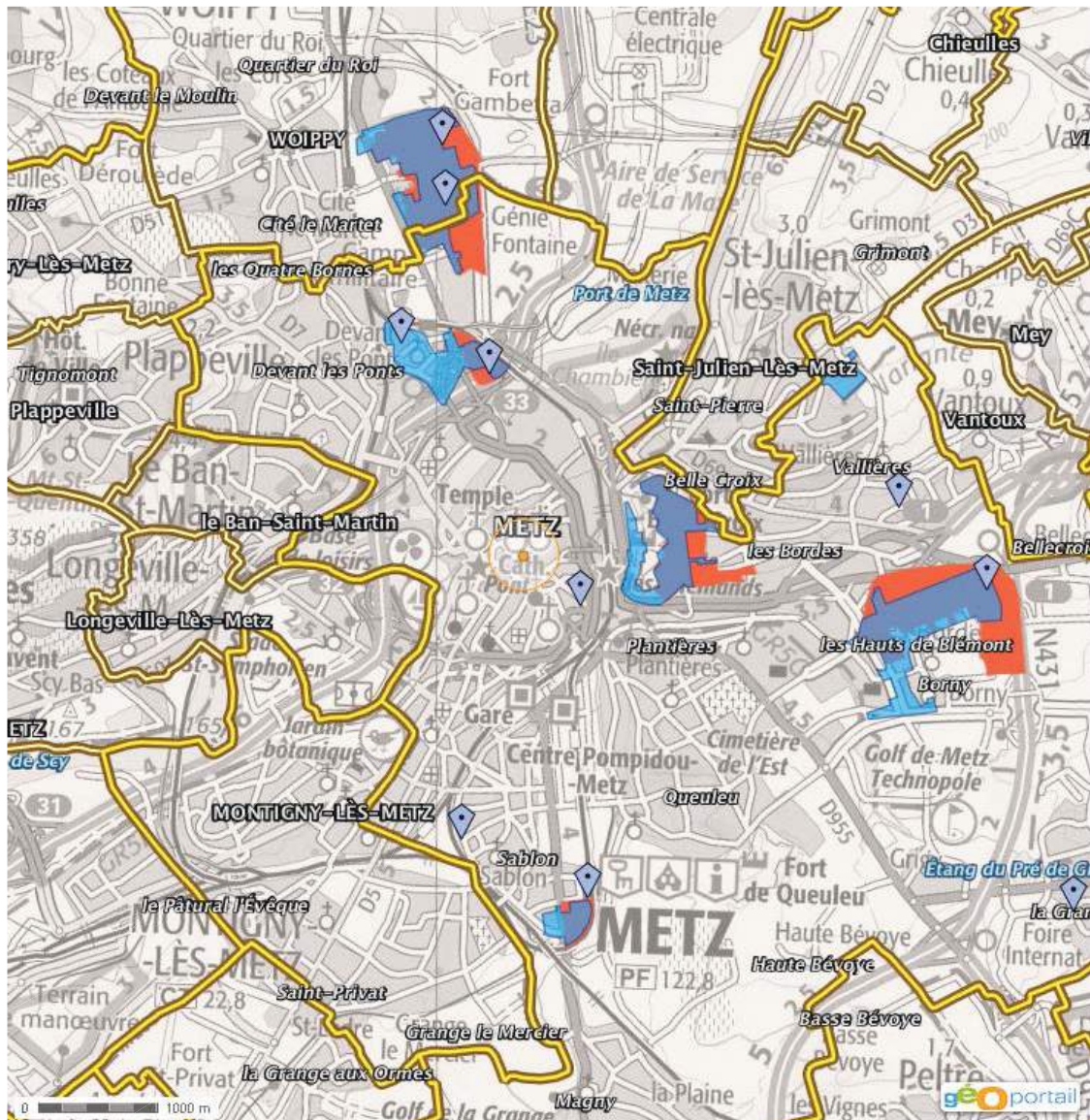
ANIMATION DE PROXIMITÉ

1 - LES CENTRES SOCIAUX

✓ Une offre existante sur le territoire Messin

La ville de Metz compte 8 centres sociaux dont 5 ayant un référent famille.

- Le centre social ADAC'S, quartier Metz Bellecroix
- Le centre social « AMIS », quartier de la Patrotte
- Le centre d'animation sociale et culturelle « Georges Lacour », quartier Metz-Nord
- Le centre social « espace de la grange » quartier de la grange aux bois
- La maison des associations, quartier du Sablon
- Le centre socio-culturel « arc en ciel », au centre ville
- Le centre social « Pioche », quartier Sablon-Sud
- Le centre social « comité de gestion des centres sociaux » de Borny (*non agréé depuis mai 2015*)





ANIMATION DE PROXIMITÉ

Les centres sociaux sont des équipements de proximité qui veillent à l'accueil des personnes et des familles et à la mixité sociale, avec une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés. Ce sont des lieux de rencontres et d'échanges entre les générations, des lieux d'animation de la vie locale, qui favorisent la démocratie de proximité, l'initiative des habitants et leur implication dans des dynamiques de développement social et dans des actions collectives.

En 2013, 40 centres sociaux agréés par la CAF de la Moselle sont implantés sur le Département, répartis sur les différents bassins de vie. Les centres sociaux messins ont été conditionnés par des décennies d'urbanisation massive, de flux migratoires importants et diversifiés.

Les éléments statistiques indiquent que l'offre en équipements socioculturels est présente sur l'ensemble du territoire.

✓ *Un projet pour un territoire, pour des habitants*

Les caractéristiques du territoire d'intervention d'un centre social influencent le contenu de son projet qui intègre les spécificités territoriales et les problématiques sociales locales.

Les principales problématiques repérées sont :

- La paupérisation, facteur de dégradation des liens intra familiaux
- L'absence de lien social, source de tension et d'isolement
- La difficulté d'une prise en charge adaptée aux besoins des jeunes

Les projets reflètent ces principaux constats avec pour priorité de :

- Soutenir les familles dans leur vie quotidienne et dans leur parentalité
- Développer la socialisation des habitants et de lutter contre l'isolement en veillant à la mixité sociale et culturelle
- Contribuer à l'élaboration d'une politique jeunesse favorisant son développement et son intégration sociale.

Les équipes œuvrent pour rendre l'habitant ou l'utilisateur « acteur » du projet social. Elles se mobilisent au quotidien sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer leur expression et leur réelle participation.

La participation d'un habitant ou d'un usager peut prendre différentes formes allant de la consommation d'activités à la contribution au processus de décision en passant par l'élaboration, l'animation d'activité et l'implication dans le fonctionnement du centre social

	ADAC'S	CASC G. Lacour	AMIS	PIOCHE	ARC EN CIEL	MAS	LA GRANGE
Salariés ETP	6.58	12.35	7.11	10	15.61	10.78	6.85
Usagers adhérents	208	250	152	NC	586	372	164
Bénévoles	7	10	15	30	26	48	16

Les centres sont de tailles différentes.

Les bénévoles participent activement à la vie d'un centre. Ils peuvent être impliqués dans la gouvernance du centre : le conseil d'administration, dans des comités d'usagers pour faire part de leur avis, soumettre des propositions. Cela implique un savoir faire, un savoir être, un savoir relationnel important.

Certains centres s'engagent dans la formation de leurs bénévoles pour renforcer leur connaissance :



ANIMATION DE PROXIMITÉ

- du monde associatif,
- de la méthodologie d'actions et de projets,
- de la participation citoyenne et solidaire,
- de la communication.

La démarche de projet sur laquelle repose la validation de l'agrément « centre social » par la CAF est une démarche jugée complexe par les gestionnaires mais nécessaire. Elle est l'occasion d'établir un diagnostic participatif et partagé, de définir des axes stratégiques et un plan d'actions. Le projet social du centre engage une diversité d'actions qui correspondent à autant de besoins ou d'intérêts d'habitants.

Parallèlement, l'équilibre des moyens humains et financiers demeure une préoccupation forte face aux tensions budgétaires exprimées par les centres sociaux.

✓ *Des objectifs visés par la ville*

Deux axes de réflexion émergent :

- L'amélioration de la qualité de l'offre
- L'amélioration de l'accessibilité pour les publics.

Pour atteindre ces objectifs, différents axes de travail :

- Développer des spécialités à côté de l'offre généraliste pour toucher un public plus mixte, à l'image de CPN (Club pour la nature) les Coquelicots qui par son activité centrée sur la nature, rayonne sur l'ensemble de la Ville.
- Formaliser un projet d'animation par équipement.
- Harmoniser la tarification des lieux d'accueil (la Ville versait 1.5€ par jour et par enfant aux associations. Cette aide va être réajustée et un nouveau projet est à l'étude avec le CCAS).
- Favoriser la collaboration entre les centres, pour à la fois améliorer la qualité de l'offre par l'échange des pratiques et mixer les publics.
- Développer l'offre pour le public adolescent.
- S'assurer que les établissements qui ont l'agrément centre social le conserve.

L'état des locaux n'est pas satisfaisant. La Ville avait obtenu le financement pour mener des travaux dans deux de ces centres mais la collectivité n'a pas pu engager le complément nécessaire si bien que les travaux n'ont pas pu être entrepris.

Metz se distingue des autres villes de tailles comparables par un plus grand nombre d'équipements, répondant à une logique de proximité au détriment de grands équipements.

2 - LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs regroupent une grande diversité de structures avec des logiques d'implantations et de gestions différentes.

Il existe deux types d'équipements sportifs et de loisirs :

- Les équipements en accès libre
- Les équipements en accès réservé

Parmi les équipements en accès réservé, il existe également des structures dites « dédiées » signifiant qu'elles sont gérées par une association (assure la gestion des horaires, des locaux...).



ANIMATION DE PROXIMITÉ

Par exemple, au sein de la ville de Metz, ces espaces «dédiés» concernent l'ensemble des terrains de foot. L'utilisation de ces espaces n'est possible, qu'à condition d'être adhérent à l'association assurant la gestion. Les créneaux de mise à disposition sont importants.

Les équipements sportifs peuvent être privés assurant un rôle équivalent ou complémentaire dans l'offre proposée aux habitants (structures de jeux du centre Saint Jacques...).

L'offre d'équipements sportifs est souvent structurée, comme dans toutes les villes, autour des écoles. Les activités proposées sont différentes selon les équipements (gymnase avec un mur d'escalade...).

Selon l'enquête menée par l'AGURAM pour Metz 2030, les quartiers Nouvelle Ville et Centre-Ville présentent un important déficit en équipements sportifs et de loisirs. Pour les habitants de ces quartiers, la pratique d'activités se fait à l'extérieur du quartier vers le complexe Saint Symphorien pour les résidents de Nouvelle Ville. Bellecroix et La Grange aux bois sont moins bien dotés.

La pratique d'activités spécialisées ne répond pas à une logique de proximité vis-à-vis des écoles ou de la population d'un quartier.

ANALYSE CROISÉE

Séminaire du 17 septembre 2015

1/ANALYSE DES DONNÉES

- Le public adolescent n'est que très peu représenté dans les offres proposées sur le périmètre de la ville : (animations estivales). Les jeunes s'intègrent davantage à des projets et ne sont mobilisables que sur des périodes courtes.
- Se pose la question de la représentation négative envers le public jeune.
- La représentativité du public féminin est également une préoccupation permanente des professionnels notamment dans les Quartiers Politique de la Ville générateurs de tension. « un garçon qui s'inscrit à un atelier danse/ peur du qu'en dira-t-on ? »
- Sont également pointés des manques pour ce qui concerne le public des étudiants et des jeunes adultes... ce qui conduit le groupe à réagir sur la définition de la tranche d'âge : Où s'arrête l'enfance, quand démarre la jeunesse...
- Les éléments de diagnostic sont essentiellement apportés et analysés du point de vue de la Caf.
- Il est signalé que les centres sociaux ne sont pas seuls, il existe sur le territoire de nombreuses associations ou centres socio-culturels.
- De nouveaux projets s'inscrivent au cœur des quartiers comme par exemple l'AGORA à Patrotte-Metz-Nord.

2/PERSPECTIVES

4 axes permettant de répondre en tout ou partie aux problématiques sont proposés :

Repérer les besoins à l'échelle des différents quartiers :

- Établir un diagnostic à l'échelle des associations (socio éducatives, culturelles, sportives) et des services de la Ville : mesurer le service rendu et savoir qui est touché par ces services (idée d'un observatoire- espace de discussion et d'échanges).

- S'appuyer sur l'Education Nationale et les services sociaux

- Aller à la rencontre des publics les plus éloignés des dispositifs existants : Sorties d'écoles, marchés, lieux de rencontre...

Améliorer les locaux et les conditions d'accueil :

- Programmer des réhabilitations de locaux: les rendre fonctionnels et attractifs, encourager la mutualisation
- Développer les spécialités des équipements, en plus de l'offre généraliste de quartier
- Intégrer la question de la mobilité des publics dans les différents projets

- Dans les projets d'accueil, envisager d'emblée la question de la mixité (à partir de la puberté) et des publics porteurs de handicaps

Consolider les actions existantes :

- Soutenir les professionnels du monde associatif : financer un socle de fonctionnement plutôt qu'exclusivement sur projets
- Favoriser les mutualisations en matière de moyens humains et matériels
- Travailler sur le décloisonnement entre les associations
- Former des professionnels à l'accueil spécifique (barrière de la langue, publics porteurs de handicaps...)

Consolider les actions existantes :

- Permettre la reconnaissance des compétences (certifications, encourager les partenariats avec l'université et les centres de formation)
- Mieux communiquer sur ce que c'est qu' être un bénévole, et des réalités diverses « Il y a mille façons d'être bénévole »
- Valoriser une logique de contrepartie ■

HANDICAP



Liste des participants au séminaire du 17 septembre 2015

ATELIER PERSONNES HANDICAPÉES

ANCIEN Stéphane
Chargé de mission handicap, Ville de Metz

COLIN Laëtitia
Conseillère en Economie Social et Familial, CCAS

DOMENEGHINI Agnès
Assistante sociale-UTASI METZ VILLE-CMS QUEULEU, Conseil Départemental

DUBOC Aurélie
Responsable des résidences, CCAS

ENAUX-BOHL Christelle
Responsable de la Mission Ville pour Tous, Ville de Metz

LEMOINE Coralie
Chargée de mission santé, Ville de Metz

MADEC Marie Claude
Responsable du territoire de Metz (gestion des prestations et travail social), CAF

MAGRON Fabienne
Chargé de mission auprès du DASTI, Conseil Départemental

MAGUIN Anne
Assistante Sociale mobile, Conseil Départemental

MICHEL Cécile
Responsable, Collectif handicap 57

PERREIN-BALTER Marie-Thérèse
Pilote MAIA sillon mosellan, Conseil Départemental

PIRIOU Alain
Directeur des Retraités Personnes Agées, CCAS

POLLIEN Gaëlle
Chargée d'études, CCAS

PRESTAT Sophie
Responsable du service garantie des droits et des prestations, DDCCS

SCHIAVO Séverine
Assistante sociale-UTASI de METZ EST-CMS Limousin, Conseil Départemental

SCHUMENG Catherine
Chef de service de l'information et de la coordination gérontologique, Conseil Départemental

VARLOIS Laurent
Service de l'information et de la coordination gérontologique – CLIC de METZ EST, Conseil Départemental

WINKELMULLER Catherine
Directrice Adjointe à la Direction des Personnes Agées, CCAS



HANDICAP

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- *Une croissance du public en situation de handicap allocataire de prestations*
 - 2 763 allocataires de l'AAH
 - 493 allocataires de la PCH
 - 273 allocataires de l'AEEM

- *La part des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire à l'école et au sein des EAJE reste a priori limitée.*
 - 18 enfants porteurs de handicap recensés dans les EAJE
 - 108 enfants scolarisés en CLIS

- *Un manque de données sur l'accessibilité des lieux publics et des services ainsi que des logements*

HANDICAP



1 - LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP À METZ

✓ *L'aide aux personnes en situation de handicap*

2 763 allocataires CAF sur les 30 443 que compte la CAF perçoivent une Allocation Adulte Handicapé en 2014, soit 28.8% de plus qu'en 2009.

Si 8.9% des allocataires de la Ville de Metz perçoivent l'AAH, c'est le cas de 12.4% de ceux de Borny et 12.2% de Bellecroix, 12.1% de ceux de Patrotte Metz Nord selon les données CAF 2012.

L'AAEH est versée pour 273 enfants de moins de 20 ans soit 1.3% des enfants de moins de 20 ans connus par la CAF en 2014. Borny, Magny et Bellecroix avec respectivement 1.6%, 1.6% et 1.7% sont au dessus de la moyenne ville.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de bénéficiaires PCH résidant sur la commune de METZ	306	347	404	437	476	493

Sur 1 000 mosellans au 31 décembre 2013, 2,8 bénéficient de cette prestation. Rapporté au 119 551 messins, ce taux serait de 4.1% pour notre ville.

4 951 messins sont bénéficiaires d'une carte de stationnement en septembre 2015. Ainsi, 8.7% des titulaires d'une carte de stationnement Mosellans habitent Metz et 1/10^{ème} de ceux ayant une carte d'invalidité ou de priorité.

	Accordées en 2012	Accordées en 2013	Accordées en 2014	En cours de validité au 3/09/15	En cours de validité au 3/09/16 Moselle
Carte de stationnement	496	500	465	2332	26689
Carte d'invalidité ou de priorité	1004	1043	949	4951	46255
<i>Dont carte avec besoin d'accompagnement ou besoin d'accompagnement cécité</i>	246	224	191	1032	10173

La MDPH a examiné 9 535 demandes de reconnaissances de travailleurs handicapés en 2014 dont 13.9% émanent de messins.

Reconnaissance qualité de travailleurs handicapés	2012	2013	2014
Demandes déposées à Metz	1201	1180	1329
Accords à Metz	1172	1040	1140
Demandes déposées en Moselle	8414	8709	9535
Accords à Metz en Moselle	8493	7890	8201

✓ *Les personnes en situation de handicap connues par les services municipaux*

108 enfants sont scolarisés en CLIS. Tous les quartiers ne disposent pas de ce type de classe. 1/3 est à Borny et 1/5 sur les Iles et Ancienne ville.

Cette donnée ne montre que partiellement le nombre d'enfants en situation de handicap qui est scolarisé. En effet, certains enfants peuvent être porteurs de handicap sans être en CLIS et a contrario être en établissement spécialisé. 165 accords pour un accompagnement à la vie scolaire des enfants ont été donnés par la MDPH.

Ainsi, pour le Département de la Moselle, 25.6 enfants sur 1 000 élèves en milieu scolaire ordinaire ou établissement sanitaire ou médico-social sont porteurs de handicap.

Sur l'accueil de la petite enfance, 18 enfants porteurs de handicap seraient accueillis au sein des EAJE, auquel l'accueil chez un assistant maternel devrait être ajouté pour avoir une approche plus juste de la réalité.



HANDICAP

La part des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire à l'école et au sein des EAJE reste a priori limitée. Ces données devraient être complétées par celles de l'emploi.

2 - L'OFFRE DE SERVICES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sur l'accessibilité des lieux publics et aux services, il semble que les lieux d'accueil spécifiques pour les personnes en situation de handicap soient à l'extérieur de la Ville. Metz ne compterait qu'un seul ESAT et selon la MDPH, il n'y a ni Maison d'accueil spécialisée, ni Foyer de vie.

La mise en accessibilité des lieux publics et des logements est un des autres axes forts de l'action de la municipalité. La commission d'accessibilité a ainsi étudié l'accessibilité des logements du contingent réservataire de la Ville de Metz soit 756 logements répartis dans 282 immeubles entre octobre 2012 et mars 2013. 151 immeubles ont été recensés sur 282.

Sur les abords et communs :

- 30% des arrêts de transports en commun se trouvent à moins de 50 mètres de l'immeuble
- 79 % des traversées piétonnes sont accessibles
- 37 % des immeubles possèdent des places réservées aux personnes à mobilité réduite
- Accès à l'immeuble de plain-pied ou par une rampe : 56 %
- 67 % possèdent des systèmes de contrôle d'accès dont 57 % sont accessibles aux personnes déficientes visuelles
- 92% des escaliers pour accéder aux étages ne sont pas accessibles aux personnes déficientes visuelles
- 37% des immeubles possèdent un ascenseur dont 74% accessibles aux personnes déficientes motrices et 26% accessibles aux personnes déficientes visuelles

Sur le logement

- 73 % ont une porte d'entrée dont la largeur est supérieure à 83 cm
- 62 % ont une entrée avec un espace de manœuvre de 2m20 ESAT
- 10 % des logements ont des interrupteurs inaccessibles pour les personnes se déplaçant à l'aide d'un fauteuil roulant.
- 27 % des logements présentent des marches (soit 23 logements) mais seulement 2 logements visités disposent de marches adaptées.
- 45 % des logements disposent de portes intérieures dont la largeur est supérieure à 77 cm dans les pièces principales.
- 36 % des logements disposent d'une cuisine qui offre un espace de manœuvre de 1m50 dans la cuisine
- Aucune salle de bain accessible
- Aucune barre d'appui présente dans les toilettes

Cette étude avait conduit à des préconisations comme :

- Créer une bourse de logements accessibles,
- Etablir entre les bailleurs et les associations une définition commune de l'accessibilité, poursuivre les recensements sur les abords,
- Sur les logements existants :
 - o Etablir la fiche accessibilité au moment de la vacance du logement avec le concours des bailleurs sociaux,
 - o Proposer des préconisations de travaux d'adaptation
- Pour les logements neufs : Accompagner les bailleurs pour une meilleure prise en compte des différentes déficiences dans leurs projets.

ANALYSE CROISÉE

Séminaire du 17 septembre 2015

1/ANALYSE DES DONNÉES

1.1. Une croissance de la population bénéficiaire de l'AAH (cf. Données statistiques remises aux participants)

Il est noté en ouverture de la séance que la plupart des réponses apportées en matière d'accessibilité aux personnes handicapées profitent aux personnes âgées ou aux personnes en difficulté de mobilité ponctuelle.

Pour la mise en œuvre des réponses, il est important de prendre en compte l'expertise d'usage des personnes concernées à travers leurs associations représentatives. A ce titre, le problème de l'inadaptation de la rampe d'accès automatique du METTIS est éclairant : si les usagers concernés avaient été consultés des économies auraient pu être réalisées.

Ainsi, la Commission Communale d'Accessibilité qui comprend 5 représentants titulaires et 5 suppléants d'associations représentant un type de handicap est un outil opportun pour prendre en compte cette expertise. Il apparaît cependant difficile d'associer cette instance à toutes les étapes de la mise en accessibilité (contraintes à faire visiter, difficulté à fixer des priorités par pôle d'accessibilité).

L'accessibilité ne doit pas être limitée à l'accès physique mais être élargie à l'accessibilité universelle: à la santé, à l'habitat, aux services...

Concernant l'accès à la santé, il est souligné la nécessité de sensibiliser le secteur médical aux problèmes du handicap et du vieillissement. Ainsi sont mis en exergue le refus de certains médecins de soigner des personnes handicapées (un dentiste pour un enfant autiste) ou de consulter à domicile des personnes âgées qui ne peuvent se déplacer.

La Ville de Metz, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, s'est engagée dans une démarche de Contrat Local de Santé (CLS) 2016-2018.

Le Diagnostic Local a été confié à l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales (ORSAS). Dans ce cadre, une enquête sur la santé des habitants de Metz Métropole va être réalisée en octobre et novembre 2015 (questionnaire) et des focus groups par types de population seront organisés en décembre.

Par ailleurs, un Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) initié par le Département de la Moselle et le Centre Hospitalier spécialisé de JURY est en cours d'élaboration.

1.2. Un enjeu sur l'accessibilité sous toutes ses formes

• Le logement

Il existe dans le parc social des logements accessibles obligatoirement réalisés dans les programmes neufs et des logements anciens qui ont été adaptés. Cependant, les bailleurs sociaux n'ont pas une gestion différenciée de ces logements à travers une identification de ceux-ci et sont confrontés au problème de l'adéquation de l'offre à la demande. Un logement adapté ne trouve pas forcément un preneur handicapé au moment où il est disponible, il est donc loué à une personne valide.

L'idée est aussi émise que le contingent de logements réservataire puisse intégrer des logements accessibles.

Il est évoqué en séance l'hypothèse de mettre en place une commission d'attribution spécifique aux logements adaptés.

Il est par ailleurs soulevé le problème du départ vers Nancy des étudiants qui ne trouvent pas de logement adapté à Metz et particulièrement dans le quartier de l'université.

• Les bureaux de vote

Leur accessibilité est un enjeu de citoyenneté pour les personnes handicapées ou en perte d'autonomie. Elle est organisée dans l'ensemble des bureaux en fonction de la configuration du site, mais le travail entrepris se poursuit.

• Les Etablissements Recevant du Public (Ordonnance du 26 septembre 2014 – ratifiée par la loi du 21 juillet 2015-JO du 06 Août 2015)

Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité au 1er janvier 2015 sont tenus de s'inscrire à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité. Les Ad'AP devaient être déposés pour septembre 2015.

Le Conseil Municipal de la ville de Metz a pris une délibération en juillet 2015 pour solliciter le report d'un an pour le dépôt de l'Ad'AP pour ses ERP. La Ville s'est adjoint une assistance à Maîtrise d'ouvrage pour réaliser un diagnostic des ERP non accessibles et définir une stratégie. La mise en accessibilité de l'ensemble des 300 ERP sur la ville de Metz est prévue sur 9 ans.

• Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

La Ville de Metz a adopté son PAVE en juillet 2014.

1.3. Un enjeu autour de l'accueil périscolaire : Pas de données sur le nombre d'enfants potentiels

Si les enfants handicapés bénéficient de l'aide d'un(e) Ac-

compagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH, ex AVS) pendant le temps de classe, il n'en est pas de même pour les temps périscolaires.

Si les données sur le nombre d'enfant handicapés accueillis en périscolaire ne sont pas disponibles, il est cependant précisé qu'il est possible. Il est étudié par le service des affaires scolaires au cas par cas. Cet accueil comporte un certain nombre d'enjeux en termes d'adaptation du bâti et de formation du personnel.

1.4. Accueil Petite Enfance

Pas d'observation particulière relative à l'accueil en structures. En ce qui concerne les assistantes maternelles, les Relais Assistants Maternels orientent vers les professionnels accueillant les enfants handicapés. Cette problématique sera sans doute abordée dans l'atelier petite enfance/parentalité.

1.5. Handicap et vieillissement : Recensement à faire sur les bonnes pratiques et ce qui peut exister à Metz

Le vieillissement des personnes handicapées n'est pas pris en compte et particulièrement les problèmes de logement de ce public notamment pour Les personnes de 55 ans qui doivent quitter l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et qui sont dès lors dans l'obligation de quitter le foyer d'hébergement soit une double rupture. Or, les foyers-logements et surtout les EHPAD ne sont pas toujours des structures qui peuvent les intégrer. Il existe des expérimentations de mixage des publics personnes âgées/personnes handicapées vieillissantes et le Département de la Moselle a mis en place un partenariat avec des associations gestionnaires d'EHPAD en ce sens. L'EHPAD d'Ennery dispose ainsi de 3 places pour des personnes handicapées vieillissantes.

Il faudrait réfléchir à d'autres types d'hébergement. Ce pourrait être des logements regroupés dans le parc social avec un accompagnement par des travailleurs sociaux sur le modèle des appartements thérapeutiques, ou comme à Montigny-lès-Metz, une structure de comportant 10 logements dont les occupants sont accompagnés par un éducateur.

Ce besoin de logement adapté vaut aussi pour les personnes souffrant de maladie invalidantes (Parkinson, Accident Vasculaire cérébral...).

L'accueil familial qui représente 160 places en Moselle (89 familles) constitue aussi une réponse.

Sont aussi soulevées les besoins de structures d'accueil des jeunes malades Alzheimer et les demandes d'accueil conjoint en foyer-logement d'un parent et de son enfant handicapé.

1.6. La situation des aidants des personnes en situation de Handicap

Le ratio des aidants/aidés est moins favorable ce qui va générer des besoins en terme d'aide professionnelle et questionne sur la solvabilisation de celles-ci.

Il est souligné la souffrance des aidants qui ne sollicitent de

l'aide que lorsqu'ils sont déjà épuisés. Le comportement de l'aidant s'illustre par un investissement important dans l'aide qui provoque son isolement. Les propositions d'aide à l'aidant sont souvent ressenties par celui-ci comme une remise en cause de ses capacités et de sa légitimité. A la culpabilité de l'aidant de confier la personne handicapée à un tiers s'ajoute aussi le refus par cette dernière de voir intervenir un tiers. «le frein, c'est dans la tête des gens».

La communication vers les aidants est difficile. Peu d'entre eux connaissent les groupes de parole ou les solutions de répit.

Il est souligné le manque de places en accueil temporaire dans le département et la faiblesse de la prise en charge de cette solution quand elle peut être mise en œuvre : 60 jours/an par famille.

Les places en accueil de jour sont aussi insuffisantes. Cette solution de répit pose aussi le problème de la solvabilisation du transport structure/domicile.

2/PERSPECTIVES

- Disposer de données plus détaillées sur les besoins par type de handicap pour proposer des réponses
- Logement accompagné en milieu ordinaire des personnes handicapées : quelles modalités ? quels opérateurs ? quels financements?
- L'accueil périscolaire des enfants: faut-il structurer la réponse? Le sujet doit-il être traité du point de vue du handicap ou de l'enfance jeunesse et animation de proximité?

Axe transversal

- Un travail sur le soutien aux innovations permettrait de dépasser les contraintes législatives et normatives dans des domaines très règlementés.
- Recours au bénévolat pour pallier les difficultés de solvabiliser des réponses institutionnelles, mais nécessité de structuration du bénévolat (formation, pilotage, organisation des mises en rapport, structuration autour d'un projet et d'un but)
- Spécialisation des réponses, aller vers (ex : développer des nouveaux modes d'intervention : assistant de convivialité, former aux spécificités des publics)
- Utiliser les expertises d'usage : travail entre les professionnels, les usagers et leurs représentants (association...)
- Développer l'information générale entre partenaires et pour les publics
- Et la question de l'accessibilité : accès à la culture, aux loisirs, aux bureaux de vote ...
- Aide aux aidants : quels outils d'information pour intervenir le plus en amont possible. Comment assurer la continuité de l'aide aux aidants ? ■

SÉNIORS



Liste des participants au séminaire du 17 septembre 2015

ATELIER PERSONNES ÂGÉES

ANCIEN Stéphane

Chargé de mission handicap, Ville de Metz

COLIN Laëtitia

Conseillère en Economie Social et Familial, CCAS

DOMENEGHINI Agnès

Assistante sociale-UTASI METZ VILLE-CMS QUEULEU, Conseil Départemental

DUBOC Aurélie

Responsable des résidences, CCAS

ENAUX-BOHL Christelle

Responsable de la Mission Ville pour Tous, Ville de Metz

LEMOINE Coralie

Chargée de mission santé, Ville de Metz

MADEC Marie Claude

Responsable du territoire de Metz (gestion des prestations et travail social), CAF

MAGRON Fabienne

Chargé de mission auprès du DASTI, Conseil Départemental

MAGUIN Anne

Assistante Sociale mobile, Conseil Départemental

MICHEL Cécile

Responsable, Collectif handicap 57

PERREIN-BALTER Marie-Thérèse

Pilote MAIA sillon mosellan, Conseil Départemental

PIRIOU Alain

Directeur des Retraités Personnes Agées, CCAS

POLLIEN Gaëlle

Chargée d'études, CCAS

PRESTAT Sophie

Responsable du service garantie des droits et des prestations, DDCS

SCHIAVO Séverine

Assistante sociale-UTASI de METZ EST-CMS Limousin, Conseil Départemental

SCHUMENG Catherine

Chef de service de l'information et de la coordination gérontologique, Conseil Départemental

VARLOIS Laurent

Service de l'information et de la coordination gérontologique – CLIC de METZ EST, Conseil Départemental

WINKELMULLER Catherine

Directrice Adjointe à la Direction des Personnes Agées, CCAS



SÉNIORS

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- ***Une population croissante***
 - *24 046 personnes de 60 ans et plus aujourd'hui, plus de 29 500 en 2030*
 - *Passage probable d'un vieillissement seul à un vieillissement en couple*

- ***Un besoin croissant de mobilisation des solidarités et services publics***
 - *Un potentiel d'aidants formels moins importants*
 - *Une paupérisation croissante*

- ***Une faible mobilité résidentielle***
 - *Plus de la moitié des seniors messins sont propriétaires de leur logement*
 - *Une entrée tardive en établissement*

- ***Une difficile identification des personnes âgées isolées ou souffrant de solitude***
 - *Une baisse du nombre de personnes inscrites sur le fichier canicule, signe d'un resserrage sur un public effectivement isolé*
 - *Un effort de la municipalité en la faveur de ce public (Pass avant'âge, colis de fin d'année...)*

SÉNIORS

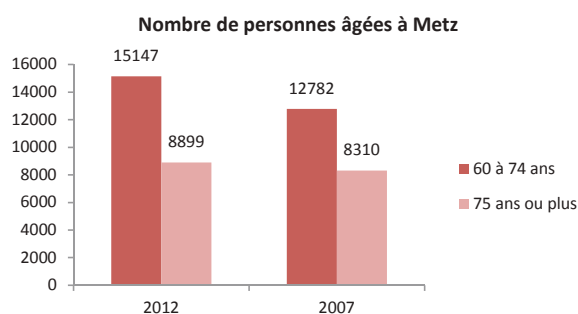


1 - LA POPULATION DES SÉNIORS À METZ

✓ 24 000 seniors à Metz

Metz compte, selon les données du recensement 2012, 24 046 personnes de 60 ans et plus.
1 habitant messin sur 5 est un senior.

C'est surtout sur la tranche d'âge des 60-74 ans que l'augmentation est la plus forte par rapport à 2007 (+18.5% pour les 60-75 ans et +7.1% pour les 75 ans et plus).

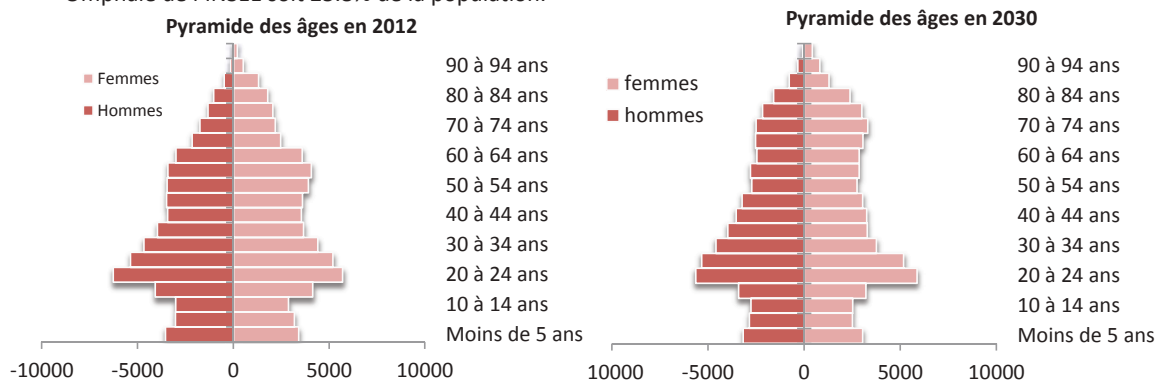


Malgré cette croissance, Metz a encore une population plus jeune que les zones de comparaisons qu'il s'agisse des échelles infracommunales ou des villes de mêmes tailles.

	Metz	Moselle	Lorraine	France Métropolitaine
60 à 74 ans	12.7	14.5	14.8	14.6
75 ans ou +	7.4	8.5	9.1	9.0

	Population	60-74 ans	%	75-89 ans	%	90 ans ou +	%	60 ans ou +	%
Amiens	132 727	14 690	11,1	8 727	6,6	1 021	0,8	24 438	18,4
Perpignan	120 489	17 637	14,6	12 552	10,4	1 625	1,3	31 814	26,4
Metz	119 551	15 147	12,7	8 005	6,7	893	0,7	24 046	20,1
Boulogne-Billancourt	117 126	14 984	12,8	8 438	7,2	1 195	1,0	24 617	21,0
Besançon	116 353	14 474	12,4	8 718	7,5	1 213	1,0	24 405	21,0

29 534 messins pourraient avoir 60 ans ou plus en 2030, selon le scénario central du modèle Omphale de l'INSEE soit 25.8% de la population.





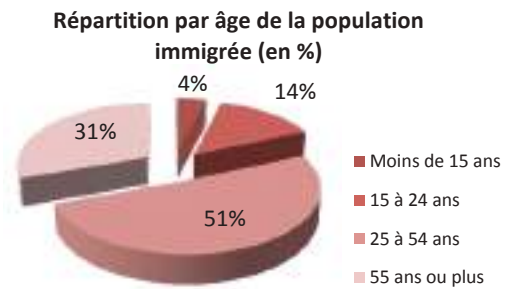
SÉNIORS

51.6% de la population messine est composée de femmes et 58.6% pour les 60 ans et plus. Cet écart est lié à l'espérance de vie.

Metz compte 15 519 personnes immigrées¹. Sur ces dernières, 1/3, soit 4 739 ont 55 ans ou plus. Ainsi 12.9% de la population messine est immigrée et 15% de celle des 55 ans ou plus.

Concernant les étrangers², ils sont 9 580 dans la population messine dont 2 536 de 55 ans ou plus.

L'ABS 2012 avait montré combien la question du vieillissement des migrants était peu prise en compte.



FOCUS

L'espérance de vie à la naissance comme l'**espérance de vie en bonne santé**, c'est-à-dire sans limitations d'activités ou sans incapacités majeures, répond à un enjeu de bien-être et mesure les résultats globaux de la politique de santé. Les différences par catégories sociales témoignent des inégalités à prendre en compte dans ce domaine.

Le nombre d'années de vie en bonne santé des hommes et des femmes de l'UE-27 augmente régulièrement.

En France, en 2010, l'espérance de vie en bonne santé, à la naissance, c'est-à-dire sans limitations d'activités est estimée à 63,5 ans pour les femmes et à 61,9 ans pour les hommes. Les écarts d'espérance de vie à la naissance entre hommes et femmes sont plus importants : 84,9 années pour les femmes et 78,2 années pour les hommes en 2011. Les gains en espérance de vie ont été plus rapides pour les hommes que pour les femmes ces dix dernières années. Ces résultats sont comparables à ceux des pays voisins, mais un peu inférieurs à ceux des pays nordiques. En Suède, l'espérance de vie en bonne santé est de 71,1 ans pour les hommes et de 70,2 ans pour les femmes.

¹ Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France

² Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

SÉNIORS



✓ *Les seniors dans les quartiers*

Plantières Queuleu est le quartier qui compte le plus de personnes de 80 ans et plus. Si leur effectif a augmenté de 14.1% entre 2006 et 2011 pour Metz, il s'est maintenu pour le Sablon et le Centre-Ville. Bellecroix a vu sa population rajeunir.

	Nombre de personnes âgées de 80 ans et plus en 2011	Part des 80 ans et plus dans la population du quartier (en %)	Taux de variation entre 2006 et 2011 (en %)
Bellecroix	186	3,7	-11,0
Sablon	844	5,1	0,1
Centre Ville	607	4,5	0,9
Borny	496	3,6	3,5
Les Iles	179	2,7	4,4
Gare Nouvelle Ville	455	4,5	9,9
Metz	5 387	4,5	14,1
Vallières	394	4,1	17,5
Devant les Ponts	542	6,4	23,6
Plantières Queuleu	1 015	6,6	26,1
Grange aux Bois Technopôle	105	1,3	54,6
Patrotte Metz Nord	232	3,1	56,2
Magny	332	6,2	59,3

✓ *Les équilibres intergénérationnels*

Pour répondre à leurs besoins exprimés, les seniors peuvent trouver appui dans leur entourage ou solliciter les services proposés par les associations et les institutions. Au niveau statistique, le ratio aidants/aidés qui rapporte le nombre de personnes de 55-64 ans, appelé également « génération pivot » car venant en soutien à la fois à leur descendants et ascendants, à celui des plus de 85 ans permet d'avoir un éclairage sur les solidarités potentiellement mobilisable. Ainsi on recense 5.2 personnes de 55-64 pour une personne de 85 ans ou plus. Ce ratio sera moins favorable à l'avenir du fait de l'arrivée à un âge avancé des générations du baby-boom qui pour une part composent aujourd'hui cette génération pivot. Les solidarités publiques seront par hypothèse davantage recherchées.

Le rapport entre les plus âgés et les plus jeunes est aussi important. Au-delà de la croissance du nombre de personnes âgées en valeur absolue, la Ville de Metz devrait compter autant de personnes de 65 ans et plus que de moins de 20 ans en 2030.

	2007	2012	2030
Nombre 60 ans et plus	21 093	24 045	29 594
part 60 ans et plus	17,1	20,1	25,8
Nombre 75 ans et plus	8 311	8 898	12 862
part 75 ans et plus	6,7	7,4	11,2
ratio aidants/aidés	5,8	5,2	3
indice vieillissement	56,3	63,9	103,3



SÉNIORS

2 - LES CONDITIONS DE VIE DES SÉNIORS

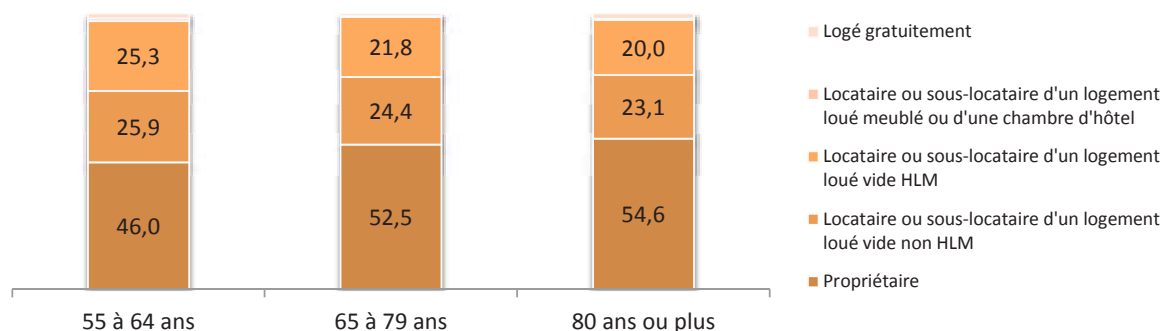
✓ *Les lieux de vie des seniors*

Selon les données INSEE 2012, 92.9% des seniors vivent dans un logement ordinaire. Ils sont donc comptabilisés dans la population des ménages.

41.3% des ménages de 65 ans et plus sont composés d'une personne seule (35.2% pour les 65-79 ans et 56.7% pour les 80 ans ou plus).

Dans la majeure partie des cas, les seniors sont propriétaires de leur logement. A titre de comparaison, 33.9% des résidences principales messines sont occupées en propriété. L'ABS 2012 avait rappelé la faible mobilité résidentielle et les difficultés à entretenir des logements parfois trop grands.

Statut d'occupation des résidences principales par âge de la personne de référence des ménages (en %)



6.8% des seniors vivent dans un service de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence. L'entrée en établissement est tardive.

	Individus en logement ordinaire	Service de moyen ou long séjour. maison de retraite. foyer ou résidence sociale	autre
60 à 64 ans	97,8	2,1	0,1
65 à 69 ans	96,5	3,2	0,3
70 à 74 ans	96,2	3,5	0,3
75 à 79 ans	94,0	5,8	0,2
80 à 84 ans	88,3	11,4	0,3
85 à 89 ans	77,5	22,2	0,3
90 à 94 ans	69,8	30,2	0,0
95 à 99 ans	56,8	42,3	0,9
100 ans ou plus	36,4	63,6	0,0

Metz compterait, d'après les données du conseil Départemental 1 835 places d'hébergements et de logements pour personnes âgées de 60 ans et plus en 2014 (chiffre stable par rapport à 2013).

Maisons de retraites médicalisées (EHPAD)			Maison de retraite non médicalisée	Unité de Soins de Longue Durée (USLD)	Foyers-Logements	TOTAL
hébergement permanent	hébergement temporaire	accueil de jour	hébergement permanent			
1211	19	18	50	67	470	1835

SÉNIORS

✓ **Le revenu des seniors**

Le revenu médian des foyers fiscaux dont la personne de référence a entre 60 et 74 ans est de 1 597€ mensuel par Unité de Consommation (UC) en 2010. Il est de 1 517€ pour les 75 ans et plus. Par comparaison, le revenu médian à Metz par UC est de 1 437€ en 2010.

Les réformes successives des retraites ont conduit, selon les études nationales, à une réduction du taux de remplacement et par conséquent à un décrochage du pouvoir d'achat des retraités par rapport à celui des actifs, formant ainsi une nouvelle catégorie de pauvres « les retraités précarisés ». Au regard des chiffres du chômage et des carrières de plus en plus interrompues par des périodes de recherche d'emploi, l'hypothèse d'une baisse des revenus des personnes âgées dans les années à venir peut être retenue. En parallèle, des couples bi-actifs vont être de plus en plus nombreux à arriver à l'âge de la retraite.

Metz compte plus de 1000 allocataires du minimum vieillesse au régime général, auxquels il faut ajouter ceux n'ayant jamais ou insuffisamment cotisés (127 en 2014) et les cotisants aux autres régimes.

Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse CRAV	
2009	933
2010	970
2011	987
2012	995
2013	1001
2014	1 024

3 - LUTTE CONTRE LA SOLITUDE ET MAINTIEN À DOMICILE

✓ **Les mesures pour le maintien à domicile**

L'APA est destinée à couvrir en partie les dépenses de toute nature des personnes de 60 ans et plus dont l'état nécessite une surveillance régulière ou qui ont besoin d'aides pour accomplir des actes essentiels de la vie quotidienne. Le nombre de bénéficiaires de l'APA semble se maintenir dans le temps. La part des personnes en situation de forte dépendance (GIR 1 et 2) représente 1/5^{ème} des bénéficiaires. L'APA concerne en majorité des femmes.

Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile à Metz

	Effectifs	Dont GIR 1 et 2
2008	789	15 %
2009	846	17,7 %
2010	935	20,1 %
2011	964	18,4 %
2012	987	-
2013	943	19.1 %

Au niveau de la Moselle, 13% des 75 ans et plus bénéficient de l'APA, 1 sur 10 environ à Metz. 22.2% des bénéficiaires de l'APA à domicile du Département sont au GIR 1 ou 2.



SÉNIORS

Les cartes sont attribuées en fonction des ressources des personnes. Pour la carte A, destinée aux personnes percevant le minimum, le prix du repas est entièrement pris en charge par le Conseil Général.

✓ *Lutter contre la solitude et favoriser l'accès aux loisirs*

Le plan canicule est destiné à prévenir et à lutter contre les éventuelles conséquences sanitaires d'une canicule. Le nombre d'inscrits accuse une baisse continue, probablement liée à un resserrage du dispositif autour des personnes étant réellement en situation de fragilité ou d'isolement.

Le pendant, le plan neige, mis en place par la municipalité à destination des personnes de 80 ans et plus vivant seules en logement individuel, révèle des situations d'isolement.

	Nombre de personnes inscrites sur le fichier canicule	Nombre de personnes inscrites sur le fichier déneigement
2007	1662	-
2008	1507	-
2009	1222	-
2010	1091	-
2011	957	80
2012	835	213
2013	678	266
2014	606	277

Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées lors des fêtes de fin d'année, un colis a été mis en place en 2012. La très forte représentation des femmes s'explique par l'importance de la population féminine dans ces tranches d'âges. L'augmentation des bénéficiaires et de la part des hommes sur la période est sans doute liée à l'abandon du critère de ressources pour les personnes de 80 ans et plus en 2014.

	2012		2013		2014	
	Nbre inscrits	%	Nbre inscrits	%	Nbre inscrits	%
Hommes	482	23.4	571	22.5	906	30
Femmes	1580	76.6	1956	77.5	2122	70
Total	2062	100%	2527	100%	3028	100%

Afin de promouvoir la place des seniors dans la cité et favoriser leur accès à la culture, un « pass avant âge seniors », a été mis en place pour les seniors messins de 65 ans et plus depuis janvier 2013. Pour l'année 2013, 3 089 Pass ont été délivrés (1 479 en 2014) avec plus d'utilisation. (714 en 2013 et 814 utilisés en 2014).

FOCUS

Mesurer L'isolement et la solitude des personnes âgées - ABS 2012

- L'isolement résidentiel ou le fait de vivre seul chez soi est une des premières mesures de l'isolement.
- Selon l'INSEE « par convention, sont considérées comme « isolées » les personnes n'ayant eu que quatre contacts ou moins d'ordre privé au cours d'une semaine de référence. » 10.8% des Français seraient ainsi isolés et 25 % des plus de 70 ans.
- La Fondation de France quant à elle parle « d'isolement objectif » pour les personnes « déclarant avoir des relations personnelles (cadre familial, amical, professionnel, associatif, et réseau de voisinage inclus) moins de deux ou trois fois par an ou jamais. » Selon le rapport « Les solitudes en France », 4 millions de personnes en France seraient en situation d'isolement objectif, 15% des 60-74 ans et 16% des 75 ans et plus 4 millions de personnes en France seraient en situation d'isolement objectif, 15% des 60-74 ans et 16% des 75 ans et plus.
- Le sentiment de solitude est quant à lui subjectif

ANALYSE CROISÉE

Séminaire du 17 septembre 2015

1/ANALYSE DES DONNÉES

1.1. Questionner l'approche des publics par l'âge

Les statistiques et prévisions concernant le vieillissement de la population prennent en compte les personnes de 60 ans et plus. Or, les sexagénaires sont et seront de plus en plus nombreux à être en activité du fait du report de l'âge de la retraite à 65 ans. Leurs problématiques sont donc plus proches de celles des actifs.

Il serait plus juste de prendre en compte la perte d'autonomie, critère qui permettrait d'intégrer dans les réponses à mettre en œuvre les handicapés, mais aussi les personnes jeunes qui ont une maladie invalidante.

De nombreuses associations se battent pour supprimer cette barrière de l'âge; Ainsi le plan gouvernemental en faveur des maladies dégénératives ne fait plus référence à l'âge.

Actuellement ce critère d'âge est législatif et financier et sert à cadrer des dispositifs qui devraient être ouverts. Ainsi en EHPAD, un résident de moins de 60 ans ne peut être comptabilisé dans le calcul du GMP.

1.2. Le vieillissement des migrants avec des problématiques différentes selon les communautés

Il y a autant de problématiques concernant les migrants vieillissants que de communautés. Les migrations des populations européennes ont été souvent des migrations familiales avec l'objectif de s'installer dans le pays d'accueil.

L'immigration maghrébine, a été longtemps masculine. Ces personnes sont restées en France pour leur retraite, mais partagent leur temps entre leur pays d'origine où est installée leur famille, et la France. Ces hommes ont toujours vécu en foyer de travailleurs migrants. Or, ces structures, lorsqu'elles comportent des chambres à deux ne sont pas adaptées pour un public vieillissant. Elles ne permettent pas l'intervention de services à domicile (services infirmiers ou aide à domicile). Le coût de ces logements est en adéquation avec les moyens de leurs occupants et leur permet de se rendre dans leur pays d'origine régulièrement. Certaines structures ont d'ailleurs essayé d'adapter la gestion locative de ces logements à ces contraintes pour réduire encore le prix de location.

Ces foyers accueillent de plus en plus une population diversifiée et plus jeune qui crée une situation d'insécurité pour les migrants âgés. Cette situation a conduit plusieurs personnes à solliciter une entrée en foyer-logements du CCAS. Dans ces résidences plus de 20% des résidents sont d'origine étrangère. Les migrants maghrébins sont plus jeunes que la plupart des résidents et il a été observé de leur part des comportements solidaires à l'égard des plus âgés qui participent à leur intégration. Il faut noter cependant qu'ils participent très peu aux animations. Le personnel note aussi une difficulté à aborder

certaines questions et notamment celles relatives à l'hygiène. Il est noté que lorsque ce public est en perte d'autonomie, il ne souhaite pas intégrer un EHPAD. La question se pose de savoir s'il faudrait créer une structure dédiée.

La situation des femmes âgées d'origine asiatique est aussi soulevée. Elles ne maîtrisent pas le français ont des choix d'occupation de leur logement, des habitudes alimentaires liées à leur culture d'origine. Leur mode de vie peut créer des nuisances (sonores, olfactives...) ce qui suscite l'interpellation de voisins, mais pas de leur communauté. Il est difficile pour les travailleurs sociaux de réaliser une évaluation de la situation et de mesurer dans quelle mesure la personne se met en danger.

À ce sujet il est précisé que dans le quartier de Borny il y a une personne référente pour les communautés asiatiques qui réalise de l'interprétariat en vietnamien et cambodgien, mais pas en mandarin.

Dans ces situations, il est nécessaire que les différents intervenants puissent mettre en commun leurs informations comme il est pratiqué en matière de protection de l'enfance, dans le cadre d'une charte partenariale.

À ce titre, le partage des outils est aussi une réponse à développer. Il est vrai que le partage d'information en matière médicale est compliqué; Ainsi dans le cadre de la mise en place de l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA), la cellule APA n'a pas accès au certificat médical alors même que l'état de santé impacte les besoins de la personne.

Des outils ou des instances de partage d'information existent déjà ou pourraient être partagés.

- La fiche d'analyse multidimensionnelle du CLIC dont le partage pourrait être élargi.
- La table tactique MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) est un outil qui a vocation à être ouvert à un plus grand nombre d'acteurs (travailleurs sociaux du Conseil Départemental).
- LIGOS est un outil de partage d'informations sanitaires et médico-sociales en cours d'élaboration par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

1.3. Le vieillissement en couple

Avec l'allongement de la durée de la vie et particulièrement chez les hommes, les situations de vieillissement en couple vont se développer.

L'accompagnement des couples vieillissants pose des problèmes particuliers notamment lorsque l'un est l'aidant. Si celui-ci est hospitalisé il faut trouver des solutions pour l'aidé avec les questions sur les services à mettre en œuvre et leur solvabilisation.

1.4. Les limites de mobilisation des solidarités publiques

Du fait d'un potentiel d'aidants formels moins important (évolution défavorable du ratio aidants/aidés) lié à l'évolution démographique et de la paupérisation des retraités liée à l'accès à la retraites des générations qui ont eu un parcours professionnel discontinu, se pose la question des capacités de mobilisation des solidarités publiques.

- Les besoins en termes de services professionnels vont s'accroître mais comment les solvabiliser ?
- Quelle alternative en termes de ressources bénévoles ?
- Quel rôle pour les bénévoles ?
- Quelle professionnalisation ?

La solution du recours aux bénévoles suppose la mise en place d'un cadre par les institutions. La mise en place d'une charte du bénévolat constitue-t-elle une protection suffisante ?

- Certaines mairies ont mis en place des dispositifs d'aide des seniors par des bénévoles, comme celle de PELTRE pour les sorties de poubelles ou la taille de haies.
- Dans le dispositif «voisins vigilants» les habitants sont encadrés par les services de police.
- De façon informelle, il existe déjà des manifestations de solidarité à l'égard des âgés émanant du voisinage ou du réseau relationnel. Plutôt que d'organiser le bénévolat et d'en assumer la responsabilité, le rôle de la collectivité n'est-il pas plutôt de susciter la solidarité ?

1.5. La paupérisation des seniors

L'accompagnement des personnes âgées pauvres en perte d'autonomie est différent de celui d'une autre population paupérisée, car ces personnes ne sont plus en capacité de «faire elles-mêmes» car elles ne peuvent souvent plus se déplacer et ne maîtrisent pas les nouvelles technologies.

Cet accompagnement lourd nécessite du temps, en particulier pour obtenir la collaboration de la personne. Le fait que des mesures «dans l'intérêt» de la personne ne soient pas immédiatement mises en place est souvent mal compris par l'entourage qui sollicite plusieurs intervenants: le CLIC, le CCAS, le Réseau gérontologique...

Cela nécessite donc une coordination entre les acteurs et des échanges d'informations (cf point déjà évoqué ci-dessus).

Il est aussi fait état de nombreux seniors qui ne sont plus complètement en capacité de se prendre en charge, mais qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier d'une mesure de protection (tutelle/curatelle/sauvegarde de justice) ou d'une MASP (mesure d'accompagnement social spécialisé) et qui ne justifient pas d'un accompagnement social.

Pour ce public il y a des modalités d'accompagnement à trouver. A titre d'exemple le CCAS de Metz a créé un poste d'assistant de convivialité qui réalise un accompagnement au

quotidien auprès de seniors isolés qui ont bénéficié préalablement d'un accompagnement social par un travailleur social du CCAS.

1.6. La mobilité résidentielle faible

Plus de la moitié des seniors messins sont propriétaires de leur logement. La plupart du temps, les propriétaires n'ayant pas anticipé leur perte d'autonomie, leur logement est inadapté et ils ne disposent pas toujours des moyens financiers pour les faire réaliser.

Par ailleurs, pour tout un public âgé, locataire ou propriétaire, le coût de leur loyer ou de leurs charges de copropriété, n'est pas en adéquation avec leurs ressources.

La plupart des seniors, quelle que soit la cause de l'inadaptation de leur logement, sont hostiles à quitter un logement où ils ont passé une grande partie de leur vie.

En outre, un déménagement nécessite une énergie importante pour gérer les questions administratives (transferts, annulation de contrats, abonnements...), la consultation de prestataires, le choix du mobilier et des affaires dont il faut se séparer que les personnes âgées ne sont plus en capacité de mobiliser.

En outre ils ne disposent pas forcément des moyens financiers nécessaires pour faire face aux dépenses et il n'existe pas d'aide au déménagement.

- Quels moyens pour faciliter la mobilité résidentielle ?
- L'aide au déménagement (aide technique et aide financière) peut-elle favoriser cette mobilité ?
- Qui doit la mettre en place ?
- Qui la solvabilise ?

L'aide bénévole peut-elle être une solution? (cf ci-dessus concernant l'intervention bénévole).

1.7. Une entrée tardive en établissement

Quels sont les freins à l'entrée en établissement médicalisé? Le coût peut en constituer un malgré la possibilité de recours à l'aide sociale.

L'entrée en établissement se fait souvent dans l'urgence, les personnes faisant en sorte de rester à domicile le plus longtemps possible.

Cette tardiveté peut aussi être justifiée par les difficultés à obtenir une place dans un établissement, d'où la question de savoir si les capacités d'accueil en EHPAD sont suffisantes. Les solutions de logement collectif pour les personnes valides (résidences, logements-foyers...) doivent-elles être développées? Avec quels opérateurs, quels financements?

1.7. La solitude des personnes âgées : les difficultés d'identification des situations

La baisse du nombre de personnes inscrites au fichier cani-

culé semble signe d'un resserrage sur un public isolé, compte tenu des modalités mises en place pour constituer le fichier initial.

D'autres dispositifs mis en place par le CCAS permettent de toucher des personnes âgées isolées et d'identifier des situations d'isolement, particulièrement le plan de déneigement des trottoirs. Cependant l'identification des personnes âgées isolées qui auraient besoin d'aide demeure une difficulté majeure.

Comment mobiliser les associations et les citoyens pour identifier ces situations? Quelle place pour le dispositif MONALISA dans le repérage des situations d'isolement?

- Comment mutualiser les moyens institutionnels d'identification de ces personnes: APA, aides CCAS, fichier CARSAT ?
- Au-delà des dispositifs permettant le maintien du lien social (Pass avant'âges) quelles réponses mettre en place pour accompagner les personnes isolées en perte d'autonomie vivant à domicile ?
- Comment répondre aux situations d'isolement des personnes handicapées à domicile ?

1.8. L'accessibilité, une problématique transversale

Il est noté en ouverture de la séance que la plupart des réponses apportées en matière d'accessibilité aux personnes handicapées profitent aux personnes âgées ou aux personnes en difficulté de mobilité ponctuelle.

Pour la mise en œuvre des réponses, il est important de prendre en compte l'expertise d'usage des personnes concernées à travers leurs associations représentatives. A ce titre, le problème de l'inadaptation de la rampe d'accès automatique du METTIS est éclairant : si les usagers concernés avaient été consultés des économies auraient pu être réalisées.

Ainsi, la Commission Communale d'Accessibilité qui comprend 5 représentants titulaires et 5 suppléants d'associations représentant un type de handicap est un outil opportun pour prendre en compte cette expertise. Il apparaît cependant difficile d'associer cette instance à toutes les étapes de la mise en accessibilité (contraintes à faire visiter, difficulté à fixer des priorités par pôle d'accessibilité).

L'accessibilité doit ne doit pas être limitée à l'accès physique mais être élargie à l'accessibilité universelle: à la santé, à l'habitat, aux services...

Concernant l'accès à la santé, il est souligné la nécessité de sensibiliser le secteur médical aux problèmes du handicap et du vieillissement. Ainsi sont mis en exergue le refus de certains médecins de soigner des personnes handicapées (un dentiste pour un enfant autiste) ou de consulter à domicile des personnes âgées qui ne peuvent se déplacer.

La Ville de Metz, en partenariat avec l'Agence Régionale de

Santé, s'est engagée dans une démarche de Contrat Local de Santé (CLS) 2016-2018.

Le Diagnostic Local a été confié à l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales (ORSAS). Dans ce cadre, une enquête sur la santé des habitants de Metz Métropole va être réalisée en octobre et novembre 2015 (questionnaire) et des focus groups par types de population seront organisés en décembre.

Par ailleurs, un Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) initié par le Département de la Moselle et le Centre Hospitalier spécialisé de JURY est en cours d'élaboration.

2/ PERSPECTIVES

- Revoir la barrière de l'âge dans nos organisations (ex du CD qui réfléchit, dans le cadre des maisons de l'autonomie d'un décloisonnement PA/PH) et ainsi privilégier une approche en termes de perte d'autonomie
- Mettre en place un outil de partage des situations pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge et identification des situations d'isolement

• Pour faciliter la mobilité résidentielle des séniors :

- L'aide au déménagement peut-elle être un élément facilitateur ?
- Quelles réponses en termes d'aide technique et financière ?

Axe transversal

- Un travail sur le soutien aux innovations permettrait de dépasser les contraintes législatives et normatives dans des domaines très règlementés.
- Recours au bénévolat pour pallier les difficultés de solvabiliser des réponses institutionnelles, mais nécessité de structuration du bénévolat (formation, pilotage, organisation des mises en rapport, structuration autour d'un projet et d'un but)
- Spécialisation des réponses, aller vers (ex : développer des nouveaux modes d'intervention : assistant de convivialité, former aux spécificités des publics)
- Utiliser les expertises d'usage : travail entre les professionnels, les usagers et leurs représentants (association...)
- Développer l'information générale entre partenaires et pour les publics
- Et la question de l'accessibilité : accès à la culture, aux loisirs, aux bureaux de vote ...
- Aide aux aidants : quels outils d'information pour intervenir le plus en amont possible. Comment assurer la continuité de l'aide aux aidants ? ■



Réalisation graphique Caroline CORY/Com. Interne

Date 2016

Impression Reprographie Mairie de Metz